

6212-06-004**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean Paré, président
M. John Haemmerli, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE RESTAURATION, AU SUD DU QUAI, AU PORT DE GASPÉ
(SANDY BEACH)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 mai – 19 h
Salle Guy-Fortier de l'Hôtel des Commandants
178, rue de la Reine
Gaspé

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 MAI 2013	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LECTURE DES REQUÊTES :	7
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR :	
Mme Louise Alarie.....	15
M. Patrick Turgeon	16
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
Mme Caroline Duchesne	28
M. Sylvain Lafrance	44
Mme Sophie Fortier.....	63
Mme Geneviève Lemoyne.....	80
M. Jean-Philippe Hébert	90
Mme Caroline Duchesne	102

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JEAN PARÉ, président :

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première séance d'audience publique sur le *Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé, (Sandy Beach) par Transports Canada*. C'est donc de la décontamination des sédiments accumulés sur le fond marin au sud du quai commercial dans le port de Gaspé qu'il sera question.

Je m'appelle Jean Paré et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique. Je serai secondé par monsieur John Haemmerli.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Nous sommes tous les deux commissaires au BAPE et nous avons la responsabilité de réaliser le mandat donné par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Alors, ce mandat, le BAPE l'a reçu par une lettre adressée à son président, monsieur Pierre Baril, le 25 avril dernier et dont je vous lis le passage essentiel :

« En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que mon confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audience publique sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach) par Transports Canada, et de me faire rapport de ces constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. »

Et c'est signé : *Yves-François Blanchet*.

Je rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par le projet. Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux subis par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

45 De plus, la commission examinera le projet dans une perspective de développement durable, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs et qui englobe les aspects biophysique, social et économique. Le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*, dans leur démarche d'analyse.

Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires tels qu'établis par la *Loi sur les commissions d'enquête*.

50 Mon collègue, monsieur Haemmerli, et moi-même, nous sommes aussi engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

55 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi la commission ne tolère ni manifestation d'approbation ou désapprobation, ni remarques désobligeantes, ni propos diffamatoires ou attitudes méprisantes.

60 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur notre site Web. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites. Et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne les respecterait pas.

65 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le Projet, donc le projet à l'étude, fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. À partir de ces deux analyses, donc celle de la commission et celle de son ministère, le ministre fera une recommandation au gouvernement du Québec qui rendra ensuite une décision sur le projet.

70 Le mandat de la commission débute aujourd'hui même, donc 21 mai, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre au plus tard le 20 septembre 2013, et le ministre aura 60 jours ensuite pour le rendre public.

75 L'audience publique est divisée en deux parties : la première partie commence ce soir, elle se poursuivra demain en après-midi et en soirée. Et l'objectif de cette première partie d'audience est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions, d'obtenir des réponses du promoteur et d'aller chercher des compléments d'information ou des réponses auprès des personnes-ressources.

85 En résumé, la première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons en deuxième partie de l'audience, le 19 juin prochain.

90 Quant au déroulement de cette première soirée, je présenterai tout d'abord l'équipe qui assistera la commission de même que les personnes-ressources. Puis les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

95 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment-là qu'un registre sera ouvert à l'arrière de la salle, pour inscrire ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription et je les inviterai à prendre place devant la commission, à la table des intervenants que vous voyez.

100 Deux questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous avez cependant, bien sûr, le droit de vous réinscrire au registre pour revenir poser des questions.

105 Toutes les questions du public comme les réponses doivent m'être adressées. Et je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

Je dirigerai les questions vers les personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Donc, on essaie d'aller chercher le plus d'informations possible.

110 Bien entendu, mon collègue, monsieur Haemmerli, et moi pouvons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée des questions que vous aurez posées.

115 Et si des questions nécessitent une recherche ou un développement, elles devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible.

120 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en fait part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors, aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

125 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

130 Je vous dis, par expérience, que ça ne se présente pas très souvent quand même.

135 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission. Vous pouvez aussi nous communiquer seulement la référence à un document et la commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents déposés.

140 Un mot maintenant sur la deuxième partie de l'audience qui commencera le 19 juin. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent déposer un mémoire ou faire une présentation verbale doivent auparavant transmettre le formulaire *Avis d'intention* disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE.

145 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat, madame Monique Gélinas, qui est à la table d'accueil. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience.

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie, soit au plus tard le vendredi 14 juin à 16 h.

150 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position.

155 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission sans le présenter ou opter pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Faites connaître votre choix à la coordonnatrice au plus tard deux semaines avant la deuxième partie soit, mercredi le 5 juin 17 h au plus tard.

160 À la fin de l'audience publique, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. Et alors, les documents déposés et les renseignements obtenus seront rendus publics aussitôt. Ils deviendront accessibles par Internet dans les centres de consultation et sur le site web du BAPE. L'ensemble du dossier peut d'ailleurs être consulté dans les centres de consultation, sur le site web du BAPE,

à nos bureaux à Québec et à la bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

165

Et quand je parle des centres de consultation, je parle, bien sûr, ici, dans la région.

170

Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de chaque partie de l'audience publique. Ces transcriptions sont également disponibles par Internet dans les centres de consultation régionaux.

175

Je souligne que le BAPE s'est donné une *Déclaration de services aux citoyens* et qu'il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle, à votre départ.

180

Je vous présente maintenant l'équipe de la commission. Donc, à ma gauche, les analystes, monsieur Jonathan Perreault, madame Carole Rondeau et monsieur Yvan Tremblay. À l'arrière de la salle, la coordonnatrice, madame Monique Gélinas, qui a remplacé madame Anne-Lyne Boutin, et le conseiller en communication, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif.

185

Madame Yolande Teasdale est la sténographe, messieurs Daniel Buisson et Michel Guimond, du Centre de services partagés du Québec, sont respectivement responsables de la logistique et du son.

190

Maintenant, je vous présente les personnes-ressources. Donc, c'est des gens qui viennent d'organismes ou d'instances publics et dont les connaissances et le mandat les rendent aptes à donner des compléments d'information et des réponses aux questions qui seront posées.

195

Alors, du côté d'Environnement Canada, la porte-parole est madame Brigitte Cusson, et il y a également monsieur Mario Cormier qui est disponible; du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, madame Nathalie Moisan; du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, monsieur Pierre Michon, qui est porte-parole et monsieur Martin Tremblay qui est avec lui; de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, madame Marie-Josée Beaulieu et aussi monsieur Michael Patterson; J'avais votre nom en deuxième, Monsieur, je suis désolé, mais c'est vous qui allez être le principal porte-parole ce soir, merci. De Pêches et Océans Canada, il y a monsieur Michel Lemay; de la ville de Gaspé, donc monsieur Jocelyn Villeneuve; de la MRC de la Côte de Gaspé, monsieur Bruno Bernatchez; et du ministère des Ressources naturelles du Québec, madame Valérie Bujold.

200

Et il y a d'autres expertises disponibles pour une collaboration par téléphone ou écrites, au besoin, selon les circonstances. Nous y ferons appel, s'il y a lieu.

205 J'invite maintenant madame Louise Alarie, porte-parole du promoteur, à nous présenter les personnes qui l'accompagnent. Je vous donnerai le signal pour la présentation proprement dite tout à l'heure.

Alors, allez-y, présentez votre équipe s'il vous plaît, Madame Alarie.

210 **Mme LOUISE ALARIE :**

215 Bonjour, mon nom est Louise Alarie. Je suis coordonnatrice de la gestion des sites contaminés fédéraux chez Transports Canada. Actuellement, je suis aussi gestionnaire intérimaire aux Affaires environnementales de la région. Est-ce que vous me permettez de donner quelques faits historiques également lors de la présentation?

LE PRÉSIDENT :

220 Pas maintenant. Je vous demanderais de garder ça peut-être pour tout à l'heure. Je voudrais juste que vous nommiez les gens et donniez leur fonction.

Mme LOUISE ALARIE :

225 Très bien. Donc, avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada nous avons monsieur Marc-André Baillargeon; du Groupe-Conseil Dessau nous avons monsieur Patrick Turgeon; ainsi, avec Transports Canada, nous avons madame Linda Roberge, spécialiste en environnement ainsi que madame Marie-Hélène Salvail, spécialiste aux évaluations environnementales. Monsieur Marc Desrosiers, spécialiste en environnement également à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; monsieur Émilien Pelletier de l'Université
230 du Québec à Rimouski, ainsi que monsieur Tristan Aubel du Groupe-Conseil LaSalle.

LE PRÉSIDENT :

235 Merci beaucoup, Madame Alarie. Alors, le ministre a transmis au BAPE six demandes d'audience publique. Je vais inviter les requérants à venir présenter leur demande. Je demande à chacun de s'en tenir aux motifs qui ont été soumis au ministre et de garder, bien sûr, vos opinions sur le projet pour la seconde partie de l'audience.

240 Alors, premier requérant que j'inviterais, c'est le représentant des Fermes marines de Gaspé. Bonjour, Monsieur, vous êtes monsieur Hébert, c'est ça?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Oui, monsieur Hébert.

245

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

250

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

« Monsieur le ministre,

255

Nous avons pris connaissance et lu avec attention le communiqué du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en date du 29 janvier 2013, en ce qui concerne le Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé.

260

Comme Fermes marines de Gaspé est une entreprise dédiée à l'élevage en mer de pétoncles géants dans la baie de Gaspé, nous nous sentons très concernés par les travaux de décontamination du quai, puisque nous sommes les utilisateurs actifs du milieu visé par lesdits travaux. Nous avons également assisté, le 19 février dernier, à la séance d'information sur le sujet, et bien que beaucoup de questions aient été posées, plusieurs sont demeurées sans réponses, ce qui est plutôt préoccupant. Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il est nécessaire qu'une audience publique soit tenue.

265

Monsieur le ministre, nous vous remercions du temps que vous consacrez à cette demande. »

270

Est-ce que vous me permettez de présenter mon entreprise en préambule aux questions que je vais poser ou plus tard?

LE PRÉSIDENT :

Pas maintenant.

275

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Parfait.

280

LE PRÉSIDENT :

Oui, d'accord, quand vous viendrez avec vos questions. Si, dans un court préambule, ça éclaire la question, vous aurez l'occasion de le faire.

285

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Merci, Monsieur le commissaire.

290

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Hébert. La Société de développement de l'industrie maricole. Bonjour, Monsieur Lafrance, c'est bien ça?

295

M. SYLVAIN LAFRANCE :

Oui, c'est bien ça. Bonsoir!

300

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

M. SYLVAIN LAFRANCE :

305

Je vais aussi lire notre demande d'audience.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

310

M. SYLVAIN LAFRANCE :

Donc, c'est une lettre qu'on a adressée à monsieur Blanchet le 11 mars dernier :

315

« Monsieur Blanchet,

320

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a tenu, le 27 février dernier, une séance d'information afin de faire part aux usagers de la baie de Gaspé des grandes lignes du projet cité en objet. Lors de cette séance, des mariculteurs et des intervenants impliqués dans cette industrie vous ont fait part de leurs préoccupations quant au projet. Nous tenons, par le présente, à joindre notre voix à celle de ces personnes afin, à notre tour, de vous signifier nos craintes face à la réalisation de ce projet.

325

La Société de développement de l'industrie maricole gère des fonds de capital de risque pour favoriser le démarrage et la croissance des entreprises maricoles sur le territoire de l'est du Québec. Notre portefeuille d'investissement compte deux entreprises opérant dans la baie de

Gaspé : une entreprise mytilicole et une pectinicole. Nos investissements dans ces entreprises s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de dollars.

330 *L'industrie maricole est relativement jeune au Québec et les entreprises qui opèrent font face à de nombreux défis d'ordre biotechnologiques ou commerciaux. Elles doivent, par ailleurs – et c'est bien important – compter sur un environnement sain pour mener leurs opérations et assurer la mise en marché de leurs produits. Les informations que nous avons pu obtenir à ce*
335 *jour quant au Projet de restauration du quai de Gaspé nous laissent croire que celui-ci présente diverses menaces pour les opérations des entreprises et aussi pour leur santé financière. Les mesures d'atténuation proposées qui laissent encore de nombreuses questions en suspens ne nous semblent pas suffisamment analysées, éprouvées et documentées pour nous laisser croire que les risques liés au projet sont bien contrôlés.*

340 *Il nous apparaît important de bien réfléchir aux possibles coûts induits par le projet sur les frais d'opération des entreprises. Aussi, d'évaluer les risques réels de contamination des stocks en production à court et moyen terme avec, en corollaire, les pertes que pourraient subir les entreprises. Il faut aussi d'ores et déjà réfléchir aux mécanismes de dédommagement qui seraient mis en place s'il devait y avoir des impacts sur les entreprises.*

345 *À titre de partenaires financiers et actionnaires des entreprises, nous souhaitons donc que le BAPE aille plus loin dans sa réflexion à l'égard du projet à l'étude et des dispositions qui seront prises pour diminuer les risques sur les entreprises maricoles. Nous demandons à cet effet au BAPE de tenir des audiences publiques en lien avec le projet.*

350 *Espérant qu'on aura une suite positive... »*

355 *Donc, on l'a ce soir. On donnait nos salutations à monsieur le ministre. Voilà pour la requête.*

LE PRÉSIDENT :

360 *Très bien. Je vous remercie, Monsieur Lafrance. Ville de Gaspé, le troisième requérant. Je vais vous demander de vous présenter, Monsieur.*

M. DANIEL CÔTÉ :

365 *Bonsoir! Mon nom est Daniel Côté, je suis coordonnateur municipal à la Ville de Gaspé. Donc, de notre côté, dans une lettre adressée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, nous disions :*

« Monsieur le ministre,

370 Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a tenu le 27 février dernier une
séance d'information afin de présenter le projet cité en objet. Après avoir pris connaissance de ce
projet de restauration au port de Sandy Beach, la Ville de Gaspé sollicite un processus
d'audience publique sur ce projet. Les éléments qui motivent cette demande de la part de la Ville
de Gaspé sont les suivants :

- 375
- *Considérant que plusieurs préoccupations ont été soulevées par l'industrie de la mariculture lors de la séance d'information tenue le 27 février dernier, et considérant que la Ville de Gaspé favorise cette industrie sur son territoire et qu'elle considère que les interrogations relevées par cette industrie sont légitimes et nécessitent une démarche d'audience publique;*

380

 - *Considérant que plusieurs scénarios, chacun incluant différentes options, ont été présentés pour la réalisation des travaux et que certains scénarios semblent contenir moins de risques environnementaux que d'autres;*

385

 - *Considérant que les procédés et techniques utilisés ne sont pas connus pour l'instant, et qu'il serait important d'identifier certains d'entre eux pour ainsi favoriser, le cas échéant, des procédés et techniques disponibles sur le territoire.*

390 En conséquence, la Ville de Gaspé sollicite la tenue d'une audience publique sur son territoire en regard du Projet de restauration au port de Gaspé (Sandy Beach). Ce processus d'audience publique permettra sûrement de clarifier et bonifier le présent projet, d'entendre et de rassurer les groupes et personnes concernés et d'atteindre une acceptabilité sociale envers ce projet de restauration.

395 Nous demeurons disponibles pour de plus amples informations et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées. »

LE PRÉSIDENT :

400 Merci, Monsieur Côté.

M. DANIEL CÔTÉ :

405 Merci!

LE PRÉSIDENT :

410 Au nom maintenant de la Table maricole du Québec, Madame Fortier, c'est bien ça?

Mme SOPHIE FORTIER :

415 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

420 **Mme SOPHIE FORTIER :**

Alors, Sophie Fortier, coordonnatrice de la Table maricole du Québec. La lettre s'adressait comme suit à monsieur le ministre :

425 « *La Table maricole du Québec est une table de type filière qui a pour but de concerter les organismes jouant un rôle dans le développement du secteur québécois de la mariculture autour d'un plan stratégique, et de créer avec eux l'environnement d'affaires nécessaire à la croissance de l'industrie selon les principes de développement durable.*

430 *La Table maricole regroupe les principaux acteurs privés et publics du secteur maricole québécois dont :*

- *Le Regroupement des mariculteurs du Québec;*
- *La Société de développement de l'industrie maricole;*
- 435 • *L'Association québécoise de commercialisation de poissons et de fruits de mer;*
- *L'Association québécoise de l'industrie de la pêche; et*
- *Le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec, MERINOV.*

440 *Donc, Monsieur le Ministre, malgré le fait que l'offre de l'industrie maricole ne présente qu'une faible part de l'industrie québécoise, nous sommes persuadés de l'importance de ses activités au sein du secteur bioalimentaire de la province. La demande croissante des consommateurs pour les produits marins et la stagnation des prises en pêches commerciales expliquent que près de 50 % de l'offre mondiale en produits marins proviennent déjà de l'aquaculture. Étant donné que les risques déjà inhérents à la production maricole sont croissants,*

445 *il est impératif de s'assurer que tous les efforts sont faits pour ne pas en ajouter qui pourraient nuire au développement de cette production. D'autant plus qu'en Gaspésie, c'est là où une grande proportion de ces entreprises réalise leurs activités.*

450 *Ainsi, la Table maricole se sent interpellée par ce projet. Surtout que des mariculteurs, comme Fermes marines de Gaspé, sont des utilisateurs actifs du milieu visé par lesdits travaux. Cette entreprise dédiée à l'élevage en mer de pétoncles géants dans la baie de Gaspé réalise ses activités à proximité du site visé par le présent projet. Sans compter qu'un autre site est utilisé activement dans la baie, près de Penouille, par Moules de Gaspé.*

455 *D'une part, nous avons pris en connaissance les documents fournis sur le site Internet et lu avec attention le communiqué du Bureau d'audiences publiques de l'environnement en date du 29 janvier 2013 en ce qui concerne le Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach). D'autre part, nous avons assisté à la rencontre en février dernier qui n'a pas, malheureusement, permis de répondre aux préoccupations de l'industrie et n'a pas fait la preuve que tout a été mis en œuvre pour s'assurer que les travaux n'auront pas d'impacts sur les productions maricoles.*

460 *Ainsi, nous croyons qu'il est essentiel qu'une audience publique sur ce projet soit tenue avant qu'il n'aille plus avant.*

465 *Merci, Monsieur le Ministre, de la considération et de l'intérêt portés à notre demande, et soyez assuré de notre entière collaboration. »*

LE PRÉSIDENT :

470 *Merci, Madame Fortier. Au nom maintenant du comité Zip Baie des Chaleurs. Bonsoir, vous êtes madame Lemoyne?*

Mme GENEVIÈVE LEMOYNE :

475 *Exactement oui.*

LE PRÉSIDENT :

480 *Bonsoir, Madame.*

Mme GENEVIÈVE LEMOYNE :

485 *Donc, Geneviève Lemoyne, directrice au comité ZIP. Donc, je vais faire la lecture également.*

490 « Monsieur le Ministre,

495 Nous avons assisté il y a deux semaines à une séance d'information du Bureau d'audiences publiques en environnement concernant le Projet de restauration, au sud du quai, du port de Gaspé. Ce projet semble, de prime abord, une action positive à poser. En effet, les métaux lourds, les hydrocarbures aromatiques ainsi que les biphényles polychlorés qui s'y trouvent peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité de la santé de l'écosystème et sur la santé humaine. Toutefois, plusieurs questions sont restées sans réponse suite à la séance d'information.

500 En effet, le promoteur, Transports Canada, a opté pour un format d'appel d'offres où cinq procédés différents sont proposés aux soumissionnaires qui peuvent choisir celui qu'ils préfèrent. Cette décision a pour but d'obtenir le plus bas prix possible. La firme Dessau nous affirme que chacun de ces procédés se valent du côté environnemental. Toutefois, le promoteur a été incapable de nous fournir les informations suivantes, donc :

- 505 • Les critères de sélection qui sont utilisés pour choisir le soumissionnaire;
- Les contraintes environnementales que les soumissionnaires devront respecter;
- 510 • Le suivi qui sera effectué afin de s'assurer que les moules et les pétoncles qui sont pêchés à proximité du site demeurent comestibles ou qu'un drapeau rouge soit rapidement levé en cas contraire, afin qu'ils ne se retrouvent pas sur le marché;
- Le protocole de suivi environnemental qui sera appliqué afin de s'assurer que les sédiments contaminés ou les contaminants en suspension ne soient pas dispersés
- 515 hors du site; et
- Les mesures qui seront prises afin d'accommoder les pêcheurs et autres utilisateurs qui jettent normalement l'ancre à ce quai.

520 Étant un organisme de concertation œuvrant en gestion intégrée des zones côtières et marines, ces informations sont capitales pour nous. Ainsi, devant autant d'incertitudes, malgré la nécessité d'un tel projet, il est malheureusement impossible pour nous de faire autrement que de demander une audience publique.

525 En espérant que notre voix qui s'ajoute à celle de plusieurs autres trouve écho auprès de votre cabinet. »

LE PRÉSIDENT :

530 Très bien. Merci beaucoup, Madame Lemoyne. Enfin, le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Bonsoir. Vous êtes madame Duchesne?

535 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui. Bonsoir, Caroline Duchesne, directrice du Conseil régional de l'environnement. Nous, notre lettre va comme suit :

540 « Monsieur le ministre,

545 *Transports Canada souhaite procéder à un Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach). Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – appelé aussi le CREGÎM – tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et requiert, par la même occasion, la tenue d'audiences publiques en environnement.*

550 *Suite aux différentes informations qui nous ont été présentées au sujet de ce projet, nous sommes d'avis qu'une trop grande incertitude plane toujours sur le déroulement des opérations de décontamination. Voici quelques-unes – seulement quelques-unes – de nos principales inquiétudes, soit :*

- 555 • *l'impact du brassage des sédiments sur l'écosystème de la baie de Gaspé ne semble pas avoir fait l'objet d'études approfondies;*
- *l'efficacité des mesures de confinement semble peu documentée;*
- *les conditions de transport de sédiments hors du site ne garantissent pas que les contenus ne seront pas dispersés dans la région;*
- *et finalement, aucun scénario définitif n'a été retenu concernant la gestion des sédiments. »*

560 Effectivement, on n'est pas des professionnels, sauf qu'on n'a pas réponse à ces préoccupations-là, puis pour nous c'est majeur, puisque ces préoccupations-là découlent également d'autres préoccupations d'ordre économique, social, environnemental qu'on aura l'occasion d'en parler.

565 **LE PRÉSIDENT :**

Vous aurez l'occasion d'y revenir, oui.

570

Mme CAROLINE DUCHESNE :

« Loin de vouloir nuire à la restauration d'un site aussi important, nous souhaitons simplement que cette belle initiative se fasse de la meilleure manière possible.

575

Espérant que vous aiderez à assurer que le déroulement de ces travaux soit effectué proprement et de la façon la moins risquée pour notre environnement, nous vous prions d'accepter, Monsieur Blanchet, nos meilleures salutations. »

Voilà.

580

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Duchesne.

585

Alors, la parole maintenant est à Transports Canada, promoteur du projet. Madame Alarie, vous avez une présentation d'environ 20 minutes à faire, et donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, après cette présentation, nous prendrons une pause de 15 minutes et le registre des questions sera ouvert. À vous la parole!

590

Juste pour que tout le monde le sache, la commission a devant les yeux également un écran qui reproduit l'écran de droite ici.

On vous écoute, Madame Alarie.

595

Mme LOUISE ALARIE :

Tout d'abord, je voulais prendre le temps de broser quelques faits saillants qui tracent la description du projet comme tel.

600

Donc, le port de Gaspé existe depuis le début 20e siècle. Le quai est en opération par Transports Canada depuis 1950. Tout d'abord, il a connu des usages militaires, puisqu'il y avait des opérations militaires dans la baie de Gaspé, et ensuite industriels et commerciaux. Il y a eu beaucoup de manutentions de produits pétroliers au quai de Gaspé, de l'acide sulfurique de concentré de cuivre.

605

La découverte de la contamination a été identifiée pour une première fois à la fin des années 80, lors d'un projet de réfection au quai de Gaspé. Et de 2000 à 2004, il y a eu de nombreuses études qui ont été menées dans le secteur afin de comprendre, de cerner, identifier l'importance de la contamination au cuivre et au HAP dans les sédiments, dans la zone

610 d'intervention qui trace le projet de restauration que nous vous décrivons aujourd'hui. Et de 2004
à ce jour, il y a eu développement et conception du projet qui se poursuit.

615 Pourquoi réaliser un projet comme celui-là? Pour éliminer les risques d'effets toxiques
observés dans les sédiments, afin d'éviter tout impact négatif potentiel de la présence de cette
contamination au cuivre et aux HAP sur la faune benthique.

620 Qu'est-ce que c'est la faune benthique? Ce sont ces petits organismes qui vivent en
surface des sédiments. On peut penser à des crustacés, des mollusques et de petits vers qu'on
appelle des polychètes. Et on veut aussi éviter, finalement, que cette contamination ne se
propage davantage dans l'environnement et son milieu récepteur si rien n'est fait.

625 Tantôt, dans quelques instants, monsieur Turgeon va vous présenter les résultats de
l'évaluation environnementale ainsi que le projet. Vous constaterez que c'est une intervention qui
comporte des variantes. Pourquoi des variantes? Pour se procurer de la flexibilité, optimiser nos
approches, nos méthodes de travail et nos techniques. On veut optimiser le rendement du projet
pour garantir l'atteinte des objectifs de réhabilitation et le respect des exigences
environnementales et réglementaires relatives au projet.

630 Et finalement, on veut se permettre le succès dans l'atteinte des échéanciers et
l'optimisation des coûts pour exécuter le meilleur projet possible, autant du point de vue
technique, environnemental que budgétaire.

635 Je passe maintenant la parole à monsieur Turgeon, afin qu'il vous décrive les résultats de
l'évaluation environnementale ainsi que le projet lui-même.

M. PATRICK TURGEON :

640 Alors, comme madame Alarie l'a mentionné, en fait, une partie des sédiments du port de
Gaspé sont contaminés au cuivre et aux HAP. Les concentrations excèdent le critère de
restauration qui a été établi par analyse de risque. Plusieurs études approfondies ont été
réalisées, qui ont permis de déterminer que la superficie d'intervention est de l'ordre de 50 000
mètres carrés, des volumes de sédiments retirés de 27 300 mètres cubes, et puis ces études-là
ont aussi permis d'avoir une meilleure connaissance du site.

645 Au niveau des exigences du projet, il y a deux éléments importants à vous mentionner.
C'est que le retrait des sédiments contaminés doit être fait par réalisation d'activités de dragage
et que les sédiments qui ont été dragués doivent être gérés ultimement en milieu terrestre.

650 Les objectifs du projet, en fait, sont de restaurer le site en minimisant les impacts
environnementaux et sociaux. Jusqu'à ce jour, en fait, il y a eu le développement de trois options

655 d'intervention. Il y a eu l'évaluation environnementale des trois options. Donc, les technologies retenues ont été toutes évaluées. L'intégration des mesures d'atténuation a été mise en œuvre aussi dans la conception, pour s'assurer que l'impact au niveau de la réalisation du projet était acceptable. Et puis par la suite, en fait, des objectifs de performance et un devis ont été développés, et tout au cours de la réalisation du projet, il y a de multiples validations qui sont faites afin de s'assurer que les objectifs sont respectés.

660 Donc, le prochain acétate. En fait, on va voir la localisation du site et la description du milieu. Sur l'acétate qui suit, on peut voir la zone à draguer qui est en turquoise. Donc, cette zone qu'on parlait tantôt de 50 000 mètres carrés de sédiments à retirer. On peut distinguer deux aires qui sont de couleurs jaune ou orangé, qui sont des aires qui vont être mises à la disposition des entrepreneurs pour la réalisation des travaux.

665 Au niveau des autres sites que l'entrepreneur pourrait utiliser, ce sont des sites à vocations commerciale et industrielle qui sont à l'intérieur d'un rayon de deux kilomètres par rapport au quai. Le prochain acétate va vous permettre de voir qu'est-ce que ça fait, qu'est-ce que ça englobe, le rayon de deux kilomètres. Donc, jusqu'où est-ce qu'on va.

670 Et si on va à l'acétate suivant, ça nous permettra de voir aussi quels sont les secteurs à vocations industrielle et commerciale. Donc, ça se trouve, ni plus ni moins, l'ensemble des terrains qui sont situés côté nord de la route 132, qui sont en gris, en orange ou en rouge sur la carte ici présente.

675 Alors, au niveau de la description du milieu. En fait, on fait face à un secteur où est-ce qu'il y a des activités portuaires, évidemment. Donc, l'activité est reliée à l'aquaculture. On y retrouve des activités qui sont reliées à la pêche commerciale, des activités récréotouristiques, l'exportation de pales d'éoliennes, le chargement de granulats, transbordement de produits pétroliers, ravitaillement des navires fédéraux, déchargement de sel et puis transbordement de marchandises générales.

680 Au niveau, dans les environs, on retrouve l'aquaculture dans le bassin du nord-ouest, de la baignage, des pistes cyclables, la cueillette de myes communes, des activités nautiques, des pêches récréatives. Il y a de nombreuses infrastructures, aussi, commerciales et industrielles dans le secteur.

685 Au niveau du milieu aquatique. Bien, c'est un milieu qui est perturbé par les activités humaines étant donné qu'on est dans un secteur portuaire. Les études ont permis de... en fait, n'ont pas permis de constater de frayères et n'ont pas permis d'identifier de sites de concentration de jeunes poissons dans le secteur d'intervention prévu. Les études ont par contre permis d'identifier la présence d'invertébrés, de poissons et d'herbiers aquatiques.

690

695 Les sédiments qu'on retrouve sont relativement grossiers. On parle de sable silteux contenant des graviers, du sable et des argiles, puis les principaux contaminants sont le cuivre et les HAP. Les courants sont relativement faibles. Les marées de faible amplitude, puis les eaux sont peu chargées en matière en suspension.

700 En fait, ce qui est important de retenir ici, c'est que les conditions sont favorables à la minimisation du transport de sédiments. On retrouve des particules qui sont relativement grossières, on retrouve un faible courantométrie, et puis il y a les résultats de modélisation aussi qui permettent de démontrer tout ça.

705 Au niveau de la description du projet. En fait, le projet consiste en trois options. Vous voyez les options 1, 2 et 3. Ce qui distingue principalement les options les unes des autres sont les éléments qui sont en rouge sur l'écran que vous voyez en avant.

710 Donc, si on prend l'option 1, ça consiste en la réalisation de dragage, du transbordement terrestre des sédiments, l'assèchement des sédiments sur la péninsule ou dans la région de Gaspé. Et puis, avant que les sédiments soient acheminés vers un lieu de gestion final. L'option 1 se distingue par deux scénarios différents : le premier scénario consiste en un dragage mécanique. Les sédiments lorsqu'ils seront retirés ou seraient retirés de la baie iraient en rive pour être entreposés dans des bassins et il y aurait de l'assèchement passif qui serait réalisé au niveau des sédiments avant qu'ils ne soient acheminés à un lieu de gestion final.

715 Le deuxième scénario consiste en un dragage qui est soit mécanique ou hydraulique, et les sédiments, par la suite, sont pompés vers des sacs de géotextile. Les sédiments, avant d'entrer dans les sacs de géotextile, sont mélangés à des polymères qui permettent – en fait, des polymères, ce sont des substances qui permettent de retenir ensemble les particules et... bon, en gros, si je donne un exemple ou une comparaison, c'est comme si on prenait du sable très, très, très détrempe et qu'on mettait ça dans un gros bas, dans un bas. Finalement, le bas est le sac de géotextile, de polymère, et il retient le sable à l'intérieur. L'eau, elle, va passer à travers le bas pour s'égoutter. Donc, c'est un peu le principe du fonctionnement du sac de géotextile. Donc, le polymère qu'on rajoute va permettre de retenir davantage les matériaux, les particules à l'intérieur du sac de géotextile pour laisser l'eau s'exfiltrer.

725 Les eaux qui ressortent du sac de géotextile, si elles répondent aux critères de rejet, peuvent être rejetées directement, pourraient être rejetées directement dans l'environnement. Si jamais elles ne répondent pas aux critères de rejet, bien, il pourrait être nécessaire de compléter le traitement des eaux par un traitement, avant qu'elles soient rejetées dans l'environnement.

730 Au niveau de l'option numéro 2. En fait, on a un dragage qui est suivi d'un entreposage dans des barges et le transport, plus une gestion finale.

735 Alors, ici, ce qu'on remarque, c'est que les sédiments ne vont pas en rive ici à Gaspé. Il pourrait y avoir la gestion, par exemple locale d'encombrements qui seraient retirés ou de matériaux ou d'autres déchets qui seraient retirés de la baie, mais les sédiments s'en vont directement dans les barges pour être transportés à l'extérieur de la région.

740 Donc, le scénario numéro 1 consiste en un dragage mécanique des sédiments. Les sédiments sont, après ça, entreposés dans les barges et lorsque la barge est remplie à la capacité, avant d'être expédiée, il y aurait un couvercle étanche qui serait remis en place pour s'assurer que le tout est étanche avant de quitter la baie de Gaspé pour la destination vers un port ou un quai qui est localisé plus près du site de gestion final.

745 Dans le cas du scénario numéro 2, le dragage se ferait mécaniquement ou hydrauliquement et les sédiments seraient pompés dans des sacs de géotextile qui seraient à l'intérieur des mégas barges. Donc, autrement dit, il y aurait comme déjà un préassèchement des sédiments qui se ferait sur la barge. Les sédiments seraient déjà dans les sacs de géotextile. Et puis les eaux qui sortiraient, encore une fois, si elles répondent aux qualités de rejet, pourraient être rejetées directement dans l'environnement ou, sinon, si un traitement est nécessaire, les eaux seraient réacheminées vers une unité de traitement avant d'être rejetées dans l'environnement.

750 Au niveau de l'option numéro 3. En fait, on parle ici de dragage, de transbordement terrestre, d'un traitement physicochimique et d'une gestion finale. Alors, bon, dragage, transbordement terrestre. Autrement dit, les sédiments sont gérés, dans ce cas-ci, dans la région de Gaspé. Donc, il y a un traitement qui se fait ici dans la région de la péninsule. Et il y a le traitement physicochimique qui consiste à une série de technologies physiques et chimiques qu'on va voir un petit peu plus tard dans la présentation.

760 Au niveau du dragage. En fait, on vient de voir que le dragage peut être fait de façon mécanique, hydraulique, et la durée des travaux de dragage en milieu marin est estimée à environ cinq mois au total.

765 Ici, on a une image, en fait une photographie d'une barge, d'une drague à câble qui est en train de déposer des sédiments dans une barge.

770 Prochaine image, on peut voir une drague hydraulique. La première c'était une drague mécanique. Ici, c'est le dragage hydraulique. Donc, on a une drague qui est un système de pompage, donc aussi avec un système de pompage avec une tête désagrégatrice. Les sédiments, lorsque pompés, sont refoulés dans une conduite pour aller dans le système d'entreposage temporaire qui pourrait être un sac, par exemple, de géotextile ou un bassin.

775 Le prochain acétate présente un rideau de confinement type qui pourrait être utilisé. Donc, le rideau de confinement, ici, on voit trois parties : il y a une bouée qui flotte, il y a la jupe ou le rideau en tant que tel, et il y a la partie pour le lestage. Si on regarde l'image ici à la droite, que je suis en train de pointer, on voit le flotteur, on voit le rideau en tant que tel, et il y a une ouverture. Dans l'installation du rideau de confinement, il y a une ouverture qui est prévue dans le fond de la baie, pour s'assurer que le courant puisse passer même si le rideau est en place. Et aussi, le fait d'avoir une ouverture, ça fait en sorte que ça évite d'avoir un rideau qui est trop grand, qui frotte, 780 finalement, le fond de la baie et qui remet des sédiments en suspension, qui est une autre problématique que l'on peut rencontrer.

785 Ici, on voit du transbordement à quai. Donc, tantôt on a vu une drague qui mettait des sédiments dans une barge, mais lorsque la barge est pleine, elle arrive à quai, elle est accostée, et puis il y a une pelle mécanique qui retire les sédiments. Et là, on ne voit pas le camion, mais la pelle va déposer les sédiments dans le camion qui est de l'autre côté de la photographie ici, de la pelle. Puis après ça, le camion va vers un site d'entreposage temporaire.

790 Au niveau de l'assèchement des sédiments, on parlait de trois méthodes qui peuvent être utilisées : il y a les bassins d'assèchement, il y a des tubes de géotextile et il y a... en fait, on recommence. Les sédiments peuvent être entreposés et asséchés par des bassins. Ils peuvent être aussi mis dans des tubes de géotextile et il peut y avoir aussi le traitement physicochimique qu'on parlait tantôt, donc le traitement se décompose en criblage, tamisage, dessablage, traitement chimique et assèchement. 795

800 Le criblage c'est quoi? Ça se trouve à être, finalement des grosses grilles qui permettent de retirer les plus gros morceaux que l'on retrouve dans les sédiments. Le tamisage va aussi permettre de séparer différentes grosseurs de sédiments que l'on retrouve. Et le dessablage, bien, c'est la même chose. Ça va permettre d'enlever le sable des particules qui sont plus fines. Donc, ça nous permet de séparer les sédiments de différentes grosseurs.

805 Et le traitement chimique par la suite pourrait se faire sur une partie des sédiments à la condition que l'entrepreneur propose un système ou un procédé de traitement chimique qui est éprouvé et qui permet de retirer les contaminants présents.

La durée des travaux au niveau d'assèchement des sédiments est prévue... en fait, pourrait atteindre une année.

810 Ici, on a des exemples de bassins d'entreposage des sédiments. Ce qui est blanc, ce n'est pas de la neige, ça se trouve à être du géotextile qui est de couleur blanche. Il ne faut pas s'y confondre. Ça fait qu'on voit un camion qui est en train de décharger des sédiments. C'est relativement boueux dans ce cas-ci, la figure ici.

815 Au niveau de la prochaine image, bien, on voit les sédiments un coup asséchés. Donc, c'est asséché par couche. Les sédiments sont retirés avec une pelle longue flèche pour être envoyés, dans ce cas-ci, dans un camion qui allait à une deuxième étape d'assèchement avant d'être éliminés.

820 Ici, on voit des exemples de sacs de géotextile. Il y a différentes grosseurs qui existent, ça pourrait être plus gros que ça, ça pourrait être plus petit que ça. Alors, on voit la conduite ici qui entre dans le sac, donc qui refoule les sédiments ou les sédiments en état boueux. Les sédiments sont entreposés ici à l'intérieur. L'eau est exfiltrée. Bien, on voit les parois qui sont humides, donc comme vous pouvez voir, l'eau passe au travers le sac, et on voit ici, à terre sur le sol, de l'eau qui est accumulée. Ces eaux-là sont redirigées finalement soit vers une unité de traitement ou directement dans l'environnement, si jamais les critères de l'eau, en fait la qualité de l'eau répondait aux critères prescrits.

830 On peut voir dans l'image en bas aussi, au niveau des tubes de géotextile, l'empilement, comment est-ce que l'empilement peut se faire ainsi qu'un exemple de conception du système de récupération des eaux qui proviennent de l'extraction, des eaux qui sont extraites des sédiments.

835 Bien, ici, on a quelques exemples au niveau d'équipement pour le traitement. En fait, on parle de physicochimique, mais c'est plutôt physique ce qu'on voit là. On a des tamis ici, en haut. On a un exemple de vis à sable qui permet d'enlever le sable des particules qui sont plus fines. Et puis, on a aussi des équipements d'assèchement, d'épaississement des boues, dont des filtres à bande dans ce cas-ci.

840 Au niveau du transport des sédiments, en fait, c'est important de noter que le transport peut se faire vers le site de gestion final, pourrait se faire, soit par route, en fait, les modes de transport routier, ferroviaire ou maritime, et ces trois modes là pourraient être utilisées pour n'importe lesquelles des options qu'on vient de vous présenter.

845 Donc, ça ici, c'est un exemple de méga barge de transport. Lorsqu'on parlait tantôt aussi au niveau du transport des sédiments par méga barge – vous vous souvenez de l'option numéro 2 – ça serait un type d'équipement qui pourrait être utilisé, à la différence qu'ici, la méga barge n'a pas de couvercle étanche. Nous, dans les exigences, on demanderait à ce qu'il y ait un couvercle étanche qui soit utilisé et que la méga barge soit totalement étanche pour s'assurer qu'il n'y ait pas de fuite, finalement, au niveau des lixiviats en provenance des sédiments lors du transport.

850 Ça, ici, c'est tout simplement un exemple de camion à benne basculante qui peut être utilisé pour la gestion finale des sédiments, le transport vers le lieu final.

855 La gestion finale, comme on a mentionné initialement, ça doit être réalisé en milieu terrestre. Ça va être en territoire aussi canadien. Les modes de gestion, ça peut être de la valorisation. Il peut y avoir aussi une gestion vers un lieu d'enfouissement technique, vers un lieu d'enfouissement de sols contaminés ou tout autre endroit autorisé à recevoir ce type de sédiments là, selon les certificats d'autorisation que les entreprises ou les compagnies détiendraient.

860 Donc, il pourrait y avoir peut-être d'autres types d'endroits ou d'autres endroits qui ne sont pas nommés ici, qui seraient autorisés à les recevoir. Et à ce moment-là, ce n'est pas interdit. Ça serait autorisé de les envoyer à ces endroits-là.

865 Donc, la durée des travaux, en fait, ici, pourrait atteindre une année au niveau de la gestion finale. Ça va avec le rythme au niveau de l'assèchement.

870 Maintenant, on va voir quelles sont les mesures d'atténuation prévues, en fait pas l'ensemble, mais les grandes lignes des mesures d'atténuation qui sont prévues pour le projet. Les grandes lignes du plan des mesures d'urgence, ainsi que la surveillance, les grandes lignes de la surveillance et du suivi environnemental.

875 Au niveau de l'utilisation du quai, bien, il y a des rencontres qui sont prévues avec les utilisateurs afin d'élaborer un mode de fonctionnement et de coordonner les activités. Il y a de l'organisation, des affectations de postes à quai afin d'assurer la continuité des services. Il y a la mise en place d'un programme d'information. Il y a la mise en place d'une signalisation claire puis il y a l'émission d'avis à la navigation qui sont prévus comme mesures d'atténuation à ce projet-ci.

880 Au niveau des activités maricoles. Bien, il y a un comité technique qui a été mis en place par le passé. Il y a un protocole de surveillance de la qualité de l'eau, MES, matières en suspension, la turbidité, le cuivre et les HAP qui sont les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Donc, il y a un protocole de surveillance qui est développé et qui serait mis en place pour la réalisation, pour le suivi. Il y a un protocole de surveillance biologique qui est aussi prévu, et il y a un comité de vigilance qui serait mis en place lors de la réalisation des travaux.

890 La qualité de l'eau du havre. Il y a le confinement de la zone la plus contaminée. Ici, en fait, il faut juste faire attention, c'est qu'en fait, la première ligne ainsi que les lignes qui suivent sont toutes au même niveau, là. Ce ne sont pas des sous-sections du premier élément, là. Donc, il y a l'interdiction du nivellement au niveau du dragage. Autrement dit, l'entrepreneur ne pourrait pas niveler le fond lorsqu'il l'a dragué comme on fait lorsqu'on fait du dragage d'entretien ou de capitalisation.

895 Les barges seraient à cale étanche afin d'éviter que l'eau ressorte au niveau des barges, et
les sédiments surtout. Il y aurait aussi, la barge de transport sur longue distance aurait un
couvre-ciel étanche comme on a mentionné précédemment. Il y a certains modes opératoires qui
pourraient être mis en œuvre afin de réduire la remise en suspension, dont la limitation, la
surpénétration dans les sédiments. Il y a l'ajustement de la vitesse d'opération, remontée de... si
900 on fait du dragage mécanique, autrement dit, la vitesse de la remontée de la benne pourrait
devoir être ralentie, si jamais on excédait les critères, l'entrepreneur excédait les critères au
niveau de la qualité de l'eau. C'est une mesure qui peut être mise en œuvre. Il y a la vitesse de la
rotation du désagrégateur aussi, si on parle de dragage hydraulique, qui peut être ajustée par
l'entrepreneur lors de la réalisation des travaux afin de réduire la remise en suspension. Il y a
905 aussi l'arrêt d'utilisation des surverses, au niveau des barges qui pourraient être mises en œuvre
par l'entrepreneur.

Tout ça, ici, ce que je viens de vous dire pourrait être mis en œuvre par l'entrepreneur
parce qu'il y a des critères qui seraient établis, qui vont être établis pour le suivi de la qualité de
l'eau. Donc, si les critères sont respectés, ces mesures-là, en fait, vont être mises en œuvre afin
910 de s'assurer de ne pas excéder les critères qui vont être établis.

Par la suite, il y a un monitoring de la qualité de l'eau qui va être fait par l'entrepreneur. Et il
y a aussi une surveillance, par-dessus ça, une surveillance qui va être faite par le représentant du
chantier. Donc, les surveillants de chantier, surveillance de la qualité de l'eau. Et si jamais la
915 qualité de l'eau excédait les critères qui sont permis, il y aurait un arrêt des travaux qui serait
ordonné sur le champ à l'entrepreneur. Et avant de reprendre les travaux, bien, l'entrepreneur a
certaines démarches, certains éléments qu'il devrait démonter avant de pouvoir être autorisé à
reprendre les travaux.

920 Au niveau de l'herbier et faune aquatique. Il y a un confinement de la zone la plus
contaminée qui est prévu. Il y a le respect des limites des zones de dragage. Donc, draguer sur
les 50 000 mètres carrés qui sont prévus et non pas sur plus grand. Il y a l'interdiction du MPO de
réaliser des travaux en dehors de la période de reproduction. Donc, entre le 15 mai et le 30 juin, il
n'y a pas de travaux qui sont prévus dans la baie, dans le havre. Et il y a une régénération de
925 l'herbier aquatique affecté par le dragage qui va être réalisée à la toute fin des travaux.

Maintenant, on est rendu au niveau du plan des mesures d'urgence. En fait, le domaine
d'application du plan des mesures d'urgence qui est prévu, ça va être applicable pour les
déversements de produits pétroliers, entre autres. Ça va être aussi applicable – puis là, je vous
930 parle du plan de mesures d'urgence pour la partie dans la baie, mais aussi ça s'élargit aussi si
jamais il y a des déversements en milieu terrestre et tout ça, il y a des éléments qui vont être
inclus aussi. Mais là, je m'arrête à la baie.

935 Il y a aussi le déversement de sédiments. Donc, si les concentrations sont trop élevées, il y
a le processus des mesures d'urgence qui serait mis en œuvre, qui serait déclenché. S'il y a la
détection d'un risque lors de la surveillance de la qualité de l'eau du havre ou de la surveillance
biologique aussi, le plan des mesures d'urgence serait déclenché, et tout autre événement
940 standard. Ce que j'entends par événement standard, c'est qu'il y a déjà des plans de mesures
d'urgence qui existent, s'il y a des incendies, s'il y a des explosions, s'il y a différents sinistres ou
différentes situations qui arrivent, donc tous ces éléments-là aussi qui sont applicables au projet
seraient inclus dans le plan des mesures d'urgence.

945 Donc, à ce niveau-là, les plans à venir. C'est qu'il y a un plan d'intervention et il y a un plan
de communication, à savoir, à partir du moment où est-ce qu'arrive une urgence, qui on contacte
quand on contacte et c'est quoi la chaîne de communication. Peut-être revenir au plan des
mesures d'urgence. Pouvez-vous faire peut-être juste démarrer la vidéo? On a une petite vidéo
aussi au niveau des versements des sédiments qui a été simulée par Groupe-Conseil Lasalle.

950 Donc, vous pouvez voir ici... ça fonctionne? O.K. Donc, on peut voir ici, ce qu'on voit ici,
c'est l'image advenant un déversement de sédiments, une barge qui avait, je crois, c'est
115 mètres cubes – je demanderais à mon collègue de corriger si je me trompe? – 120 mètres
cubes? Si une barge de 120 mètres cubes se déversait. Donc, il y a eu une simulation qui a été
réalisée, et puis ça permet de voir quel est le panache qui était réalisé, quel est le panache de
955 sédiments, autrement dit, suite à un déversement d'une barge de 120 mètres cubes. Ça fait
qu'on voit que les sédiments restaient dans les environs du havre.

Au niveau de la surveillance environnementale, bon, ce qui est prévu c'est d'avoir un
programme de surveillance de la qualité de l'eau, comme on l'a mentionné. Donc, le suivi de la
turbidité et les matières en suspension, le cuivre et les HAP. Donc, il y a une surveillance visuelle
960 qui va être réalisée. Il y a aussi une surveillance de la turbidité, c'est-à-dire des mesures qui vont
être prises sur le terrain.

L'importance de pouvoir réaliser la mesure avec la turbidité c'est que la turbidité nous
permet d'avoir une lecture instantanée au niveau de la qualité de l'eau et on n'a pas à attendre
965 après l'analyse des échantillons. Donc, avec une corrélation, on peut déterminer que la turbidité,
un certain niveau de turbidité équivaut à un certain niveau de matières en suspension. Les
matières en suspension étant les particules dans l'eau, ce qui nous permet de déterminer : est-ce
qu'on respecte ou non les critères établis.

970 Au niveau, en fait de la turbidité, il y a deux stations d'échantillonnage en continu qui sont
prévues au chantier. Donc, chacune des stations d'échantillonnage en continu prendrait des
prélèvements à deux profondeurs différentes. Et aussi, il y a de l'échantillonnage ponctuel trois
fois par jour qui est prévu. Bon. Les analyses des MES, cuivre et HAP sont faites en laboratoire.

975 Donc, les échantillons sont prélevés, comme on voit à la photo, et par la suite sont envoyés en laboratoire pour fins d'analyse.

980 Il y a aussi un programme de surveillance biologique qui est prévu. Surveillance du bruit, la surveillance des poussières, la surveillance des sols et des eaux souterraines, la surveillance de la gestion des sédiments, en fait, des sols, donc la gestion finale : où ont-ils été envoyés? Ont-ils été envoyés au bon endroit, et cetera.

985 Et c'est aussi prévu d'avoir un plan de surveillance environnementale générale. Ce que j'entends par plan de surveillance environnementale générale, c'est l'ensemble des mesures d'atténuation qui sont prévues à l'étude d'impact, qui sont recouvertes par le décret et les certificats d'autorisation. Donc, comment est-ce qu'on s'assure que c'est mis en œuvre? C'est couvert par le plan de surveillance environnementale générale.

990 Ici, on voit un exemple au niveau... bon. Si vous regardez avec le pointeur, on voit la drague, en fait un équipement de dragage, ce que je suis en train de pointer. Donc, lorsque les travaux de dragage vont être réalisés sans qu'il y ait de rideau de confinement, ce qui est actuellement prévu au niveau de la surveillance de la qualité de l'eau, c'est qu'à une distance de 150 mètres, il y a une station de suivi qui va être installée. Donc, si la drague se déplace, bien, la station de suivi est à 150 mètres par rapport à la position réelle de la drague, orientée vis-à-vis panache de sédiments.

995 Donc, il y a une station de suivi qui nous permet d'échantillonner, aux quatre heures ou au besoin, à deux profondeurs différentes : donc à 50 % de la colonne d'eau ainsi qu'à un mètre du fond. Et puis les résultats obtenus à la station vont être comparés à la station de référence. Alors, la station de référence est où? Elle est située, vous regardez dans le coin à gauche, elle va être
1000 située à... l'objectif, c'est de la mettre, on parle ici de 400 mètres du quai, mais c'est de la mettre suffisamment éloignée du quai pour ne pas que ça soit affecté par les activités de dragage. Donc, pour avoir vraiment la référence : quel est le zéro dans le secteur, finalement.

1005 Le prochain acétate nous permet de... bien, c'est sensiblement la même chose à la différence que l'équipement de dragage que vous voyez est confiné à l'intérieur d'un rideau. Donc, il y a un rideau de confinement. Donc, dans ce cas-ci, la distance serait à 150 mètres du rideau de confinement au lieu d'être à 150 mètres de l'équipement de dragage. C'est la seule différence qu'on a par rapport à l'acétate précédent.

1010 Au niveau du suivi environnemental, bien, c'est prévu de faire un suivi au niveau de la réussite de la régénération de l'herbier aquatique lorsque l'herbier aura été remis en état.

Au niveau des prochaines étapes du projet, l'échéancier. En fait, c'est prévu de procéder au début des appels d'offres en avril 2014; l'octroi du contrat à l'été 2014; l'obtention des

1015 certificats d'autorisation à l'automne 2014. Le début des travaux de restauration, au printemps
2015, et la fin des travaux de restauration en 2016. Ici, je parle des travaux de restauration, parce
que la régénération de l'herbier aquatique serait réalisée à la suite de ça. Donc, ce n'est pas
inclus dans les dates que je vous ai présentées.

1020 Au niveau de la conclusion. En fait, il y a une problématique en gros qui a été constatée, ça
nous a amenés à collecter des informations et des données. Il y a eu l'élaboration d'objectifs qui
ont été établis, il y a eu des études de technologie et des options applicables. Il y a eu, par la
suite, un raffinement des objectifs. Tout ça a amené à l'élimination de certaines technologies qui
étaient jugées non adéquates pour le projet, et finalement, à retenir des technologies applicables.

1025 Par la suite, ça nous a amenés à l'élaboration de la conception, à l'évaluation des impacts,
à l'établissement des mesures d'atténuation, à la validation de la rencontre des objectifs. Donc,
est-ce que les mesures d'atténuation qui ont été mises en place permettaient de rencontrer les
objectifs? Finalement, suite à ça, bien, le projet, la conception a été finalisée. Il y a eu
1030 l'établissement d'un devis qui intégrait les mesures d'atténuation. Il y a l'élaboration d'un
programme de surveillance environnementale qui est en cours. Il y a eu la validation aussi, il y a
la validation de l'atteinte des objectifs. Donc, est-ce que tout ça nous permet d'atteindre les
objectifs?

1035 Et finalement, bien, au niveau du projet, c'est certain que c'est évolutif. Donc, s'il y a des
éléments qui découlent du décret ou des certificats d'autorisation, ça va être rajouté au projet
pour s'assurer que l'ensemble des éléments ou des préoccupations environnementales et des
éléments va être inclus dans la gestion de la surveillance du projet.

1040 Ça termine la présentation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1045 Merci beaucoup. Alors, nous allons maintenant – merci donc Monsieur Turgeon, Madame
Alarie – nous allons prendre une pause de 15 minutes et je déclare que le registre est ouvert.
Donc, les personnes qui voudront s'avancer, venir poser des questions, je les invite à s'y inscrire
durant cette pause et on les recevra au retour de la pause.

1050 Donc, de retour dans 15 minutes.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

1060 Alors, nous allons reprendre. Avant d'inviter la première des personnes qui s'est inscrite, deux ou trois petites choses. Premièrement, bien, les requêtes qui ont été envoyées au ministre et dont les requérants nous ont fait part ce soir deviennent, à partir de maintenant, publiques et seront affichées, tout comme le reste des documents, sur le site web et accessibles dans les centres de documentation.

1065 Deuxièmement, à l'intention du promoteur, mais aussi éventuellement d'autres personnes, personnes-ressources, notamment, qui utiliseront des présentations visuelles, on vous demande de les déposer également, et ça fera partie, ça aussi, de la documentation.

1070 Et j'en profite pour vous demander, du côté de madame Alarie tout d'abord, du côté du promoteur, est-ce qu'il y a des documents dont vous annoncez le dépôt ce soir?

Mme LOUISE ALARIE :

Le protocole de suivi de chair de mollusque peut être déposé ce soir.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, on en prend note. Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a des documents dont vous annoncez le dépôt? J'en conclus que pas pour le moment, mais en cours de route, bien sûr, s'il y en a, on comptera sur vous.

1080 Alors donc, j'appelle la première personne qui s'est inscrite sur notre liste ce soir, madame Caroline Duchesne.

Je vous rappelle brièvement les règles du jeu, Madame Duchesne.

1085 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

1095 Aussi peu de préambule que possible et deux questions à ce stade-ci et, bien sûr, vous pourrez vous réinscrire. Alors, la commission vous écoute.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

1100 Oui. Bien, premièrement, peut-être parce que vous venez de parler de dépôt de documents
– c'est une question gratuite pour moi, j'espère? Je voudrais savoir si Transports Canada a
l'intention de déposer la présentation PowerPoint qu'on vient de voir?

LE PRÉSIDENT :

1105 La présentation donc de ce soir, Madame Alarie, oui?

Mme LOUISE ALARIE :

1110 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Elle fera partie de la documentation.

1115 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1120 C'est effectivement ce genre de choses que j'ai fait référence tout à l'heure. Vous avez
quelque chose à ajouter, Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

1125 Bien, toutes les présentations, nous allons déposer des copies.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

1130 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1135 Alors, votre première vraie question, Madame Duchesne.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

1140 Oui. Ma première question, c'est que dans le fond, on ne peut pas être contre la vertu
quand on parle de décontamination. C'est quand même quelque chose d'intéressant en soi. Mais
j'ai une difficulté à comprendre la justification de ce projet-là.

1145 Si on prend l'exemple de sol, quand on enlève un sol contaminé puis qu'on le traite puis
qu'on remet un sol non contaminé, ça se visualise bien. Quand on parle de fond marin, j'imagine
l'image d'un aquarium; un coup qu'on a sorti les sédiments, bon, ça va, on peut les traiter un
coup qu'ils sont à l'extérieur. Mais entre le temps où ils sont dans l'eau puis qu'ils se transportent
1150 à l'extérieur, il y a un brassage de sédiments. Puis j'aurais besoin d'être convaincue que c'est une
bonne chose de brasser ça, de brasser ces... parce qu'on sait qu'avec les années, il y a quand
même des dépôts qui se font par-dessus. Dans le fond, c'est ce qui justifie cette action-là. Même
si vous dis qu'on ne peut pas être contre la vertu, mais c'est une préoccupation de brasser ces
années passées là puis d'en connaître les...

LE PRÉSIDENT :

1155 Je pense que votre question est claire. Donc, on peut remonter effectivement sur le...

Mme CAROLINE DUCHESNE :

1160 C'est ça, mais elle n'est pas évidente à répondre non plus, parce qu'elle n'est pas très
pointue, là.

LE PRÉSIDENT :

1165 On va écouter du côté du promoteur tout d'abord, puis on verra ensuite si on doit aller
chercher des compléments d'information. Mais revenir sur la justification du projet ou, autrement
dit, est-ce qu'on pourrait choisir de ne pas le faire. Mais commencez peut-être par la justification.
Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

1170 Bien, la raison d'être du projet repose sur l'effet d'observation d'impacts environnementaux,
comme je le disais tantôt, qui ont été observés dans les organismes benthiques. À partir du
moment où cette observation-là est faite, une intervention est nécessaire, parce qu'il y a un
1175 impact négatif qui est observé.

D'autre part, cette observation-là nous amène à dire : bien, on a un site contaminé qui n'est pas conforme au niveau lois et règlements en vigueur. Et à partir de ce moment-là, on se doit d'intervenir.

1180

LE PRÉSIDENT :

Et le choix donc d'intervenir en draguant les sédiments, lui, se justifie comment?

1185

Mme LOUISE ALARIE :

Le choix d'intervenir, d'extraire les sédiments de leur milieu repose sur une analyse de différentes technologies qui ont été faites au cours des années 2000.

1190

Je peux peut-être me permettre, si vous voulez bien, de vous exprimer un acétate qui est dit beaucoup un peu la démarche qui a été observée dans le choix des technologies. Justement, il faut intervenir, mais est-on vraiment obligé d'extraire? Certainement qu'il y a eu une analyse qui a été faite au niveau des options d'intervention.

1195

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie. Alors, si vous pouvez les afficher, ça serait intéressant. On vous écoute, Madame Alarie.

1200

Mme LOUISE ALARIE :

Donc, il y a eu trois grandes avenues d'intervention possible qui ont été examinées. Et d'ailleurs, tout ce cheminement critique là a été fait au cours des années en processus de consultation, 2005 et 2006, avec plusieurs intervenants locaux.

1205

Donc, les trois avenues d'intervention possible c'était : on pourrait laisser effectivement les sédiments en place et les recouvrir, si vous voulez. On pourrait aussi les draguer et les confiner sur place. On pourrait, finalement, les draguer et les confiner dans une cellule hors site.

1210

On a regardé ça puis on a dit : on va faire un inventaire de toutes les options possibles de restauration, mais en utilisant quand même un nombre de critères de sélection; il y en avait 11. Il y a quatre options qui ont été retenues. Et pour ces quatre options retenues là, on a encore une fois dit : bien, quel est l'ensemble des technologies applicables qu'on pourrait appliquer et qu'est-ce qu'on peut faire avec ça. Il y a 12 technologies, finalement, qui ont pu être retenues et on a observé cinq scénarios qui comportaient un agencement optimal de toutes les technologies dont l'inventaire avait été fait.

1215

1220 Donc, voici les cinq scénarios qui ont été présélectionnés. Donc, dragage et encapsulation in situ. J'en parlais tantôt, c'est-à-dire on fait un recouvrement des matériaux à l'intérieur d'une cellule de confinement. Mais on parle vraiment d'une intervention qui reste à l'intérieur du milieu immédiat; dragage et dépôt en rive à l'intérieur d'une cellule de confinement à sécurité accrue. Finalement, un dragage et un assèchement avec élimination à l'intérieur d'une cellule d'enfouissement sécuritaire, mais à Murdochville.

1225 L'autre scénario se ressemble aussi. Dragage et enfouissement, mais sans assèchement, à l'intérieur d'une cellule d'enfouissement à Murdochville. Et, finalement, le dragage et l'assèchement avec élimination à l'intérieur d'une cellule à sécurité maximale.

1230 Qu'est-ce que ça a donné l'analyse de ces scénarios-là en les comparant entre eux? Au niveau des scénarios 1 et 2, tout ce qui nous amenait à faire un dépôt en rive à l'intérieur d'une cellule de confinement, demandait au ministère de faire l'acquisition de l'eau. Et ce n'est pas dans les autorités ni dans les mandats du ministère de faire de telles acquisitions. Donc, les scénarios 1 et 2 que j'ai décrits tantôt ont été rejetés puisque irréalisables pour le ministère.

1235 Au niveau des scénarios 3 et 4, ils n'ont pas été retenus parce que Transports Canada devait à ce moment-là rester responsable de la contamination aux HAP, à long terme. Pour le ministère, il était essentiel, parmi les critères, que l'aspect responsabilité, que la diminution du passif environnemental, qu'on appelle, diminue. Imaginez-vous si vous investissez plusieurs millions, vous voulez qu'à la fin, la valeur de votre passif ait diminué. Vous ne voulez pas rester avec le même montant du passif environnemental.

1240 De ce fait, les scénarios 3 et 4 ont tombé. En date d'aujourd'hui, les sites de Murdochville, de toute manière, sont fermés maintenant, et le propriétaire des terrains ne voulait pas, de toute façon, prendre la responsabilité des HAP.

1245 Nous avons retenu le scénario 5 qui est devenu la base du projet que monsieur Turgeon vous a décrit tantôt. Nous sommes partis de ça et nous en avons développé des variantes.

LE PRÉSIDENT :

1250 Mais est-ce qu'on peut dire, Madame Alarie, d'une part, à la suite de votre réponse, que Transports Canada, à la suite des observations de la situation, tirait comme conclusion que ça ne pouvait pas rester en l'état, d'une part, et que, par ailleurs, les critères qui vous ont amenés à travers votre cheminement, dans le cas que vous décrivez, sont moins des critères d'ordre
1255 environnemental que des considérations que vous rattachez au mandat ou aux politiques ou aux pratiques de votre ministère et non une analyse environnementale?

Mme LOUISE ALARIE :

1260

Donc, pour répondre à votre première question, il est indéniable qu'on devait faire une intervention. Le statu quo n'était pas acceptable à partir du moment où un impact négatif était ressenti. Et de par les lois et règlements auxquels on est assujettis, nous devons intervenir.

1265

À partir de là, lorsqu'on a fait l'inventaire, et j'appelle la méthode du tamisage de toutes nos interventions pour arriver au scénario d'aujourd'hui, bien, il y avait des critères, mais il n'y avait pas que le critère financier ou responsabilité civile. Il y avait une série de critères qui allaient à la « répliquabilité » technique d'une approche, sa fiabilité, les impacts environnementaux. On ne voulait pas d'une technologie qui générerait plus d'impacts que ce qu'il y en avait là. Évidemment, dans la mesure où les impacts sont « atténuables ».

1270

Donc, il y avait onze critères que nous avons regardés pour procéder à ce que j'appelle, au tamis des technologies, et finalement au scénario retenu.

1275

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme LOUISE ALARIE :

1280

Mais c'est sûr qu'il y a des critères qui étaient plus significatifs que d'autres, qui avaient plus leur pesant d'or.

LE PRÉSIDENT :

1285

Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1290

Oui, Madame Alarie, pour revenir à la question de madame Duchesne. Donc, outre le fait qu'il y avait des éléments de responsabilité que vous vouliez voir évacués, vous n'avez pas, à proprement parlé, dans votre diagramme qui se ressert, vous n'avez pas évalué le scénario de ne pas intervenir. Puisqu'en raison des considérations légales, et cetera, vous ne pouviez pas le faire. C'est ce qu'on comprend? Vous n'avez pas évalué plus avant ce scénario-là sur le plan de l'environnement?

1295

1300

Mme LOUISE ALARIE :

Bien, sur le plan de l'environnement, la réponse était claire. À partir du moment qu'il y avait un impact négatif qui nous exposait à des impacts environnementaux, mais aussi à des impacts au niveau des autorités compétentes auxquelles les règlements s'appliquaient, il fallait intervenir. On ne pouvait pas considérer le statu quo.

1305

M. JOHN HAEMMERLI :

Avez-vous, dans les scénarios évalués, regardé s'il était possible – il existe, par exemple, des méthodes de traitement in situ qui, par aération ou d'autres méthodes, permettraient de traiter les sédiments et de les laisser en place? Avez-vous évalué ces technologies-là?

1310

Mme LOUISE ALARIE :

On a fait souvent, on s'est toujours donné un point d'honneur, dans le groupe de travail, de faire des mises à niveau et de revisiter très fréquemment les technologies existantes puisque les technologies environnementales sont des domaines qui sont constamment en effervescence. Donc, on a revisité, jusqu'en 2008, les technologies environnementales disponibles.

1315

1320

Ce dont vous parlez, à ma connaissance – et monsieur Turgeon peut me corriger –, il y a des technologies in situ qui peuvent être praticables, par exemple dans des lacs ou des milieux un petit peu plus restreints, mais dans des milieux comme celui-là, à grande surface, les technologies dont vous parlez, de traitement vraiment in situ, sont plus ou moins praticables à cause, par exemple, des profondeurs rencontrées ou, bon, de l'agitation au niveau hydrodynamique.

1325

Je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose là-dessus?

M. PATRICK TURGEON :

1330

Non.

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord. Et puis peut-être, si je peux me permettre de faire encore un petit bout de chemin, Madame Duchesne, sur vos interrogations?

1335

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Ça me fait plaisir.

1340

M. JOHN HAEMMERLI :

1345 Vous avez établi dans votre présentation au début que les objectifs du projet sont d'enlever les effets négatifs de la présence des sédiments, mais pourtant, ils demeurent des zones où les valeurs sont aussi élevées que celles que vous draguez. Alors, comment on justifie ça?

Mme LOUISE ALARIE :

1350 Juste pour en revenir aussi, à partir du moment où je vous disais : nous avons identifié des impacts négatifs, cette démarche-là découle d'une étude d'évaluation du risque à la santé et à l'environnement que nous avons faite en collaboration avec différents ministères experts, notamment Environnement Canada, Santé Canada. Et ce travail-là s'est fait en concertation et les conclusions de ça, tous ensemble autour de la table, y compris le ministère expert, étaient qu'il y avait une nécessité d'agir.

1355 Donc, si ça peut juste faire le tour un petit peu de la raison d'être, pourquoi nous avons initié un projet, nous avons déterminé qu'un projet était nécessaire, je pourrais terminer en vous disant ceci.

1360 Pour ce qui était de votre autre réflexion, voulez-vous me rappeler s'il vous plaît?

M. JOHN HAEMMERLI :

1365 Non, non, mais l'autre c'était que, oui, vous draguez une certaine superficie, mais par contre, il demeure d'autres endroits où on va laisser en place des sédiments avec, finalement, la même concentration de contaminants que ceux que vous enlevez. Alors, comment on justifie d'intervenir ici et pas là? C'était ça ma question.

Mme LOUISE ALARIE :

1370 L'intervention visée vise à draguer des sédiments dont les concentrations excèdent les seuils intégrés d'effets pour le cuivre et les HAP. Selon un exercice que nous avons fait, un calcul que nous avons fait, nous avons imagé ce qu'aurait l'air la zone une fois restaurée. Et il apparaît que ce qui va être laissé en place va répondre aux critères du seuil intégré d'effets.

1375 **M. JOHN HAEMMERLI :**

1380 On y reviendra, mais là, on va laisser la place aux participants. On va arrêter ça là. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1385 Alors, juste avant de retourner quand même à madame Duchesne pour sa deuxième
question, je veux me tourner du côté du ministère de l'Environnement pour voir si cette démarche
qui nous conduit aux options d'aujourd'hui s'inscrit dans la ligne des démarches normalement
reconnues pour en arriver à choisir une option parmi d'autres sur le plan environnemental.
Monsieur Michon?

1390 **M. PIERRE MICHON :**

1395 Oui. Je confirme que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la
Faune et des Parcs est aussi, sans dire partenaire au projet, est un peu à la... disons, on a
participé aux discussions et on a commenté les études écotox puis oui, on a un intérêt, si on veut,
à régler les problématiques du passif environnemental de ce genre-là. Donc, que ce soit au
niveau des sols ou au niveau des sédiments, et il faut garder en tête qu'on note quand même des
teneurs assez élevées quand on compare strictement nos critères de qualité des sédiments et
des sols.

1400 Donc, les teneurs sont considérées comme assez élevées et c'est comme déclencheur
pour nous, là, d'une analyse plus poussée au niveau écotoxicologique, et dans l'optique où on
jugerait pertinent une intervention, évidemment sous réserve qu'il y ait des études qui puissent un
peu démontrer, en quelque sorte, qu'il y a un besoin d'intervention.

1405 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à sa face même, la justification du projet vous paraît acquise là-dessus?

1410 **M. PIERRE MICHON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1415 D'accord. Madame Duchesne, donc vous avez droit à une deuxième question.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

1420 Oui. Ces informations-là vont être sur le site, oui?

LE PRÉSIDENT :

1425 Bien sûr. D'ailleurs, les transcriptions, ce que madame Teasdale prend religieusement, ça va être transcrit par écrit et apparaître dans tous les centres de documentation et sur le site web.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

1430 Si c'est possible, ça serait intéressant qu'on y ajoute les onze critères qui ont été utilisés pour déterminer l'option 5.

LE PRÉSIDENT :

1435 Alors, Madame Alarie, l'information qui effectivement développe un petit peu l'espèce d'entonnoir que vous nous avez montré, comme par exemple les critères, les quatre options, et ainsi de suite, si vous pouvez enrichir un petit peu avec cette information-là, ça serait bien reçu.

Mme LOUISE ALARIE :

1440 O.K.

LE PRÉSIDENT :

1445 Vous avez une deuxième question, Madame Duchesne?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

1450 Oui. Ma deuxième question, ça porte justement sur les trois options qui sont présentées avec les six scénarios également qui nous ont été présentés en début de séance. Ce qui m'intrigue dans ça, c'est que les six scénarios ont des impacts différents. Puis pour imaginer ça, je vous dirais peut-être, tu sais, comme parent, quand on s'adresse à nos enfants, nos enfants nous font une demande, on dit : « Bien regarde, avec qui tu vas être? » S'il me dit : « Je sais pas puis je sais pas comment j'y vais, puis je sais pas à quelle heure... » je sais pas ci, je sais pas ça, bien, c'est dur de dire, est-ce qu'on est d'accord ou pas d'accord.

1455 Bien, moi, je sens comme ça. J'ai des scénarios, des impacts différents, mais on ne sait pas lequel sera choisi. Pour moi, des impacts différents, bien, ça veut dire des atténuations qui seront différentes puis ça veut dire...

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Là, vous êtes en train de donner votre opinion sur le projet.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

1465

Oui, pardon.

LE PRÉSIDENT :

1470

Ça pourra venir un peu plus tard, mais si vous pouviez formuler ça sous forme de question un peu?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

1475

O.K. Bien, peut-on être précis sur les scénarios? Le scénario choisi au moment où on se parle?

LE PRÉSIDENT :

1480

D'accord. Alors, effectivement, je pense que la question est claire. Madame Alarie, on se trouve devant trois scénarios avec des impacts différents. Qu'est-ce qui va déterminer, pour vous, où en êtes-vous dans la détermination d'un éventuel scénario préférentiel?

Mme LOUISE ALARIE :

1485

Les scénarios, le scénario identifie effectivement des variantes possibles. Ça va être la combinaison des meilleures activités, des meilleures variantes qui vont être retenues lors du processus d'appel d'offres.

1490

Actuellement, Transports Canada ne favorise pas une variante plus qu'une autre, pour justement s'assurer que nous aurons un projet qui offrira le meilleur rendement possible. Nous ne voulons pas le mettre dans un carcan et, finalement, se retrouver avec possiblement un appel d'offres qui peut être infructueux à la rigueur. Alors, on veut se donner le plus de chances possible. Les scénarios identifiés ici sont les scénarios les plus probants et c'est la combinaison de ces variantes-là qui donnera le meilleur projet.

1495

Ça ne veut pas dire que, parce qu'on dit qu'il y aura des variantes, qu'on ne les analyse pas. Monsieur Turgeon a identifié, pour chacune de ces variantes, des mesures de mitigation qui sont demandées dans le devis de façon spécifique. L'entrepreneur doit rendre compte sur la performance qu'il doit donner là-dessus, il est responsable de ça.

1500

Un devis de performance n'est pas un chèque en blanc où l'entrepreneur fait ce qu'il veut. Il est soumis à des règles très strictes.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

1510 Mais je voudrais vous entendre un peu plus là-dessus. On se trouve devant des scénarios dont il y a un certain – je ne veux pas utiliser le mot « flou » – mais une certaine marge de variations dans les impacts. Or, normalement, est-ce qu'on ne devrait pas s'attendre à ce qu'un projet soit réalisé au moindre impact possible? Est-ce que dans votre démarche, ça laisse place à ça ou si on peut se retrouver avec un projet dont les marges de risque ou de sécurité soient imprécises?

1515 **Mme LOUISE ALARIE :**

1520 Il faut comprendre que depuis qu'on travaille sur le processus de sélection par tamisage, les options qui ne tenaient pas la route au niveau des impacts environnementaux ont été rejetées. Les variantes qu'on observe aujourd'hui, s'il y a des mesures de mitigation, nous apparaissent, au niveau environnemental, minimales.

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que tous ces facteurs-là vont se retrouver dans le devis de performance?

1525 **Mme LOUISE ALARIE :**

Toutes les mesures de mitigation nécessaires face à une activité précise, face à une variante précise, sont demandées dans le devis.

1530 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que le devis existe au moment où on se parle?

1535 **Mme LOUISE ALARIE :**

1540 Le devis n'est pas complété, parce qu'il faut comprendre qu'aujourd'hui on fait un exercice où on continue à échanger sur le projet. Et on comprend aussi qu'il y aura éventuellement un décret. Donc, on est encore dans la phase de conception, mais comment pourrais-je vous dire, on est quand même dans une pause, parce qu'il reste des choses à attacher ensemble dans le devis, tant qu'on n'aura pas terminé notre échange, et tant qu'on n'aura pas le contenu du décret.

LE PRÉSIDENT :

1550 Mais est-ce qu'il existe un prototype de devis, dont je comprendrais par exemple qu'il y a des cases blanches ou des choses qui restent à remplir, mais qui donnerait à la commission et aux intéressés une image assez précise de ce qu'est un devis de cette nature-là?

Mme LOUISE ALARIE :

1555 Si vous me permettez, je vais passer la parole à monsieur Marc-André Baillargeon, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui n'en est pas à ses premières armes au niveau de la gestion des devis de performance. Les devis de performance, au niveau des projets environnementaux à l'échelle pancanadienne, Travaux publics utilisent ces devis-là, mais je lui passe la parole.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Bonsoir, Monsieur Baillargeon, on vous écoute.

1565 **M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :**

Bonsoir! J'ai préparé quelque chose au niveau du devis de performance. Donc, pour vous dresser un peu, vous donner une idée de qu'est-ce que va comprendre un devis de performance.

1570 Donc, il existe deux grandes catégories de devis de performance, et selon le guide d'utilisation du *Devis directeur national*, ou le DDN, il existe donc, comme je disais, deux grandes catégories. Le premier type précise les résultats attendus tout en énumérant les méthodes de corroboration des résultats obtenus. Donc, ici, je parle du devis de performance. Quant au devis descriptif, il précise les moyens à utiliser pour arriver aux résultats souhaités, sans toutefois les énoncer.

1575 Pour imaginer ceci, prenons l'exemple de la construction d'une automobile. Si nous prenons l'approche du devis descriptif, celui-ci devrait donner le détail pour la fabrication de chacune des composantes, allant même jusqu'à la mention des matériaux à utiliser. Il faudrait avoir tous les dessins d'atelier pour la fabrication de chacune des pièces et la production de celles-ci ne serait pas liée à des résultats ou des objectifs.

1585 Le devis de performance quant à lui mentionnerait que nous désirons construire une automobile qui devra avoir une vitesse de croisière de x kilomètres/heure, avoir une accélération de tant, une durabilité en nombre d'années et de kilomètres, une consommation de x litres aux 100 kilomètres, et cetera, et cetera. Ainsi, le produit obtenu devra rencontrer les résultats attendus.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de Gaspé, le devis précise les résultats attendus, c'est-à-dire la réhabilitation des secteurs adjacents au quai de Gaspé, et énumère les critères rencontrés et les contraintes à respecter.

1590

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça fait le tour, non? Vous avez quelque chose à ajouter?

1595

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

Oui, je continue.

LE PRÉSIDENT :

1600

On vous écoute.

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

1605

Donc, il est important de mentionner qu'il n'y a qu'un seul projet avec un seul objectif, soit la réhabilitation du secteur du quai de Gaspé selon des critères établis. La portée des travaux se trouve bien définie. Donc, on connaît les volumes, on connaît la surface. On connaît le calendrier, les objectifs, les critères à respecter.

1610

À travers ce devis, nous définissons un cadre clair d'exigences pour la mise en œuvre des activités, que ce soit les lois, les règlements, décret provincial, les exigences environnementales et les mesures d'atténuation qui découlent de l'examen environnemental. Toutes ces exigences sont incluses au devis. Dans la très grande majorité, elles sont incluses par renvoi dans les différentes sections du devis.

1615

Les exigences ne sont pas systématiquement retranscrites au devis ou incluses dans les différentes sections de celui-ci, mais nous y référons en les plaçant comme en annexe au devis. Ces annexes font partie intégrante du devis, donc du contrat. À titre d'exemple, les mesures d'atténuation et le décret provincial seront mis en annexe à ce devis.

1620

Différentes options et scénarios ont été analysés dans le but de rencontrer et d'atteindre l'objectif. Pour nous, ces différentes options visaient à estimer le projet. Elles nous ont également permis d'analyser à travers l'examen environnemental les différentes méthodes de travail qui sont susceptibles d'être employées par les entrepreneurs.

1625

Donc, pourquoi un devis de performance dans le cadre du projet de Gaspé? Les éléments recherchés dans un devis de performance sont : l'optimisation des coûts pour le contribuable; l'optimisation des ressources disponibles du côté des entrepreneurs; l'amélioration de la performance des fournisseurs; et la stimulation du volet innovation.

1630

Le devis de performance permet de transférer une partie des risques aux entrepreneurs. Ceux-ci font le choix de la solution technologique. Nous n'imposons pas le choix de la technologie tel qu'il en serait fait à travers un devis descriptif. Ils sont chargés de se conformer à la réglementation et ils ont la responsabilité de leur performance et de la gestion de leur rendement.

1635

Le devis de performance ne dégage pas le promoteur de ses responsabilités, bien au contraire. Transports Canada va demeurer responsable de l'atteinte des critères de réhabilitation. Il va s'assurer que le projet rencontre toutes les exigences énumérées au devis. Tel que mentionné précédemment, nous nous assurons que les conditions stipulées dans le décret et les CA seront respectées.

1640

Transports Canada, avec TPGC, va s'assurer que les mesures d'atténuation comprises dans l'examen environnemental sont rigoureusement respectées et nous allons effectuer un contrôle du projet et un suivi de la performance.

1645

En terminant, il est important de préciser que le devis de performance n'est pas une carte blanche donnée à l'entrepreneur, et il ne donne pas non plus la liberté d'action complète à ce dernier. Le devis de performance est un cadre rigide bien défini, à l'intérieur duquel l'entrepreneur a une certaine latitude pour la réalisation des travaux.

1650

Le devis de performance est une liste de conditions que l'entrepreneur devra respecter durant toute la durée de ses opérations.

1655

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Évidemment, ça sera déposé, un peu dans la suite de ce que j'ai annoncé tout à l'heure, ces choses-là.

1660

Un point précis pour être sûr de bien comprendre la portée de ce que vous venez de dire, Monsieur Baillargeon. On doit comprendre donc qu'il y a des contraintes qui seront imposées à l'entrepreneur, et qui ne s'appliquent pas seulement aux résultats, mais qui devront être satisfaites quel que soit le procédé qui suivra. Est-ce qu'on comprend bien?

1665

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

1670 Tout à fait. C'est que l'entrepreneur, en fonction de l'étude environnementale, en fonction
des mesures d'atténuation qui sont indiquées dans l'étude environnementale, en fonction du
décret qui va être émis pour ce projet-là, en fonction des certificats d'autorisation qui seront
également émis à la suite du décret, donc toutes ces conditions-là vont faire partie intégrante du
devis, comme je le disais, ne sont pas citées comme telles dans le devis même. On ne rédige
pas, on ne fait pas de copiage de mesures d'atténuation; on prend les mesures d'atténuation qui
1675 sont connues, qui ont été identifiées dans l'étude environnementale, on les place en annexe. Et
dans le devis, tout ce qu'on fait, c'est qu'on fait référence à ces annexes-là.

LE PRÉSIDENT :

1680 D'accord. Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI :

1685 Je vais essayer encore une fois de ne pas prendre trop de temps des participants, mais
vous avez ouvert quelques portes. Le président a dit dans son discours d'ouverture que le but de
l'exercice ici, c'est de donner un éclairage au ministre sur la meilleure insertion possible du projet
dans le milieu et en collaboration et en étant à l'écoute du milieu d'insertion.

1690 Moi, je me mets dans la peau de madame Duchesne, qui vient nous voir puis qui dit : bien,
effectivement, oui, on nous parle des devis de performance. Oui, il y a un cadre administratif
réglementaire. Sauf que la description détaillée des impacts, elle ne sera donnée que lorsque le
scénario définitif sera retenu, selon vos documents. Il y a des méthodes qui sont reconnues pour
avoir des impacts qui ne sont pas les mêmes, par exemple une benne preneuse va relarguer des
sédiments dans toute la colonne d'eau, un dragage hydraulique va faire ça plutôt près du fond.

1695 Ça fait que les gens essaient de comprendre et puis ils n'ont pas forcément des éléments
concrets pour comprendre les effets de votre projet. Alors, la question toute bête c'est, est-ce
qu'on est à un stade trop avancé ou est-ce que vous allez repasser nous voir à un moment
donné? Comprenez-vous le dilemme ou le paradoxe?

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

1700 Oui. Alors, ce que je dirais par rapport à ça, c'est le projet a été évalué jusqu'à maintenant.
Il y a une étude environnementale qui a été faite. Il y a des consultations aussi qui ont été faites
1705 des différents organismes réglementaires.

1710 Donc, le projet est déjà, avec les différentes options, les différentes variantes qu'on a par rapport aux méthodes qui seront utilisées ou qu'on prévoit, qui seront utilisées pour draguer, pour transporter les déblais, pour les décharger. Donc, tout ça, il y a des impacts qui sont déjà connus, ils ont déjà été évalués. Il y a des mesures d'atténuation qui ont été aussi mises en place ou décrites par rapport à ces différentes activités-là.

1715 Donc, après ça, c'est une étape suivante que je dirais, c'est par rapport au suivi. Qu'est-ce qui va être fait pendant les travaux. Donc oui, on encadre les différentes méthodes de travail qui pourraient être utilisées, donc l'élaboration des différents scénarios qu'on a faits, c'était pour regarder les différentes méthodes de travail qui pourraient être utilisées, qui sont disponibles pour pouvoir faire ces travaux-là.

1720 Donc, à travers ça, on a dit : O.K., c'est correct. On regarde ça, on définit, on étudie, par rapport à ces méthodes-là, des mesures d'atténuation, et là, après ça, on va faire un suivi durant les travaux. Donc, monsieur Turgeon tout à l'heure en parlait un peu. Le suivi, les différents suivis qui vont être faits durant les travaux pour s'assurer que les travaux n'auront pas d'impact sur l'environnement outre que ce qu'on s'attend par rapport à ça. Donc, il y a des critères qui sont déjà bien établis pour ça.

1725 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Merci.

1730 **LE PRÉSIDENT :**

Pour faire un peu de chemin là-dessus, je vais de nouveau me tourner vers monsieur Michon.

1735 Puisque monsieur Baillargeon a fait allusion à des éléments qui seront appelés à faire partie intégrante du devis, c'est-à-dire notamment le décret et les éventuels certificats d'autorisation, est-ce que pour donner substance à un décret ou pour donner le feu vert à un certificat d'autorisation, on peut partir d'un devis de performance comme celui-là ou si vous vous attendez à recevoir une description plus précise, par exemple, des techniques qui seront utilisées ou des alternatives auxquelles l'entrepreneur aura droit, jusqu'à un certain point et dans la mesure où il y a des choix qui lui appartiennent? Monsieur Michon.

1740 **M. PIERRE MICHON :**

1745 Actuellement, on ne travaille pas avec un devis, on travaille avec une étude d'impact. Et le ministère a quand même fait... disons, il y a eu une évolution dans l'étude d'impact, justement pour qu'on en vienne à détailler plus de scénarios dans cette optique-là ou, justement, que

1750 l'exercice puisse déterminer s'il y a des impacts plus forts ou, du moins, qu'il y ait des méthodes
qui causeraient peut-être moins d'impact par rapport à d'autres ou des mesures d'atténuation qui
pourrait être appliquées. Donc, on a questionné dans ce sens-là pour avoir un peu plus de détails
sur les projets, sur le projet comme tel.

1755 Évidemment, on a quand même, du côté de Transports Canada, maintenu cinq scénarios.
Il m'apparaît clair, et je pense que c'est important de le dire que ça ne veut pas dire que le décret
gouvernemental va retenir les cinq scénarios comme possibles. Je ne sais pas si je réponds à
votre question?

LE PRÉSIDENT :

1760 Oui, en partie du moins, pour le moment. Mais on pourra peut-être faire un peu plus de
chemin plus tard là-dessus. Parce qu'à ce stade-ci, je voudrais remercier madame Duchesne de
nous avoir permis de démarrer, mais en même temps je voudrais qu'on puisse entendre d'autres
personnes. Merci, Madame.

1765 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1770 Et vous pourrez éventuellement vous réinscrire, si vous voulez, si vous avez d'autres
questions.

J'appelle maintenant, monsieur Sylvain LaFrance.

1775 **M. SYLVAIN LAFRANCE :**

Rebonsoir!

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir, Monsieur LaFrance.

1785 **M. SYLVAIN LAFRANCE :**

Donc, deux courtes questions. Donc, c'est un projet qui se travaille déjà depuis quelques
années. Je pense qu'il y a eu une bonne réflexion de faite pour essayer de mettre de l'avant des

propositions pour atténuer les effets potentiels du projet. Toutefois, il reste encore des questions qui sont soulevées dans la salle, et vous l'avez vu dans les requêtes aussi qui ont été adressées.

1790

Donc, il y a la mise de l'avant de certains modèles, il y a encore des éléments un peu théoriques, ça fait que je me questionnais simplement s'il ne pourrait pas être opportun, prudent ou sage d'avoir une étape préalable. Donc, une phase d'essai des technologies, peut-être pour essayer d'y aller sur une approche plus pratique au niveau du panache de dispersion, plutôt que d'avoir un modèle théorique. Aussi, peut-être de mettre à l'essai le rideau pour voir si ça va vraiment fonctionner dans les conditions de la baie de Gaspé. Peut-être de voir si dans le brassage des sédiments, il n'y aurait pas des éléments qui deviendraient solubles. En fait, une phase préalable à l'exécution des travaux à plus grande échelle, pour un peu rassurer face aux travaux qui s'en viennent.

1795

1800

LE PRÉSIDENT :

Donc, votre première question c'est ça, Monsieur LaFrance?

1805

M. SYLVAIN LAFRANCE :

C'est ça, oui. Si c'est opportun de faire cette étape-là, si elle a été pensée ou...

1810

LE PRÉSIDENT :

Considérée?

M. SYLVAIN LAFRANCE :

1815

... est-ce qu'on peut la mettre sur le devant.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Alarie?

1820

Mme LOUISE ALARIE :

Bien, au niveau technique, c'est sûr que l'entrepreneur aura la responsabilité de faire certains essais. Par contre, ce que j'en comprends, c'est qu'il y a des préoccupations au niveau du transport des sédiments dans le milieu aquatique. Est-ce que c'est bien ça?

1825

LE PRÉSIDENT :

1830

Bien, je pense que c'est assez évident que c'est une préoccupation majeure. Et je pense que la question de monsieur Lafrance c'est si Transports Canada a songé à faire, à inclure ce type d'essai là dans la démarche conduisant au débit de performance, le cas échéant.

1835

Mme LOUISE ALARIE :

1840

C'est certain qu'avant de plonger dans le projet de façon plus approfondie, il y a des réflexions qui ont été faites, pas seulement au niveau des protocoles de suivi. Il y a beaucoup de choses en branle, mais évidemment, d'essayer de prédire comment va se comporter le transport sédimentaire au courant du projet.

1845

Il y a eu une étude de modélisation qui a été faite. Je pourrais à cette étape-ci, si vous êtes d'accord, inviter monsieur Tristan Aubel du Groupe-Conseil Lasalle pour vous présenter un petit peu l'étude de modélisation de la dispersion des sédiments.

LE PRÉSIDENT :

1850

Avant d'aller là, j'aimerais en fait que vous répondiez un peu plus directement à la question. On comprend que Transports Canada a jugé à propos de ne pas inclure, dans sa démarche, des essais terrain, mais de dire que ça fera partie des premières étapes éventuelles du mandat qui sera confié à un entrepreneur après l'appel de propositions.

1855

Mme LOUISE ALARIE :

1860

Je m'explique. Pour des variantes spécifiques, par exemple s'il y a une approche de traitement des sédiments ou vraiment une préparation des sédiments très spécifique, il appartiendra à l'entrepreneur de procéder à ces essais avant de se diriger vers de la grande échelle. Et de toute façon, au niveau du ÇA, ça sera des choses, j'imagine, qui seront demandées. Là, je parle de choses qui sont très spécifiques à l'approche que l'entrepreneur prendra. C'était juste la différence que je voulais faire.

LE PRÉSIDENT :

1865

Voulez-vous dire par là que par exemple, ça ne servirait pas, ça ne serait pas utile de les faire si on est encore devant des options telles que du dragage mécanique versus du dragage hydraulique ou utiliser ou non un rideau de confinement?

1870

Mme LOUISE ALARIE :

Je vais demander à monsieur Turgeon de vous donner des exemples concrets dans la présente conception du projet, où l'entrepreneur a à faire ses preuves lui-même avant d'aller grande échelle.

1875

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Turgeon?

1880

M. PATRICK TURGEON :

1885

Bien, en fait, on a deux exemples au niveau des méthodes d'assèchement et de traitement, on parlait tantôt de l'utilisation de sacs en géotextile. On parlait aussi de l'ajout de polymère. Donc, les entrepreneurs qui vont vouloir utiliser ce type de technologie là vont vouloir faire des essais avec les sédiments, à savoir quel est le meilleur type de polymère qu'on peut utiliser pour avoir une efficacité optimale pour la réalisation du projet. Donc, pour avoir une meilleure retenue des sédiments à l'intérieur et une meilleure qualité des eaux qui ressortent. Donc ça, c'est un des exemples.

1890

Au niveau du traitement physicochimique, par exemple... bon, la partie physique ce sont des étapes de tamisage et tout ça, donc ce n'est pas si complexe que ça. Par contre, la partie chimique, un entrepreneur va vouloir aussi réaliser des essais avant de proposer une méthode qui dit qu'on est en mesure de pouvoir retirer x pourcentages de concentration, par exemple en HAP ou en cuivre, il va vouloir procéder à des essais pour démontrer, en fait, que sa méthodologie est éprouvée et qu'il est en mesure de pouvoir réaliser les objectifs qu'il dit qu'il va réaliser.

1895

Donc, ce sont deux exemples, ici, qui pourraient être réalisés lors du processus, par exemple, d'appel d'offres.

1900

M. JOHN HAEMMERLI :

1905

À cet égard, Monsieur Turgeon, en 2010 il y a un projet pilote qui était planifié sur les méthodes de traitement, qui a, semble-t-il, été abandonné. Alors, on aimerait savoir, un, ce qu'il visait puis, deux, pourquoi il a été abandonné.

1910

M. PATRICK TURGEON :

Je vais laisser madame Alarie répondre parce que j'ai...

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord.

1915 **Mme LOUISE ALARIE :**

Je peux y répondre. Oui, effectivement, ça remonte justement au moment où nous avons comme fait une mise à jour encore des technologies environnementales disponibles. Et nous avons à ce moment-là mandaté Dessau pour faire un peu un survol de ces méthodologies-là.

1920 Il y avait des promoteurs qui avaient une technologie de lavage de sédiments qui semblait prometteuse, dont seulement l'un d'entre eux avait une technologie qui avait fait ses preuves, c'était une technologie de lavage de sédiments. Donc, sous les recommandations de notre expert-conseil, on s'est dirigé vers le CEMRS, qui est le Centre d'excellence de Montréal sur la
1925 réhabilitation des sols, de faire des études granulochimiques, des études de « traitabilité » pour voir le potentiel réel de traitement de ces matériaux-là.

Nous nous sommes donc dirigés vers ça, en faisant un appel d'offres à l'été 2010. Malheureusement, le projet n'a pas pu prendre forme pour des raisons administratives, mais
1930 importantes à souligner, les soumissions reçues n'étaient pas conformes à certains critères établis, notamment les coûts.

De cette leçon tirée, c'est un peu l'impact qu'on peut en tirer de façon générique. Nous avons fait un appel d'offres pour faire un essai pilote pour faire du lavage de sols, donc quelque
1935 chose de très pointu. Ce qui s'est produit, c'est un éclatement au niveau du marché et toutes les soumissions n'étaient pas conformes au niveau des coûts. Le critère coût dépassait les budgets établis.

C'est un peu une conséquence, si je peux dire, d'avoir un devis qui est descriptif au niveau
1940 du marché. Mais l'essai pilote n'a pas eu lieu. On n'a pas reparti l'appel d'offres, il était très tard en saison. Comme nous avons des échéanciers serrés, les leçons que nous en avons tirées nous ont démontré qu'on voulait se diriger vers la conception du projet à grande échelle.

LE PRÉSIDENT :

1945 Monsieur Haemmerli? Non, ça va.

1950

M. JOHN HAEMMERLI :

1955 O.K. Alors, j'y vais. En fait, vous évoquez un volet qui... la question qu'on peut se poser, est-ce que ça pourrait se produire aussi avec le projet? Autrement dit, j'ai un volet de questions sur comment on gère l'appel d'offres, qu'on abordera peut-être plus tard, mais pour revenir à vos réponses précédentes et aux objectifs du devis de performance, qui est d'obtenir une restauration au meilleur coût possible puis dans les meilleurs délais, est-ce que finalement cet objectif-là ne conduirait pas à écarter d'office des méthodes qui, sur le plan environnemental, seraient meilleures, ou sur le plan des impacts seraient moins dommageables pour le milieu?

1960

Mme LOUISE ALARIE :

1965 Bien, selon les analyses que nous avons faites – je veux juste faire un aparté. Le ministère n'est pas à la recherche du projet le moins cher possible, tout simplement. Le ministère est à la recherche du meilleur projet côté avantage qualité/coût. Parce que oui, nous avons des budgets et oui, c'est une réalité. Alors, selon les estimations que nous avons, on a bâti un budget qu'on se doit de respecter. Ça fait partie de l'équation lorsqu'on fait de la gestion de projet.

1970 Donc, je ne suis pas d'accord à dire que nous avons fait un projet où l'analyse des impacts environnementaux pour chaque variante n'a pas compté, ça a compté. Et les variantes qui sont présentées aujourd'hui sont celles qui, après mitigation, présentent le moins d'impact possible.

M. JOHN HAEMMERLI :

1975 Ce sont vos mots. La commission n'a jamais prétendu une telle chose. Mais je vous remercie puis on y reviendra éventuellement.

Mme LOUISE ALARIE :

1980 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1985 Monsieur Lafrance.

M. SYLVAIN LAFRANCE :

1990 Bien, ma première question c'est ça, c'était considérant l'incertitude si...

LE PRÉSIDENT :

1995

Bien, je pense qu'on est allé chercher la réponse à la première question.

M. SYLVAIN LAFRANCE :

2000

Oui, vous pensez? O.K., c'est beau.

LE PRÉSIDENT :

2005

Ce que je dis, si elle ne vous satisfait pas ou si, de votre côté, au moment de l'énoncé des opinions, vous voulez faire du chemin là-dessus, vous pourrez tout à fait le faire. Par ailleurs, il n'est pas du tout impossible qu'on revienne sur des aspects qui vont se trouver éventuellement à développer davantage ce point-là tout à l'heure.

M. SYLVAIN LAFRANCE :

2010

D'accord, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

2015

Mais je voulais vous donner l'occasion surtout de poser votre deuxième question.

M. SYLVAIN LAFRANCE :

2020

J'y vais sans attendre. Donc, on disait tout à l'heure, il y a quand même un certain nombre de mesures qui ont été mises de l'avant pour gérer le risque. Le risque, en tout cas pour les mariculteurs, le plus important c'est probablement celui de la dispersion des sédiments et tout ça.

2025

Je me demandais, dans les mesures qui sont mises de l'avant pour faire les suivis environnementaux, la qualité de l'eau, est-ce qu'il va y avoir une possibilité d'agir assez rapidement pour informer d'une ouverture/fermeture de zone? Et s'il devait y avoir une fermeture et des impacts financiers sur les entreprises, est-ce qu'il ne serait pas déjà à propos de penser à des mesures compensatoires pour les entreprises?

2030

Imaginons un scénario où des produits sont déjà rendus sur le marché, on ferme une zone le lendemain des analyses d'eau, et des produits sont déjà sur le marché, on doit faire des rappels de produits. Qui paie pour tout ça? Donc, est-ce qu'on peut penser déjà à des mesures de compensation pour des entreprises qui pourraient être affectées par des délais d'analyse?

LE PRÉSIDENT :

2035

D'accord. On va aller du côté du promoteur. Ça se peut qu'on aille chercher les compléments de réponse aussi du côté des personnes-ressources. Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

2040

Monsieur Turgeon, tantôt, a parlé qu'il y a un protocole de suivi des matières en suspension qui est en développement. Également, il y a un protocole de suivi sur la chair de mollusques qui est déposé ce soir. Il y a des éléments que monsieur Turgeon mentionnait, qui restent encore à attacher ensemble, parce qu'il y a des autorités compétentes, réglementaires qui participent à ça.

2045

Donc, il y a des éléments d'information qui, ce soir, pour nous, sont encore moins définis, surtout au niveau du plan de communication, de la chaîne de communication, dans l'éventualité où une situation telle que celle-là se produisait.

2050

LE PRÉSIDENT :

D'accord. J'aimerais me tourner vers... vous avez des compléments de réponse de votre côté? Est-ce qu'il y a des compléments de réponse? Pas à ce stade-ci?

2055

Mme LOUISE ALARIE :

Désolée. Pour en savoir davantage aussi, je pourrais passer la parole à Santé Canada, s'ils sont d'accord, madame Darcy Longpré qui pourrait amener des éléments d'information complémentaire concernant un peu les processus relatifs aux organismes qui sont responsables de cela.

2060

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Alors, je demanderais à madame Longpré de venir s'asseoir, peut-être, et de partager un micro à la table du promoteur, s'il vous plaît.

2065

Mme DARCY LONGPRÉ :

Oui, j'ai quelques diapos sur une clé, si on veut les mettre à l'écran?

2070

LE PRÉSIDENT :

Absolument. D'accord.

2075 **Mme DARCY LONGPRÉ :**

Puis je ne veux pas sentir comme si je joue à la balle, mais il y a certains aspects de cette réponse qui relèvent aussi de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Donc, je ne veux pas non plus parler pour eux.

2080

LE PRÉSIDENT :

Non, on vous entend.

2085

Mme DARCY LONGPRÉ :

Donc, je vais me limiter à la partie de Santé Canada.

LE PRÉSIDENT :

2090

C'est ça. Et on ira chercher des compléments de réponse, en ayant toujours à l'esprit la préoccupation donc exprimée par monsieur Lafrance en relation avec les exploitations maricoles.

Mme DARCY LONGPRÉ :

2095

Oui. Je vais juste attendre qu'il mette la diapo à l'écran pour qu'on puisse suivre.

LE PRÉSIDENT :

2100

D'accord. Vous avez ce qu'il faut pour la présentation?

Mme DARCY LONGPRÉ :

Oui. Puisqu'on est fédéral, on a une version anglaise et française aussi.

2105

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de problème.

2110

Mme DARCY LONGPRÉ :

Bon, je peux commencer avec la version française, je pense que ça va pour la salle.

2115

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, on vous écoute.

2120 **Mme DARCY LONGPRÉ :**

2125 Le rôle de Santé Canada, il y a un groupe de Santé Canada qui agit pour définir des critères dans les aliments, et aussi faire les analyses de risque dans les aliments pour établir l'innocuité des aliments qui vont aller sur le marché pour la commercialisation. Et d'autres groupes qui vont agir pour les aliments qui sont récoltés de façon récréative. Là, c'est pour la partie commerciale.

2130 Donc, lorsqu'il n'y a pas de norme pour un aliment, qui est le cas pour les moules et pour les contaminants qui sont en question pour la baie de Gaspé, la Division de l'évaluation du danger des produits chimiques pour la santé de Santé Canada effectue les évaluations des risques pour la santé humaine, pour les aliments dont on veut connaître la salubrité par rapport à une contamination potentielle.

2135 Et cette évaluation de risque, elle ne fixe pas de normes, mais elle va déterminer si à des niveaux actuels, qu'on va soumettre à l'Agence, à Santé Canada, s'il y a un problème de qualité associé à ces mollusques.

LE PRÉSIDENT :

2140 D'accord. Ça fait le tour pour le moment?

Mme DARCY LONGPRÉ :

2145 Ça fait le tour.

LE PRÉSIDENT :

2150 Parfait, merci beaucoup. Je voudrais retourner à madame Alarie, malgré tout, sur un point très précis de la question de monsieur Lafrance. Est-ce que dans les mesures de suivi du projet, de la mise en œuvre éventuelle du projet, on a prévu d'éventuelles mesures compensatoires pour les entreprises maricoles qui pourraient être affectées, le cas échéant, par un accident ou un incident ou un évènement relié au projet?

2155

Mme LOUISE ALARIE :

2160 Nous trouvons qu'à cette étape-ci, il est très difficile, il est vraiment prématuré, hypothétique de prendre position sur cet aspect-là. On déploie actuellement tout en notre pouvoir pour avoir un programme de suivi qui est à la satisfaction de toutes les autorités compétentes. Ça ne se fait pas en vase clos.

LE PRÉSIDENT :

2165 D'accord. Je retiens votre réponse là-dessus.

2170 Je voudrais me tourner du côté de l'Agence, le cas échéant, et de Pêches et Océans Canada – vous vous complétez s'il y a lieu –, pour savoir qu'est-ce qui arrive dans un cas concret comme celui qu'a évoqué monsieur Lafrance. Par exemple, il y a des produits qui sont mis sur le marché et dans les jours qui suivent, tout à coup, on constate quelque chose qui conduit à fermer une zone à une activité maricole. Quel impact, tout d'abord, ça a sur le marché et sur les produits? Est-ce que ça provoque automatiquement ce qu'on appelle un rappel de produits alimentaires ou est-ce qu'il y a un autre genre de démarche?

2175 **M. MICHAEL PATTERSON :**

J'aimerais adresser votre question, si vous me permettez, un peu plus tard.

2180 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2185 **M. MICHAEL PATTERSON :**

2190 Parce que j'aimerais revenir sur le fait que les deux éléments qui nous concernent présentement, c'est le cuivre puis les HAP. Santé Canada va établir les standards pour lesquels, nous autres, on devrait s'assurer que ça soit assuré. Dans le sens qu'il ne faut pas que... Santé Canada va établir une norme pour le cuivre. Normalement, ils vont établir des normes sur certains métaux lourds ou quoi que ce soit, pour lesquels on ne devrait pas dépasser, parce que ça peut poser un risque à la santé.

2195 Dans ce cas ici, il n'y a pas de normes établies pour le cuivre ni les HAP pour les mollusques en question. Donc, la chose que nous autres on a une discussion avec Santé Canada présentement, c'est de voir qu'est-ce qu'on peut faire, quelle stratégie prendre pour assurer que s'il y a une contamination éventuelle ou possible par les événements, qu'on serait en mesure de prendre action très rapidement.

2200 Donc, présentement, on est en discussion avec l'UCAR, avec Transports Canada, avec Santé Canada pour regarder au niveau de prendre l'échantillonnage qui va être mis en place ou déjà été commencé, qui va être mis en place cet été puis l'été prochain, pour aller chercher des données de base des mollusques qui sont présentement dans la baie, qui a déjà un certain niveau de cuivre dans leurs tissus. Suite à la récolte de ces données-là, on va être en mesure de faire une demande d'analyse de risque à Santé Canada pour établir à quel niveau est-ce qu'on devrait prendre action, s'il y a une contamination potentielle.

2205 Donc, pour revenir à votre question, au niveau de l'impact concernant des rappels, c'est sûr que si on peut déterminer qu'il y a un risque à la santé causé par une contamination de cuivre ou de HAP, dépendamment c'est quoi le niveau d'intervention, bien, ça peut effectivement causer un rappel alimentaire. Puis ça, on sait très bien, c'est très dommageable pour l'industrie. Donc, on va essayer de toutes les façons possibles pour éviter cette possibilité-là.

LE PRÉSIDENT :

2215 Est-ce qu'il y a des compléments de réponse qui peuvent venir, par exemple soit de vous Madame Moisan, qui êtes du MAPAQ et de MERINOV là-dessus, pour continuer à nous éclairer là-dessus?

Mme NATHALIE MOISAN :

2220 J'aimerais aussi qu'on prenne en compte, non seulement l'impact à la santé, le risque à la santé, mais aussi l'impact sur la biologie des organismes qui peuvent être affectés par les polluants.

2225 Donc, j'aimerais aussi que ça soit pris en compte dans l'analyse, à savoir que les contaminants peuvent affecter la biologie du mollusque, ralentir sa croissance, provoquer des maladies, provoquer des mortalités. Donc, au-delà du risque à la santé, il y a aussi un impact qui peut être très dommageable sur les élevages de mollusques.

LE PRÉSIDENT :

2230 Mais est-ce que ça, c'est quelque chose dans lequel MERINOV est impliquée ou si c'est un vœu que vous formulez, éventuellement que ça soit...

Mme NATHALIE MOISAN :

2235 Oui. Bien, effectivement, nous, le MAPAQ, on a demandé, avec les demandes des producteurs, qu'il y ait des suivis sur la qualité de la chair, qu'il y ait des suivis aussi sur les matières en suspension. Donc, dans ce suivi-là sur la qualité de la chair, il y a effectivement les

2240 critères de mortalité qui vont être pris en compte et différents critères pour la survie des mollusques.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2245 **Mme NATHALIE MOISAN :**

On est en train de participer à la rédaction d'un protocole de suivi, effectivement.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et de la réponse tout à l'heure de monsieur Patterson, je retiens que vous êtes aussi en voie de déterminer éventuellement des normes qui s'appliqueraient...

2255 **M. MICHAEL PATTERSON :**

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2260 ... vis-à-vis au moins deux composantes, à la comestibilité ou non des mollusques.

M. MICHAEL PATTERSON :

2265 Au niveau, on veut déterminer à quel taux où est-ce qu'on risque de... qui peut poser un danger à la santé.

LE PRÉSIDENT :

2270 D'accord. Et est-ce que vous savez combien de temps ça prendrait? Quand vous adressez une demande à Santé Canada, normalement est-ce qu'on a des résultats assez rapidement là-dessus?

M. MICHAEL PATTERSON :

2275 Des discussions dernièrement qu'on a eues avec Santé Canada, c'était assez rapide. Ils étaient très ouverts de faire une analyse assez rapide; au lieu de mois, ce serait quelques semaines normalement.

2280

LE PRÉSIDENT :

Madame Longpré, un complément de réponse là-dessus?

2285

Mme DARCY LONGPRÉ :

Oui. Bien, c'est exactement ça. Lorsqu'un produit est déjà commercialisé, c'est 48 heures; mais puisque ce n'est pas un produit qui est déjà commercialisé, c'est quelques semaines. Ils n'ont pas un horaire qu'ils doivent respecter, mais on ne parle pas de mois. Ils m'ont assurée que c'est quelques semaines.

2290

LE PRÉSIDENT :

Donc, bien avant que le projet soit mis en œuvre dans le cas qui nous occupe?

2295

Mme DARCY LONGPRÉ :

Exact.

2300

LE PRÉSIDENT :

D'accord, ça va. Monsieur Haemmerli?

2305

M. JOHN HAEMMERLI :

Madame Alarie, qui sont les membres de votre comité de suivi sur les mollusques? Sans peut-être les énumérer tous, est-ce que vous pouvez déposer la liste de?

2310

Mme LOUISE ALARIE :

Oui. Nous pouvons déposer la liste. Il y a plusieurs ministères compétents qui ont participé, notamment MERINOV, MAPAQ...

2315

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord. Et puis, vu que vous êtes la porte-parole, je me demandais si monsieur Pelletier avait quelque chose à rajouter au sujet de l'éventuel déplacement d'un panache dans les fermes maricoles?

2320

Mme LOUISE ALARIE :

2325 En fait, oui. Je voulais justement vous proposer, si le docteur Pelletier pouvait vous présenter le suivi de chair de mollusques et ce qui le constitue. Il y a beaucoup de questions qui tournent autour ça, je pense que ça peut être intéressant.

LE PRÉSIDENT :

2330 Oui, oui, bien sûr. Alors, Monsieur Pelletier, on vous écoute.

M. ÉMILIE PELLETIER :

2335 Oui, bonsoir, Messieurs les commissaires. Donc, on va regarder un peu la présentation très brève du document qui a été déposé ce soir sur le suivi biologique des mollusques.

2340 Donc, l'objectif du programme, du protocole est donc de mettre en place un programme de suivi qui va permettre d'évaluer l'impact biologique, ce dont on parlait tout à l'heure, suite aux activités de dragage dans le secteur du quai commercial de Gaspé, sur les cultures de moules et de pétoncles qui se trouvent dans le secteur nord du havre de Gaspé.

2345 Donc, on va regarder rapidement les différents paramètres qui sont pris en considération dans ce protocole. Donc, premier élément : établir six stations d'échantillonnage réparties de l'embouchure des rivières York et Darmouth dans le havre de Gaspé lui-même. Il y a aussi sur l'embouchure de la baie de Gaspé... est-ce qu'on peut appuyer sur le petit bouton d'action? On va voir la carte, je pense que ça va vous éclairer très bien, sur cette carte où on a distribué les stations.

2350 Alors, je les passe rapidement en revue. Donc, les stations 1 et 2 que vous voyez sont toujours en milieu marin, mais elles sont proches des embouchures des rivières. On est bien en amont des activités de fermes d'aquaculture et donc, ces deux stations-là servent, jusqu'à un certain point, de témoins de ce qui pourrait rentrer dans le havre de Gaspé, venant des rivières. Le matériel en suspension, évidemment il peut en rentrer, mais aussi, il faut bien se souvenir qu'il y a un mouvement de marée important dans le havre. Donc, le balancement des marées, dans le jusant les courants rentrent. Vous voyez vers la station 1? Les courants rentrent et refoulent la rivière un peu, dans cette section-là, même là-bas, aussi, au fond, jusqu'à la section 2. Donc, c'est pour ça que ces deux stations-là ont été mises là.

2360 Les stations qui sont en bleu, ce sont les stations d'échantillonnage de matières en suspension. Donc, ici, c'est très différent du protocole dont monsieur Turgeon a parlé, par exemple de mesure de matériel en suspension. Si on parle de prélever des matières en suspension, donc de filtrer sur un filtre très fin, ramasser tout ce qui est en suspension, et les

2365 matières qui sont ramassées ainsi vont être analysées. Donc, analysées en chimie pour trouver non seulement le cuivre, mais l'ensemble des métaux, parce que peut-être, vous savez que les techniques analytiques permettent d'analyser tous les métaux en même temps que le cuivre, même chose pour les HAP. On a même ajouté aussi les BPC. Donc, on est certain que les grandes catégories de polluants, si jamais ils sont présents dans les matières en suspension, peu importe leurs sources, on va les trouver.

2370 Si vous allez vers... la station 5, est peut-être l'une des plus intéressantes. Vous voyez que c'est celle qui est la plus proche de la zone de dragage. Dans cette zone, autour de la station 5, s'il y avait un panache qui dépasse les zones de surveillance de 150 mètres – là, on est à peu près à 300 mètres – donc là, on va trouver des matières en suspension qui pourraient provenir de la zone de dragage, et cette station-là, donc il n'y a pas d'organisme, il y a juste une station d'échantillonnage, va nous donner une idée d'un dépassement ou d'un étalement du panache possible. On est relativement proche de la zone de dragage encore.

2380 Si vous allez maintenant vers les stations 3, 4 et 6. Pourquoi en rouge? Parce que là, il y a des organismes, c'est-à-dire des moules et des pétoncles qui sont en cage dans ces trois stations-là. Donc là, on a la technique – en anglais – « caging ». Donc, on place les mêmes moules et les mêmes pétoncles qui viennent des stations d'élevage dans des cages, à la profondeur, à la même profondeur où ils sont élevés.

2385 Et la station 4 en particulier, c'est vraiment la station d'alarme. Parce que si on retrouve dans ces moules-là et dans les particules prélevées à la station 4, de façon régulière, deux à trois fois par semaine, au moins deux fois par semaine, si on trouve des particules là, ça veut dire que le panache s'est rendu jusque-là.

2390 Donc, après ça, la station 3 c'est vraiment la dernière limite avant qu'il y ait vraiment une alarme qui... c'est un peu l'alarme qui se met en marche. C'est-à-dire que s'il y a des particules, du cuivre et des HAP qu'on trouve à la station 3, on a une indication très claire qu'il y a un problème qui se situe au niveau du dragage.

2395 Et enfin, la station 6 c'est un peu plus une station de ce qui va entrer et sortir du havre. Donc, s'il y avait des choses qui pouvaient entrer ou s'il y a des choses qui sortent, de nouveau ils sont prélevés. Donc, en fait je vous ai tout raconté ce qui était écrit dans la diapo précédente.

2400 Si on continue donc au niveau du sommaire et de l'approche. Donc, déterminer les taux de croissance et de mortalité, donc les bio-indicateurs dont on vient de parler; ils vont être comptés, ils vont être parfaitement mesurés puis on va savoir à chaque étape qu'on va les prélever, s'il y a des morts, s'ils ont grandi, s'ils sont en santé aussi. Donc, on va faire des mesures d'état de santé des moules et des pétoncles, et on va faire des mesures de contaminants qui se trouvent dans les pétoncles.

2405 L'étape suivante, donc analyser les HAP, les hydrocarbures, les métaux toxiques, les composés organochlorés dans les tissus des bio-indicateurs. L'étape suivante, donc ici, analyser les tissus et déterminer le niveau de stress.

2410 Vous savez, quand les animaux, s'ils ont un stress qui vient de la contamination, ça se mesure en biochimie. Donc, c'est ce qu'on va faire. Il y a deux indicateurs qui vont être faits dans ces tissus d'organismes là. Et enfin, le traitement des données afin de déterminer si, effectivement, avec le temps il y a une évolution dans ces organismes-là.

2415 On nous a parlé tout à l'heure que le processus de dragage comme tel va être relativement long, deux, trois mois. Donc, sur une période de deux, trois mois, on va avoir le temps de voir s'il se passe quelque chose.

2420 Donc, ici, il y a deux éléments importants à retenir. À la fois, on a un suivi à long terme sur le processus – on va même avoir un suivi de décontamination ou de retour à la station normale après – et en cours de route, les stations que je vous ai montrées, il y a des stations d'alarme qui sont à l'extérieur des zones dont parlait monsieur Turgeon au départ, donc qui sont vraiment dans la baie. Si jamais le panache se déplaçait, il pourrait peut-être se déplacer vers le centre de la baie; vous savez, avec les courants qui montent et qui descendent, avec la marée, à mon sens, il devrait sortir du havre et non pas entrer dans le havre, mais les stations telles qu'elles sont positionnées vous donnent, disons, la meilleure façon de... donc, la meilleure façon.

2425 Donc, ici c'est ce que je vous raconte. L'échantillonnage de l'eau, les matières en suspension – suivant – analyse de l'eau aux 24 heures. Ah, oui. Les laboratoires vont être tenus de fournir les données dans les 24 heures d'échantillonnage. Donc, échantillonnage, envoi dans le laboratoire, à 24 heures de la réception, on va avoir les données, et là, le signal va être annoncé. Pour ce qui est des alertes que nous, nous considérons, mais pas en lien avec Santé Canada – il y a juste nous au niveau des alertes – s'il y a trois fois plus de cuivre que le niveau de base, pour nous, en chimie, c'est une alerte. Donc, il se passe quelque chose. C'est au-dessus du bruit de fond. Même chose pour les organismes qui vont être prélevés régulièrement, si on a trois fois plus que le bruit de base, ça, c'est le niveau d'alerte.

2435 Donc, dans les 48 heures au total, parce qu'on va vérifier si ce n'est pas un faux positif, dans les 48 heures suivant cela, bien là, il va y avoir des mesures au niveau... vous avez entendu parler, on a parlé du système de communication qui va être mis en marche. Donc là, les opérations, si nécessaire, vont être corrigées ou autrement.

2440 C'est juste pour vous montrer une image des cages de moules qu'on peut mouiller à la station en question. Ah, c'est des cages de pétoncles. C'est les cages utilisées ici dans la baie pour les pétoncles, qui vont être utilisées pour les stations de monitoring.

LE PRÉSIDENT :

2445

D'accord. Une question, peut-être à vous, Madame Alarie. La mise en œuvre de ce protocole-là commencerait quand par rapport au projet et durerait jusqu'à quand?

M. ÉMILIE PELLETIER :

2450

Oui. Alors, la mise en œuvre, dans la mesure du possible, doit être mise au moins six à huit semaines avant, et va se poursuivre plusieurs semaines après. Là, il y a des contraintes importantes. C'est que si le dragage se fait tard à l'automne, vous comprenez que les conditions de glace vont anéantir les cages. Donc, ça veut dire qu'après, il va falloir voir comment ça va se produire. Mais avant, là, il faut au moins six à huit semaines pour mettre en cage les animaux puis prélever puis ensuite tout le système en marche.

2455

LE PRÉSIDENT :

2460

D'accord. Madame, vous avez un complément?

Mme LINDA ROBERGE :

2465

Oui. Bien, en fait, il est prévu qu'on fasse un premier essai du protocole de suivi de la chair de mollusque cet été, pour appliquer finalement le protocole qu'on a élaboré et qui vous est présenté ce soir. Et puis, bon, on est à deux ans avant les travaux réels de dragage. Donc, le protocole pourra être ajusté et réessayé, finalement, à une année subséquente.

LE PRÉSIDENT :

2470

Très bien. Madame Roberge, c'est bien ça?

Mme LINDA ROBERGE :

2475

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2480

D'accord. Monsieur Haemmerli, vous avez une question?

M. JOHN HAEMMERLI :

Oui. Dans le programme que monsieur Pelletier nous a décrit, il y avait notamment... bon, le MAPAQ a demandé qu'on fasse un suivi qui dure, si je ne m'abuse, deux ans après la fin des

2485 travaux. Est-ce que c'est prévu ça dans le protocole? Ou je vous ai mal écouté ou l'avez-vous dit?

M. ÉMILIE PELLETIER :

2490 Non, je ne l'ai pas mentionné.

Mme LOUISE ALARIE :

Monsieur Pelletier, est-ce que vous pouvez apporter des précisions ou madame Roberge?

2495

M. ÉMILIE PELLETIER :

2500 Oui. Moi, je peux apporter comme précision que sauf les contraintes de glace, au printemps suivant le protocole va être réappliqué et poursuivi pour... mais en termes de précaution, au sens où on est vraiment en mesure de précaution, parce que les particules, même si elles sont très fines, elles sont dispersées, vont se disperser et disparaître dans un temps relativement court.

2505 Le cuivre est assez facilement bioaccumulé chez les bivalves, mais les HAP, par contre, après quelques semaines ne vont pas survivre, même si les mollusques étaient exposés de façon très intense qui, on le suppose ne sera pas le cas, les mollusques ont des mécanismes biochimiques pour se débarrasser des HAP et même des BPC. Donc, après quelques semaines, il n'y aurait plus d'HAP ou de BPC, mais il pourrait rester des métaux.

2510 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Et quand vous dites, vous avez un petit énoncé intéressant dans votre suivi, vous dites : « Si ça se rend aux stations pour lesquelles on a... » c'était la station 4, je pense?

2515 **M. ÉMILIE PELLETIER :**

4, oui, c'est ça.

M. JOHN HAEMMERLI :

2520

« ... on arrête les opérations. »

M. ÉMILIE PELLETIER :

2525 Non. C'est-à-dire que pour nous, c'est la première station d'alerte.

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord, c'était la suivante, alors. Mais ça veut dire quoi? Moi, je veux juste vous faire traduire concrètement qu'est-ce que ça veut dire : « On arrête les opérations »?

2530

M. ÉMILIE PELLETIER :

Non. Ça dit que si on a un signal de cuivre ou d'HAP à la station qui est tout près des élevages, il est certain que le plan d'alerte se met en marche. Moi, je n'arrête pas les opérations. Donc, c'est le promoteur et c'est Transports Canada qui prend les décisions sur les opérations.

2535

M. JOHN HAEMMERLI :

Ça va, merci.

2540

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, écoutez, Monsieur Lafrance, encore une fois on a fait un bout de chemin avec vous. Alors, vous avez posé votre deuxième question, d'accord. Si jamais vous voulez revenir, vous pourrez vous réinscrire.

2545

M. SYLVAIN LAFRANCE :

D'accord, merci.

2550

LE PRÉSIDENT :

Et j'appelle maintenant madame Sophie Fortier.

2555

Mme SOPHIE FORTIER :

Bonjour! Tantôt, vous avez démontré une simulation faite par le Groupe-Conseil Lasalle.

LE PRÉSIDENT :

2560

Madame Fortier, vous adressez vos questions à la commission, s'il vous plaît.

Mme SOPHIE FORTIER :

2565

Ah, excusez. Bien oui, c'est vrai.

LE PRÉSIDENT :

On va rediriger ensuite.

2570

Mme SOPHIE FORTIER :

Donc, on nous a présenté une simulation, et moi j'avais déjà remarqué aussi un document de Pettigrew qui date de 1991, où il y avait des bouées qui démontraient les différents courants dans la baie de Gaspé.

2575

Ma question c'est, en fait, sur quelle période de temps ça a été fait, avec quelle marée, avec quelles conditions de vent et de météo? Parce que je m'inquiète quant à la dispersion. Puis on parle aussi d'une simulation avec 120 mètres carrés au cube. Et là, je me demande, bien la plus petite des barges qui serait entreposée, advenant le cas où il y en aurait juste une en même temps, ce qui restera à éclaircir, contient combien de matériel? Parce que moi, la simulation elle m'a apparu comme étant un environnement statique, là. Puis je ne m'y connais pas, mais je doute fort que ça soit ça.

2580

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je pense qu'on va faire un bout de chemin sur la simulation, et peut-être qu'on pourra rattacher à ça tout à l'heure l'hypothèse d'un incident majeur avec une barge, en revenant à vos questions. Madame Alarie?

2585

2590

Mme LOUISE ALARIE :

Oui. Je vais passer la parole à Tristan Aubel du Groupe-Conseil Lasalle.

2595

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Aubel, on vous écoute.

2600

M. TRISTAN AUBEL :

Oui, bonjour! Bien, je pense que pour répondre à vos questions concernant les simulations, il y a tout un panel de simulations qui a été fait. Je vais vous dérouler un peu la... faire le résumé un peu des simulations qu'on a faites ici. Donc, je vais vous faire ici, je vais essayer d'aller assez vite, pour aller droit au but, au résultat, je vais décrire rapidement ce qu'on a fait.

2605

2610 Donc, la méthodologie de l'étude c'était d'essayer, déjà, d'une part, de reproduire, de modéliser un peu toute l'hydrodynamique de la baie de Gaspé et du havre de Gaspé et de déterminer comment les sédiments allaient être dispersés suite au dragage. Donc, les points que vous voyez ici, qui sont le montage du modèle, la modélisation hydrodynamique, la modélisation de dispersion et les essais de sensibilité, c'est surtout les trois derniers points qui vont être, mettons les trois derniers points – hydrodynamique, dispersion et essai de sensibilité – qui vont vous intéresser.

2615 On voit ici que donc le contexte – monsieur Turgeon, madame Alarie et puis... –, on commence à le connaître assez bien. Donc, c'est de draguer des sédiments au quai de Gaspé, Sandy Beach, et le risque principal c'est la remise en suspension de sédiments, aussi du dragage. Donc on veut, d'une part, prédire l'étendue du panache de sédiments et déterminer s'il y a un risque pour les zones sensibles.

2620 Bien, je représente ici donc le site, une partie du site qu'on a modélisé. Au niveau de la méthodologie, on a utilisé un modèle tridimensionnel, donc qui permet de modéliser l'hydrodynamique, les marées, courants de marée, les profils de densité, donc de température et salinité, puis en incluant évidemment la turbulence. Parce que tout ça, ce sont des écoulements turbulents. On a évalué, selon les données préliminaires de conception des dragages, on a évalué des taux de dragage et puis des concentrations initiales et des débits de perte, en fait, de sédiments au niveau du dragage. Et donc, on a modélisé la suspension des sédiments remis en suspension, notamment en prenant en compte différents paramètres que sont vitesse de chute, de transport par courant et turbulence, dépôt et concentration.

2630 Le modèle qu'on a utilisé est le suivant. Donc, un modèle qui englobe toute la baie de Gaspé, le havre plus au nord-ouest puis l'ensemble de la baie. On a modélisé l'entrée des rivières, les embouchures des rivières Dartmouth et York, pour avoir l'apport de ces rivières-là, notamment pour les essais de sensibilité avec des crues de rivières, mais aussi pour, comme le disait monsieur Pelletier tout à l'heure, pour voir un peu aussi l'effet des courants de marée aux embouchures de ces rivières.

2640 Bon. Ici, on voit une image plus tridimensionnelle de la baie et du havre. On voit qu'au niveau de la barre de Sandy Beach, on a quand même une discontinuité importante entre la baie et le havre. Donc, la baie qui est très profonde et le havre qui est... la baie qui est ici, très profonde, et le havre qui est ici dans la zone des travaux, qui est peu profond par rapport à la baie ici, et qui est à une profondeur qui est plus constante que ce qu'on peut trouver ici.

2645 Donc ça, ça va impliquer une complexité au niveau de la circulation des courants puis de la répartition de densités entre la température... incluant la température et la salinité. Donc, au niveau de la circulation des masses d'eau.

2650 Donc, comme je disais tout à l'heure, un modèle tridimensionnel pour prendre justement en compte les effets verticaux. Donc, les effets entre le fond et la surface qui peuvent être différents. Les conditions limites qu'on a utilisées pour le modèle sont donc à l'entrée du modèle, c'est un niveau de marée. Donc, la station de référence c'est Pointe-Saint-Pierre à la sortie de la baie. On a une stratification en température et salinité. On a des devis connus des rivières. Donc, il y a plusieurs conditions qui ont été regardées, et on a des conditions de vent aussi.

2655 Donc, au niveau des marées, justement, quelles marées on a utilisées? On a utilisé des marées de vive-eau. Donc, c'est des marées importantes. Notre simulation de base utilise un cycle de marée qui est de la plus grande amplitude des niveaux. On a pris une marée de référence importante d'un événement connu en 1997, parce que pour monter le modèle, il nous fallait des données de validation pour ça. Et on a eu ces données-là.

2660 On voit ici les courants, notamment donc en marée de vive eau où on se trouve au montant. Donc, on est environ une heure avant la marée haute ici, et donc en surface, on a quand même des courants importants de l'ordre de 0-5 mètres par seconde... non, attendez, je dis n'importe quoi, là. Non, des courants faibles, pardon, de l'ordre de 15 centimètres par seconde à l'entrée ici, on est en surface.

2670 Dans la zone des travaux et dans la zone entre la barre de Sandy Beach et la zone des travaux, on est dans des courants très, très faibles, ici, qui recourent notamment l'étude de Pettigrew qui mentionnait qu'il y avait des stations dans la zone qui est ici, et ces stations montraient des vitesses moyennes relativement faibles en surface. Mais à mi-profondeur, ici, on a donc des vitesses plus fortes dans l'étranglement ici entre la barre de Sandy Beach et la presqu'île Penouille, et on a toujours des vitesses très faibles à mi-profondeur. Dans le fond c'est la même chose.

2675 Ici, ce qui apparaît comme en gris très pâle ici, c'est parce qu'on regarde une couche qui est dans le fond. Donc, ici, l'écoulement n'est pas défini. On est vraiment... l'écoulement est contenu dans cette zone-là. Donc, on a encore des vitesses très fortes. Les vitesses les plus importantes dans la zone sont à l'étranglement ici, quand la marée est montante, alors qu'à proximité des travaux, on a encore des vitesses très faibles de l'ordre de 5 à 10 centimètres par seconde.

2680 Au descendant, on va constater à peu près la même chose. Donc, des vitesses fortes à la sortie du havre, des vitesses faibles dans la zone protégée qui est ici; à mi-profondeur, on constate la même chose, et dans le fond, on note une légère inversion du courant à l'étranglement entre la barre de Sandy Beach et la presqu'île Penouille ici.

Les vitesses dans la zone qui nous intéresse ici sont relativement faibles. Même les vitesses dans l'ensemble du havre, dans le fond, sont relativement faibles, de l'ordre de cinq centimètres par seconde.

2690

Lorsqu'on a fait cette étude, on a évidemment comparé ces valeurs, les valeurs aux stations que Pettigrew avait utilisées dans son étude, et ces valeurs-là sont validées par le modèle. On avait remarqué qu'il y avait des pics dans les signaux d'analyse de Pettigrew et on avait remarqué qu'il y avait des pics de vitesse à certains endroits, mais ces pics étaient extrêmement ponctuels dans le temps, et pouvaient relever d'effets très locaux au niveau de, peut-être de courants de densité ou bien en période venteuse.

2695

Ensuite, donc l'approche qu'on a utilisée, c'est une approche paramétrique puisqu'on a énormément de conditions qui influent sur la circulation dans la baie. Donc, on s'est basé sur un état de base, donc une marée de vive eau avec un dragage hydraulique, dans un premier temps, ni vent, ni vague et des débits faibles au niveau des rivières. Ça, c'est la simulation de base. Ensuite, on a fait des essais de sensibilité où on a fait varier des paramètres pour voir comment le panache de dispersion était influencé.

2700

Donc ici, je fais une liste rapide, on va y revenir après plus en détail. On change le type de drague ou la localisation des travaux, qu'on soit plus à l'intérieur du secteur angulaire formé par le quai et la berge ou plus au large de la zone des travaux, l'influence du vent, les débits des rivières, critères des limitations du panache et les scénarios d'accidents. Ce sont les paramètres sur lesquels on s'est basés pour évaluer un peu l'ampleur du panache suite aux travaux.

2705

Donc ici, on a le résultat en surface de la simulation de base avec le dragage hydraulique. Donc, le dragage hydraulique, comme l'a présenté monsieur Turgeon tout à l'heure, c'est un dragage qui se fait principalement dans le fond et ensuite les sédiments sont aspirés. Donc, le relâchement de sédiment se fait dans le fond. Ici, on est en surface. Ici, on est à 50 % de profondeur, et ici, on se trouve près du fond. Donc, évidemment, on voit que près du fond, c'est là où les concentrations sont les plus fortes. Et le panache se dilue comme relativement rapidement ici.

2710

2715

Les simulations qu'on a faites sont basées sur 72 heures de dragage en continu, qui nous permettent de montrer que l'étendue du panache arrive à un état stationnaire après environ 24 heures. C'est-à-dire que l'étendue qu'on voit ici est atteinte à partir d'environ 20-24 heures et ne varie que très... de manière peu significative pour trois fois ce même temps en continu. Il faut prendre en compte qu'un dragage se fait de manière plutôt intermittente. Donc, on pense que ces résultats sont plutôt conservateurs en ce sens.

2720

2725

2730 La limitation du panache qu'on voit ici, on a des tables de couleurs, ici, des échelles de couleurs, ici, qui sont malheureusement pas très... ici, elles sont peut-être plus lisibles qu'ici, elles sont un peu floues ici. Mais si on regarde ici, elles sont limitées à... On avait déterminé, en collaboration avec Environnement Canada, un critère de toxicité au niveau du cuivre qui était limité à quatre microgrammes par litre, ce qui nous donne cette étendue du panache là.

2735 On va voir tout à l'heure dans le critère de limitation du panache, si on étend le panache à la concentration ambiante, on va voir ce que ça va donner.

2740 Donc ici, plus en détail nos essais de sensibilité. Donc, le type de drague, mécanique versus hydraulique, localisation des travaux, qu'on soit dans la zone A donc plus dans l'enclave du quai ou dans la zone L, qui est plus au large, à l'est. Les vents dominants sont du nord-ouest et sud-est dans la baie de Gaspé, mais les vents du sud-sud-est sont directement orientés vers les sites maricoles. Donc, on a décidé de regarder ce que donnait un vent du sud-sud-est soutenu sur le panache.

2745 Les débits en rivière, évidemment, eux vont aussi avoir une légère influence, on va le voir tout à l'heure. Critères de limitation du panache, comme je l'ai abordé tout à l'heure, et un scénario d'accident, c'est la petite animation que monsieur Turgeon vous a montrée tout à l'heure.

2750 Donc, si on regarde le type de drague, mécanique versus hydraulique. Tout à l'heure, je vous ai montré le panache hydraulique. Ici, on voit le panache du dragage mécanique. Donc, on est en surface. Le dragage mécanique, évidemment la benne preneuse... l'émanation de sédiments, la remise en suspension de sédiments était répartie sur toute la colonne d'eau. Donc, d'où l'intérêt aussi d'avoir un modèle tridimensionnel.

2755 Donc, on a des concentrations qui sont moins intenses au centre, puisque réparties sur toute la hauteur, mais on a un panache qui est plus diffus entre la surface et le fond. Donc, là on est en surface, à mi-profondeur, c'est là où on a l'étendue maximum, et au fond, on a un panache qui est sensiblement équivalent à celui qu'on a en surface, excepté que la concentration au niveau de la position de la drague est un petit peu plus élevée.

2760 **Mme SOPHIE FORTIER :**

2765 Je m'excuse, Monsieur Paré, est-ce que je peux simplement demander, les lignes rouges que je vois sur la carte, mais je ne peux pas lire la légende, ce que c'est?

M. TRISTAN AUBEL :

2770 O.K. Les lignes rouges ici, c'est les zones sensibles. On a les sites maricoles ici, puis on a des zones où on nous avait indiqué qu'il y avait des plages de baignade. Donc, c'est juste pour mettre en relief ces littoraux-là.

Mme SOPHIE FORTIER :

2775 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2780 Excusez-moi, Monsieur Aubel, je vais quand même vous demander peut-être de resserrer un peu votre présentation, si c'est possible.

M. TRISTAN AUBEL :

2785 O.K. O.K., d'accord. Je vais essayer d'aller un peu plus vite. On va regarder les résultats des différentes choses. Donc, ici c'est une coupe dragage hydraulique versus dragage mécanique. Donc, comme je viens de le présenter, on a un panache qui est légèrement moins concentré au centre, mais qui s'étend plus entre deux eaux. Ici, on est plus concentré dans le fond au centre et qui s'étend plus au niveau du fond. C'est surtout les particules fines
2790 évidemment d'argile qui vont rester en suspension le plus longtemps possible.

Au niveau de la localisation des travaux, on voit que quand on est dans l'enclave du quai ici, les travaux c'est effectué ici, les figures que j'ai montrées tout à l'heure étaient plus au large. On voit que le panache est quand même bien contenu entre le quai et la berge ici. Là, je suis à
2795 30 % de profondeur, qui est l'étendue maximum du panache.

Au niveau des vents, avec un vent nord-ouest, évidemment, le panache est plus rabattu vers la berge, comme on voit ici. Avec un vent du sud-sud-est, le vent qui a été simulé, c'est un vent de 72 heures de 38 kilomètres/heure, de 8 mètres par seconde, donc qui a été simulé en
2800 continu sur 72 heures pendant la simulation. On voit que le panache se déplace légèrement vers le nord-ouest, mais reste quand même confiné aux alentours des travaux.

Mme SOPHIE FORTIER :

2805 Toujours avec des marées de vives-eaux?

M. TRISTAN AUBEL :

2810

Toujours. Toujours des marées de vive-eau. Au niveau des débits des rivières, ici, c'est un dragage hydraulique, on voit que le panache a une allure légèrement différente puisque le patron des courants est aussi légèrement différent à cause du fait qu'on a une alimentation beaucoup plus significative des rivières, mais l'affectation des courants n'est quand même pas assez intense pour que le panache soit emporté dans une direction bien particulière.

2815

Critère des limitations du panache. On voit ici, en bleu, donc le panache avec notre critère de tout à l'heure, et l'isocontour qu'on voit ici, c'est le contour à la concentration ambiante qu'on avait trouvée dans la littérature, donc de 0,6 microgramme par litre.

2820

Et le scénario d'accident que je vais repasser ici. Donc là, c'est une barge de 120 mètres cubes qui se déverse en 15 minutes au site des travaux qui est ici, donc le site qui est le plus au large, avec toujours des marées de vive-eau, et le critère de limitation du panache étant toujours le quatre microgrammes par litre qu'on avait tout à l'heure.

2825

Mme SOPHIE FORTIER :

4 ou 6?

2830

M. TRISTAN AUBEL :

Le premier critère. Pas le critère de...

LE PRÉSIDENT :

2835

Autant pour la personne qui pose des questions que pour vous, Monsieur Aubel, dirigez-vous vers la commission, s'il vous plaît.

M. TRISTAN AUBEL :

2840

Excusez-moi. Donc ici, j'ai décomposé les différentes étapes après chaque bloc de douze heures de la divulsion du panache de cet accident, de ce retournement de barge ici.

LE PRÉSIDENT :

2845

Est-ce que cette barge est représentative de celle qui serait utilisée dans le cadre du projet, Madame Alarie?

2850

Mme LOUISE ALARIE :

Je vais passer la parole à monsieur Turgeon.

2855

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Turgeon?

2860

M. PATRICK TURGEON :

Oui, tout à fait. Ça pourrait être représentatif de ce qui pourrait être utilisé pour le site. La barge pourrait être plus grande, pourrait être plus petite, mais c'est une barge tout à fait représentative qui pourrait être utilisée, et type de barge qu'on retrouve au Québec.

2865

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites plus grande, on parle de quoi?

2870

M. PATRICK TURGEON :

En fait, si on parle des mégabarges de transport, c'était des barges de grosse capacité, de milliers de mètres cubes qu'on parle.

2875

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que c'est susceptible d'être utilisé ici, une barge plus grosse qu'une de 120 mètres cubes?

2880

M. PATRICK TURGEON :

En fait, pour l'opération de dragage en tant que telle, lorsqu'on amène les sédiments à quai, ça serait aux alentours d'une centaine de mètres cubes qui serait utilisée. Peut-être que Marc-André a des éléments à rajouter?

2885

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

Ce que je pourrais dire par rapport à ça, c'est qu'au niveau des entrepreneurs qu'on a dans l'est du Canada pour le dragage, puis d'autant plus avec le rythme de dragage qui sera nécessaire pour effectuer ces travaux-là, je pense que la barge effectivement de 120 mètres cubes est tout à fait plausible.

2890

De façon générale, je vous dirais ce qu'on retrouve au Québec au niveau des havres de pêche qui sont dragués, au niveau de la voie navigable qui est draguée, on retrouve des barges qui varient entre 55 ou 50 mètres cubes aller jusqu'à environ 200-250 mètres cubes. Ça, c'est les barges types que je vous dirais pour les travaux de dragage, c'est ce qu'on retrouve dans l'est du Canada, je pourrais dire. Il y a des barges plus grosses, mais quand je regarde la vitesse, quand

2895

LE PRÉSIDENT :

2900

Très bien. Oui, Monsieur Aubel?

M. TRISTAN AUBEL :

2905

Je voulais juste finir avec les conclusions de l'étude qu'on avait faite de modélisation.

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

2910

M. TRISTAN AUBEL :

2915

Donc, au niveau de l'hydrodynamique, il ne faut pas oublier non plus que les circulations dans la baie de Gaspé sont relativement complexes et sont influées aussi par des circulations à plus grande échelle dans le golfe et dans l'estuaire du Saint-Laurent, qui n'ont pu être présentées ici, mais les principaux effets hydrodynamiques ont été reproduits dans la modélisation.

2920

Ce qu'il faut retenir, surtout, c'est qu'on a des très faibles vitesses de courant sur toute la colonne d'eau, en fait, au niveau des travaux, donc ce qui favorise une dispersion très locale du panache. Les essais de sensibilité qu'on a faits montrent que la variabilité au niveau de l'étendue du panache est relativement faible selon les différents paramètres sur lesquels on a joué.

2925

Et finalement, donc pour revenir à la complexité du champ d'écoulement dans la baie de Gaspé, le suivi et les précautions sont indispensables à la... sont de bonnes pratiques, je dirais, dans le cadre de ce projet puisqu'il y a des éléments qui n'ont pas été modélisés ici.

LE PRÉSIDENT :

2930

D'accord. Est-ce qu'on peut conclure de votre étude de modélisation que les matières en suspension n'atteindraient pas la zone maricole?

M. TRISTAN AUBEL :

On peut conclure des simulations, que les matières en suspension, en concentration supérieure aux limites qu'on a présentées ici, non, n'atteindraient pas le site.

2935

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Fortier, vous avez une deuxième question?

2940

Mme SOPHIE FORTIER :

Ah, oui.

LE PRÉSIDENT :

2945

Je vous rappelle que les transcriptions apparaîtront quand même à mesure, mais allez-y.

Mme SOPHIE FORTIER :

2950

Il y a beaucoup de choses qui vont se passer d'ici demain. Écoutez, il est souvent question de conditions climatiques par rapport au panache et tout. Moi, j'aimerais ça avoir une réponse claire, parce qu'on dit souvent dans les séances qu'on a eues puis aujourd'hui, il semble être clair qu'on va arrêter les travaux advenant le cas qu'il y aurait un risque de contamination, par exemple, des zones coquillières.

2955

Moi, je me demande, quelles vont être ces conditions-là de hauteur de vagues ou de type de vent et qui va prendre la décision et en combien de temps. C'est quoi le processus clair qui va dire : on arrête les travaux là, parce que là, ça ne fonctionne pas. On parle de sonnette d'alarme entre des bouées, mais concrètement là, c'est quoi le processus?

2960

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame Alarie, donc je pense que la question est assez claire, c'est comment en arrive-t-on à prendre la décision d'arrêter les travaux pour prévenir l'impact ou les conséquences sur l'industrie maricole?

2965

Mme LOUISE ALARIE :

Dès que les procédures de communication seront finalisées par les autorités compétentes, ça, ça va s'éclaircir. Mais il en reste que de concert avec Travaux publics et Services

2970

gouvernementaux Canada, c'est Transports Canada qui va prendre la décision d'arrêter les travaux.

LE PRÉSIDENT :

2975

Excusez-moi, la commission vous entend mal.

Mme LOUISE ALARIE :

2980

J'ai mentionné que, outre de peaufiner un peu le protocole de communication avec les autorités compétentes, c'est Transports Canada, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui prendra la décision d'arrêter les travaux.

LE PRÉSIDENT :

2985

Mais pouvez-vous développer là-dessus? Comment commence le processus? Qui est-ce qui sonne l'alerte, et à ce moment-là, qui prend la décision?

Mme LOUISE ALARIE :

2990

Je vais passer la parole à monsieur Turgeon et monsieur Baillargeon par la suite.

LE PRÉSIDENT :

2995

D'accord. Monsieur Turgeon d'abord?

M. PATRICK TURGEON :

3000

Par exemple, il y a différents éléments qui pourraient enclencher un processus d'arrêt des travaux. Si, par exemple, il y a un déversement de produits pétroliers lors des activités, il y a un incident sur le chantier, évidemment, il y a un processus qui va faire en sorte qu'il y aura un arrêt, un confinement. On reprend le contrôle avant de pouvoir éventuellement redémarrer les activités des travaux.

3005

Il y a des éléments qui... lorsqu'on parlait de déversement, bon, on a le cas, en fait, de la barge de 120 mètres cubes qui a un déversement au niveau des sédiments. Donc, c'est un accident, en fait un incident/accident qui a un risque élevé. Donc, à ce moment-là, il y a un processus. Le processus comment est-ce que c'est réalisé? C'est certain, comme on a dit à quelques reprises, la communication, la chaîne de communication n'est pas complétée. À tout le moins, il y a un représentant de chantier, un surveillant de chantier qui est là au chantier. Donc, lui, il va avoir un guide avec des critères.

3010

3015 À partir de ce moment-là, il y a un processus. La chaîne de communication s'enclenche. Il va aviser le directeur de projet et par la suite, la chaîne reste à déterminer, mais quand est-ce que Transports va être avisé, dans quelles circonstances, et ainsi de suite, ce sont les éléments qui restent à compléter.

3020 Les autres éléments, bon, on parlait de la grandeur des vagues, la dimension des vagues, il y a des éléments de risque qui, au niveau du chantier, avec le représentant au chantier qui va être là, qui vont être jugés aussi du surveillant, et si à un moment donné il y a des éléments qui deviennent trop à risque, il pourra y avoir une intervention pour justement l'arrêt des travaux.

3025 On parlait aussi du dépassement des critères au niveau de la surveillance des MES ou de la turbidité. Donc, quotidiennement, il y a des mesures qui vont être réalisées au niveau de la turbidité par corrélation. Avec la courbe de corrélation qui aura été établie, on va savoir quelle est la concentration de MES. S'il y a des dépassements aux stations de suivi, de surveillance, il y a un protocole qui est établi afin de déterminer et voir à faire une vérification, une deuxième vérification, voir si ça confirme le dépassement. Et si le dépassement est confirmé, bien, il va y avoir un arrêt des travaux et l'entrepreneur devra, par exemple, présenter des mesures d'atténuation ou des mesures afin de pallier à la situation avant, et ces mesures-là devront être acceptées par le représentant de chantier, avant de redémarrer les travaux.

3030 Donc, il y a différentes situations qui pourraient occasionner un arrêt des travaux.

3035 **LE PRÉSIDENT :**

Et quand vous parlez de surveillants des travaux, est-ce qu'il y a une présence gouvernementale, que ça soit Transports Canada ou Travaux publics et Services gouvernementaux, une présence de l'un ou l'autre sur le chantier?

3040 **Mme LOUISE ALARIE :**

Je vais passer la parole à monsieur Baillargeon.

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Monsieur Baillargeon?

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

3050 La présence en continu pendant tout le temps des travaux, c'est la firme Dessau qui va l'assurer. Donc, Dessau est lié par contrat et sera le représentant ministériel qu'on appelle, le représentant du ministère. Travaux publics est l'autorité contractante, c'est nous qui donnons le

3055 contrat de dragage, de réalisation des travaux, tout ça, mais par contrat avec l'offre de services qu'on a de Dessau. Donc, c'est Dessau qui va avoir un représentant en continu, durant tout le temps des travaux, à toutes les étapes des travaux, il y aura un représentant qui va être là.

3060 La communication va être étroite entre le gestionnaire de projet à Travaux publics et les représentants qui seront sur place, le ou les représentants qui seront impliqués au niveau du projet chez Dessau, mais il y aura une présence d'une personne qualifiée sur place pour être les yeux, les oreilles... et aussi la personne qui va prendre action par rapport à ça, cette personne-là va avoir tous les pouvoirs pour justement arrêter les travaux.

LE PRÉSIDENT :

3065 Et de la réponse de monsieur Turgeon tout à l'heure, est-ce que je dois conclure qu'une définition plus précise ou plus complète des conditions à surveiller pour éventuellement en venir à une décision, ça reste à être établi dans le protocole ou si c'est déjà défini, ça? Les vents, les vagues ou les choses comme ça?

3070 **M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :**

3075 Pour moi, un des critères que je trouve très important et sur lequel je pense qu'on va mettre beaucoup d'emphase, c'est la mesure des matières en suspension. Il y a des critères, il y a des niveaux par rapport aux matières en suspension. On ne veut pas qu'au-delà de 150 mètres, que ces critères-là soient dépassés. Et ça, l'entrepreneur va être lié à ces critères-là, encore là, avec les annexes qu'on aura au devis par rapport aux mesures qu'il va devoir appliquer, tout ça, sa responsabilité.

3080 Alors, ça va être clair contractuellement qu'est-ce que l'entrepreneur va avoir comme marge de manœuvre pour réaliser ses travaux, et la décision va se prendre rapidement lorsque, justement, il y aura un niveau, entre autres, qu'on pourrait appeler d'alertes avec les matières en suspension. Et là, le représentant sur le chantier pourra arrêter les travaux et demander à l'entrepreneur qu'il puisse apporter des modifications à ses méthodes de travail, et c'est lui qui va être responsable. Tantôt, quand je parlais du devis de performance, la responsabilité de l'entrepreneur par rapport à la gestion de risque, tout ça. Donc, c'est lui qui va être responsable de ses performances dans le cadre qu'on lui aura donné pour justement exécuter ses travaux.

LE PRÉSIDENT :

3090 D'accord. Monsieur Haemmerli.

M. JOHN HAEMMERLI :

3095

On va faire encore un petit bout de chemin. De façon très terre à terre, on sait que s'il y a confinement, il y a des conditions, comme disait madame Fortier, de température de vent, de vitesse du courant où il opère mal. S'il n'y a pas confinement, il y a des conditions où le transport pourrait être important. Est-ce qu'on a une idée du temps ou de la fréquence d'apparitions ou de combien de temps dans un été on peut avoir de telles conditions puis comment elles peuvent avoir une influence, comment elles peuvent prolonger ou influencer le calendrier de dragage? Puis après ça, j'irai voir monsieur Michon pour un petit complément d'information.

3100

Mme LOUISE ALARIE :

3105

Est-ce qu'on peut répondre peut-être demain là-dessus, à cette question-là?

M. JOHN HAEMMERLI :

3110

Sans problème.

Mme LOUISE ALARIE :

3115

Où vous voulez y aller, Monsieur Turgeon?

LE PRÉSIDENT :

3120

Vous voulez un peu de réflexion préparatoire avant d'y répondre? Vous voulez y réfléchir et préparer une réponse?

Mme LOUISE ALARIE :

3125

Ce que je peux peut-être suggérer, c'est qu'on pourrait donner demain une petite présentation peut-être sur le protocole de suivi des matières en suspension, qu'est-ce que ça veut dire dans le quotidien.

M. JOHN HAEMMERLI :

3130

Non, mais ça, on l'a compris, je pense.

Mme LOUISE ALARIE :

Ah, d'accord.

3135

M. JOHN HAEMMERLI :

Ce n'est pas ça la question. La question c'est : dans quelle mesure les conditions adverses dans l'été peuvent être présentes puis influencer le calendrier de dragage ou le reporter assez loin à l'automne ou, en tout cas, influencer l'ensemble des travaux?

3140

Mme LOUISE ALARIE :

Je vais laisser la parole à monsieur Turgeon.

3145

M. PATRICK TURGEON :

3150

Je ne peux pas répondre malheureusement avec exactitude maintenant, mais je sais qu'on a prévu dans le calendrier, lorsqu'on disait : « La durée des travaux cinq mois », il y a un certain nombre de jours de temps d'arrêt pour intempéries qui était prévu. Je ne peux plus vous dire exactement si on avait pris cinq, dix ou quinze. L'été, il y en a moins. L'automne, plus qu'on approche l'hiver, il y a plus de risques, mais je ne me souviens plus exactement du nombre de jours qu'on avait considéré, mais il y a un nombre de jours qui avait été considéré dans la conception.

3155

M. JOHN HAEMMERLI :

Vous pouvez retrouver ça?

3160

M. PATRICK TURGEON :

Oui, je peux retrouver ce qui avait été considéré à ce moment-là.

3165

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord. Merci.

3170

LE PRÉSIDENT :

Ça nous ferait plaisir que vous reveniez à ça.

M. JOHN HAEMMERLI :

Et puis pour monsieur Michon, dans des cas de grand transport ou dans le cas d'accident ou dans les cas de confinement qui ne marche pas ou je ne sais pas quoi, l'échantillonnage des

3175 matières en suspension aux quatre heures, est-ce que ça vous apparaît comme rassurant, assez
fréquent? Est-ce que c'est un suivi qui devrait être plus pointu?

M. PIERRE MICHON :

3180 Actuellement, on a... madame Alarie a fait part qu'il pourrait y avoir un protocole, on est en
discussion déjà avec quelque chose de préliminaire, puis on a commencé à évaluer qu'est-ce qui
pourra être acceptable au niveau de l'échantillonnage. Puis peut-être qu'au début du protocole,
on serait plus serré en termes de récolte de données. On parle de peut-être une donnée aux
3185 deux heures, mais ça demeure préliminaire comme évaluation. Puis ça pourrait être dans les
premières journées pour voir comment on peut établir un comportement général du panache. Ça
ne veut pas dire que ce rythme-là va être constant.

Mais idéalement, dans les discussions, je me rappelle qu'on faisait mention, peut-être,
d'appareils qui permettraient une mesure en continu, ça serait encore mieux.

3190

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord.

3195

M. PIERRE MICHON :

Autrement dit, on fait un parallèle entre la turbidité puis les MES au départ. Les MES
doivent être analysés en laboratoire, mais un turbidimètre permet d'avoir une mesure en continu,
si on a une corrélation qui a été faite au préalable.

3200

M. JOHN HAEMMERLI :

3205 Ça va. Là, ce fameux protocole-là, est-ce qu'on a une idée, est-ce qu'on a une version
préliminaire? Est-ce qu'on a une idée de quand il va être déposé, parce que je pense que ça
intéresse tout le monde.

Mme LOUISE ALARIE :

3210 Tout à fait. C'est ce que je mentionnais tantôt. Il y a une version préliminaire, c'est un
document qui est en amélioration continue avec tous les intervenants, mais monsieur Turgeon
pourrait probablement présenter ça demain, la version préliminaire, et vous montrer où on en est,
où nous en sommes présentement.

3215

M. JOHN HAEMMERLI :

Ça va, merci.

3220 **LE PRÉSIDENT :**

3225 Merci beaucoup, Madame Fortier. Alors, j'appelle maintenant madame Geneviève Lemoyne. Et juste pour dire, donc, qu'après vous, Madame Lemoyne, j'aurai monsieur Hébert qui s'est inscrit et madame Duchesne qui s'est réinscrite, mais que ça fermera le registre pour ce soir et qu'on reprendra donc demain après-midi. Alors, on vous écoute.

Mme GENEVIÈVE LEMOYNE :

3230 O.K. Donc, je vais commencer par revenir sur les modélisations. Tout à l'heure, on nous a présenté un milieu où il n'y a pas beaucoup de mouvement d'eau, qui est presque stagnant. Par contre, plus tôt dans la soirée, quand monsieur Haemmerli a parlé de méthodes de décontamination in situ, on nous a dit que ça ne pouvait pas se faire parce que c'était une méthode qui s'utilisait dans les milieux fermés. Je ne comprends pas pourquoi un milieu qui est presque stagnant ne peut pas être considéré comme un milieu fermé. Donc, j'aimerais qu'on m'éclaire sur ça.

LE PRÉSIDENT :

3240 Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

3245 Je peux répondre, oui. La figure de comparaison que je faisais, évidemment, ne disait pas qu'on était dans une situation de brassage extrême dans la baie de Gaspé comparativement à un lac, mais tout simplement qu'on n'avait pas affaire à la masse d'eau.

3250 L'élément aussi que j'ai omis de mentionner, et je crois que c'est très important, c'est que l'élément de commercialisation, d'avoir une technologie qui est à l'étape commerciale était essentiel pour le ministère dans ses critères de sélection. Donc, il y a certaines technologies qui n'étaient pas encore disponibles à l'échelle commerciale au niveau in situ.

LE PRÉSIDENT :

3255 Vous voulez dire qu'il n'y a pas d'entreprises qui les utilisent de façon autre qu'exploratoire?

Mme LOUISE ALARIE :

3260 En fait, nous étions à la recherche de technologies qui étaient brevetées et qui avaient fait leurs preuves à l'échelle commerciale à grande échelle. Mais il y a des promoteurs qui détiennent des technologies qui sont encore au stade de développement, mais ce n'était pas le critère pour le présent projet.

LE PRÉSIDENT :

3265 D'accord. Merci. Madame Lemoyne, votre deuxième question?

Mme GENEVIÈVE LEMOYNE :

3270 Ma deuxième question va porter sur les mesures de mitigation. Donc, j'aimerais qu'on ait un peu plus de détails sur les mesures qui ont été réfléchies puis, entre autres, à savoir si c'est des mesures qui vont avoir lieu sur place ou si on parle surtout de mesures de compensation d'habitats qui vont se faire ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

3275 Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

3280 Monsieur Turgeon va prendre la parole.

LE PRÉSIDENT :

3285 Monsieur Turgeon?

M. PATRICK TURGEON :

3290 En fait, peut-être que si je peux me permettre de reposer la question par rapport aux mesures d'atténuation qu'on veut ou de mitigation, c'est celles concernant, j'imagine, le confinement ou le « containement » des matières en suspension dans l'eau ou de façon générale sur le projet? Parce qu'il y en a pour le bruit, il y en a pour... il y a différents éléments qui sont prévus dans le cadre du projet.

M. JOHN HAEMMERLI :

3295 Je pense qu'on parlait de compensation pour l'habitat du poisson, mais...

Mme GENEVIÈVE LEMOYNE :

3300 Pas uniquement.

M. JOHN HAEMMERLI :

3305 Pas uniquement? Pouvez-vous préciser d'abord?

Mme GENEVIÈVE LEMOYNE :

3310 Bien, en fait, je sais que des compensations d'habitat du poisson c'est quelque chose qui se fait régulièrement, mais j'imagine qu'il y a d'autres mesures de mitigation aussi qui ont été réfléchies, parce que, effectivement, il n'y a pas juste l'habitat du poisson qui va être touché par ce projet-là. Donc oui, c'était plus général, ma question, que juste une compensation de l'habitat de poisson.

M. PATRICK TURGEON :

3315 Bien, en fait, au niveau des mesures de mitigation, en fait on peut revoir au niveau du rapport d'étude d'impact. Il y en a quand même plusieurs qui sont listées dedans. Je ne les ai pas toutes, malheureusement, pas tout de suite devant moi. Je pourrais ressortir le rapport pour les lister, mais il y en a quand même plusieurs qui sont déjà énumérées à l'intérieur du rapport, entre autres, ne serait-ce que pour les matières en suspension. On peut parler de l'obligation, on demande à l'entrepreneur d'installer un rideau de confinement autour de la zone qui est la plus contaminée pour la réalisation des travaux. Donc ça, c'est une mesure d'atténuation qui est une exigence de l'entrepreneur.

3325 On parlait tantôt d'objectifs, en fait de devis de performance. La performance à l'entrepreneur, c'est de ne pas dépasser le critère de 25 milligrammes par litre, par exemple, si c'est le critère qui est établi au niveau de la concentration des matières en suspension pour un point donné, par rapport aux bruits ambiants. À ça, s'ajoutent d'autres mesures, comme je viens de parler, le rideau de confinement, de commencer le dragage par les zones qui sont les plus contaminées avant d'aller aux moins contaminées pour toute la question de la gestion des sédiments. S'assurer de ne pas recontaminer des zones moins contaminées par... en fait, bref, commencer par les contaminées puis finir par les plus propres pour éviter de recontaminer des zones moins contaminées qui ont été draguées.

3335 Il y a une séquence au niveau du travail, aussi, par exemple, qui est demandé à l'entrepreneur, de commencer par les hautes pentes pour aller vers les bas de talus pour favoriser justement le dragage et minimiser l'emportement des sédiments contaminés et la recontamination des différents milieux.

3340 Au niveau, de façon plus générale – mais il faudrait vraiment que je revoie qu'est-ce qu'on
avait pour les poussières – il y a les camions, par exemple. En fait, les camions au niveau du
transport des sédiments. Les camions, lorsqu'ils quittent le quai, par exemple avant d'utiliser,
d'emprunter des chemins, les camions doivent être nettoyés, donc pour s'assurer qu'il n'y aura
pas, que les routes ne seront pas... en fait, qu'il n'y a pas de sédiments qui soient déposés sur les
routes lors du transport.

3345 Les camions qui vont transporter des sédiments devront avoir des bennes étanches. Donc,
on s'assure que les camions, lorsque les sédiments sont relativement boueux, qui sont mis dans
les camions, pour ne pas que ça coule, les bennes doivent être étanches au niveau des mesures.
Il doit y avoir des bâches qui sont remises par-dessus.

3350 Pour l'emportement des poussières, bien, il va y avoir des bâches qui vont être exigées,
qui doivent être remises par-dessus les empilements de sédiments qu'il va y avoir lors du
procédé du traitement ou du tamisage ou de l'assèchement des sédiments.

3355 Ça fait qu'il y a différentes mesures comme ça. Il y en a d'autres aussi, là. J'en nomme
comme ça, j'en oublie c'est sûr, il y en a quand même plusieurs. Mais on pourrait ressortir
l'ensemble des mesures qui sont soit dans les études d'impact, ou même aussi prévues au devis,
mais il y en a quand même plusieurs mesures qui sont prévues comme ça.

3360 **LE PRÉSIDENT :**

3365 Monsieur Turgeon, ce qui serait peut-être une bonne idée, c'est si, d'une façon sommaire,
ça pourrait être ramené sur, peut-être, une liste sur un acétate qui soit juste une sorte de rappel
de l'ensemble, une ou deux acétates, là, et éventuellement présentés là-dessus. Parce qu'en fait,
d'accord, on pourrait passer un grand nombre de thèmes ou de sujets qui devraient faire l'objet
d'une mitigation.

3370 Mais je voudrais quand même, en revenant au milieu marin proprement dit, revenir à
quelque chose, en vous demandant : une fois le projet complété, est-ce qu'on prévoit s'assurer
que le sud du quai commercial ne redevient pas une zone contaminée? Est-ce qu'il y a moyen de
prévoir ça et d'agir en conséquence? Madame Alarie.

Mme LOUISE ALARIE :

3375 Bien, après le dragage, il y aura un échantillonnage de postdragage, si je peux m'exprimer
ainsi, afin de s'assurer que nos objectifs de décontamination, vis-à-vis le seuil intégré, soient
respectés.

3380

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les causes, autrement dit, dont certaines sont historiques, de la contamination, sont encore là?

3385

Mme LOUISE ALARIE :

3390

Les sources de contamination sont variées. Par exemple, le transbordement de concentré de cuivre ne se fait plus depuis le début des années 2000. Au niveau des HAP, bon, c'était relativement, par exemple, à tout le transbordement de produits pétroliers qu'il y a eu. Maintenant, avec les procédures de conformité environnementale que nous imposons à tous nos usagers, cette source-là aussi n'est plus active. L'ancienne usine thermique qui était là, qui utilisait du charbon, n'existe plus également.

3395

LE PRÉSIDENT :

Donc, on peut s'attendre qu'à moins de changements imprévus, les causes profondes de cette contamination-là ne seraient plus là.

3400

Mme LOUISE ALARIE :

On ne prévoit pas de nouvelles sources de contamination additionnelles en regard de ces contaminants-là.

3405

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3410

Mme LOUISE ALARIE :

Monsieur Turgeon aimerait ajouter quelque chose.

3415

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous en prie, Monsieur Turgeon.

3420

M. PATRICK TURGEON :

Oui, juste un élément. En fait, ce que je viens de vous nommer là, ça s'ajoute aussi... tantôt, lorsqu'on a fait la présentation, si on se souvient, on a présenté différentes mesures d'atténuation pour l'utilisation du quai, pour les mariculteurs, pour... je ne me souviens plus des

autres éléments, la totalité pour la qualité des eaux. Donc, il ya déjà des mesures qui ont été présentées dans la présentation que j'ai faite au tout début, et celles que je viens de vous nommer s'ajoutent à ce qui était déjà présenté à ce moment-là. Et il y en a d'autres aussi qui sont déjà prévues, encore prévues.

3425

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, je rappelle, l'un et l'autre, vous vous adressez tous les deux à la commission.

3430

M. PATRICK TURGEON :

Je m'excuse.

3435

LE PRÉSIDENT :

Ça ne devient pas un dialogue entre vous.

M. PATRICK TURGEON :

3440

Je suis désolé.

LE PRÉSIDENT :

3445

Un dialogue par commission interposée.

M. PATRICK TURGEON :

3450

Alors, c'est ça. Donc, les mesures que j'ai présentées, que je viens de vous mentionner, s'ajoutent aux mesures d'atténuation qui étaient prévues à la présentation initiale que j'ai réalisée au tout début. Et à ça aussi, s'ajoutent d'autres mesures, comme je mentionnais, qui n'ont pas encore été mentionnées, mais qui sont soit dans l'étude d'impact ou soit citées au niveau du devis de performance de l'entrepreneur.

3455

LE PRÉSIDENT :

Alors, comme j'ai dit tout à l'heure, ça serait peut-être bon de les ramener sous forme d'un petit aide-mémoire, parce qu'on voudrait peut-être aborder aussi la question des impacts en milieu terrestre et en milieu habité. Madame Alarie?

3460

Mme LOUISE ALARIE :

3465 Monsieur le commissaire, afin de rejoindre les questionnements de madame, madame
Linda Roberge aimerait ajouter un peu une information sur ce qui est de la question de l'habitat
du poisson.

LE PRÉSIDENT :

3470 Très bien. Je vous en prie, Madame Roberge.

Mme LINDA ROBERGE :

3475 Vous mentionniez que vous étiez peut-être préoccupé sur le fait que le projet allait faire un
impact sur l'habitat du poisson. Donc, dans le cadre du processus d'évaluation
environnementale...

LE PRÉSIDENT :

3480 Madame Roberge, on ne vous entend pas très bien.

Mme LINDA ROBERGE :

3485 Pardon, oui. Donc, dans le cadre du projet, de l'évaluation environnementale du projet, il y
a des ministères qui ont été consultés, dont entre autres Pêches et Océans Canada, et afin de
rencontrer finalement une possible perte ou destruction d'habitat du poisson, il y a une mesure
qui a été soumise au ministère pour compenser la perte.

3490 Donc, Pêches et Océans a reçu un projet provisoire qui satisfait, a priori, les besoins de
recolonisation, finalement, par des algues. Donc, favoriser la recolonisation du milieu par les
algues.

LE PRÉSIDENT :

3495 Je vais passer la parole à monsieur Haemmerli qui voulait peut-être justement faire un peu
de millage là-dessus, du côté des personnes-ressources.

M. JOHN HAEMMERLI :

3500 Bien, on peut peut-être aller valider avec les représentants de Pêches et Océans, Monsieur
Lemay, avez-vous des...

M. MICHEL LEMAY :

3505 Comme le dit madame Roberge, il y a un projet de compensation qui a été présenté à Pêches et Océans puis l'analyse du projet n'est pas complétée au moment où a lieu la commission.

M. JOHN HAEMMERLI :

3510 Mais le projet de compensation, est-ce qu'il est dans les documents ou est-ce qu'il pourrait être déposé?

Mme LINDA ROBERGE :

3515 Non. Ce n'est pas un document qui est formel, c'est un dépôt qui a été fait au ministère. Donc, il n'y a pas de document en tant que tel, descriptif de la mesure en tant que telle. C'est un projet qui est proposé sans une description détaillée de ce qui sera fait.

M. JOHN HAEMMERLI :

3520 Mais est-ce que ça l'empêcherait d'être déposé pour qu'on ait une idée de, de quoi il est question?

Mme LINDA ROBERGE :

3525 Bien, on peut trouver peut-être une communication qui fait état effectivement du projet.

M. JOHN HAEMMERLI :

3530 D'accord. Merci beaucoup. Puis là, je voudrais revenir sur... bon, madame Alarie a dit tantôt que les sources qu'ils avaient identifiées n'y seraient plus. Toutefois, j'aimerais peut-être juste avoir l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et éventuellement d'Environnement Canada sur le fait que, selon les registres des terrains contaminés, provincial et fédéral, il y aurait encore des terrains contaminés près du port et il y
3535 aurait des sols contaminés encore, et les eaux souterraines le seraient.

Est-ce que d'abord vous avez connaissance de ces cas-là, et est-ce que ça pourrait éventuellement avoir une influence sur l'eau ou les sédiments dans le port?

3540

M. PIERRE MICHON :

3545 Je sais qu'il y a eu des travaux de restauration sur les sols en arrière, sur les terrains à l'arrière. On n'a pas fait nécessairement l'inventaire de tous les sols qui pouvaient être contaminés dans le secteur. Est-ce qu'on admettrait que ces sols-là sont des sources de contamination des sédiments? Il faudrait voir aussi... les sédiments ont été plus contaminés par
3550 les activités au quai comme tel.

M. JOHN HAEMMERLI :

3555 D'accord. O.K., ça va. De toute façon, on retournera, pour la décontamination des sols, on retournera à Transports, mais pas ce soir, là. Madame Cusson, un commentaire?

Mme BRIGITTE CUSSON :

3560 Je crois que mon collègue, expert au sein du groupe Soutien expert pour le plan d'action sur les sites contaminés fédéraux, me fait signe qu'il pourrait avoir de l'information à fournir? Peut-être approcher.

M. JOHN HAEMMERLI :

3565 Il faut absolument que vous vous approchiez au micro de la table.

Mme BRIGITTE CUSSON :

3570 Donc, Mario Cormier.

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute, Monsieur Cormier.

M. MARIO CORMIER :

3575 Donc, c'est ça. Pour ajouter au risque de recontamination, c'est un enjeu qui avait été soulevé avec Transports Canada dans le cadre de l'évaluation du projet. Vous comprendrez que c'est en effet, disons, le « A » dans tout l'alphabet d'un projet de restauration : assurons-nous que la source de contamination est coupée. Puis, en ce qui concerne les sols contaminés, bon, le cuivre, à proximité du quai, je vais laisser Transports Canada remplir les détails, mais il y a eu des travaux de restauration réalisés par la minière. Puis vraiment plus en périphérie de la zone
3580 d'intervention, il y a des suivis de l'eau souterraine puis il y a une évaluation qui a été faite par Environnement Canada en ce sens, pour voir : est-ce que c'est une source significative de

3585 recontamination des sédiments contaminés? Puis on en est venu à la conclusion que non. Ce
n'était pas une source significative de recontamination des sédiments dans la zone d'intervention.

M. JOHN HAEMMERLI :

3590 Merci. Juste pour terminer avec la compensation pour l'habitat du poisson. Est-ce que le
suivi devra – puis là, je m'adresse encore à monsieur Michon ou à monsieur Tremblay – est-ce
que le suivi sera d'une durée prédéterminée ou si vous vous attendez à ce que le promoteur
démontre le succès de la restauration, advenant que le projet soit réalisé?

3595 **M. PIERRE MICHON :**

C'est sûr que si on met une condition au niveau de la compensation, on peut s'assurer de
son efficacité. Alors, c'est de s'assurer que les plantes ont bien repris. On pourra donner le temps
qu'il faut pour s'assurer que ça sera fait.

3600

M. JOHN HAEMMERLI :

Et, Monsieur Lemay, un commentaire? Merci, Monsieur Michon.

3605 **M. MICHEL LEMAY :**

Habituellement, dans le cadre d'un projet de compensation, il est décrit dans le projet qu'il y
a des suivis qui doivent être faits, et à des fréquences... et des rapports doivent être remis aussi
sur l'efficacité du projet.

3610

M. JOHN HAEMMERLI :

Jusqu'à démonstration de?

3615 **M. MICHEL LEMAY :**

La réussite du projet.

M. JOHN HAEMMERLI :

3620

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3625

Merci beaucoup, Madame Lemoyne. J'appelle maintenant monsieur Jean-Philippe Hébert.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Rebonjour, Messieurs les commissaires.

3630 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Hébert. Bonsoir.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

3635

Sans vouloir émettre d'opinion, je déplore un peu le fait qu'on n'ait pas reçu le protocole d'échantillonnage des mollusques avant la commission. On aurait pu en prendre plus connaissance et mieux commenter, mais suite à la présentation qu'il y a eu tantôt, je me pose des questions par rapport à l'échantillonnage qui va être fait.

3640

Nous autres on a un site de 70 hectares. En 2015, je pense, l'année des travaux, il devrait y avoir 8,5 millions de pétoncles. Est-ce que les conditions qui vont être mises en place pour l'échantillonnage vont être représentatives de l'ensemble de notre parc d'élevage, sachant qu'ils ne seront pas dans le parc d'élevage et qu'il y a souvent des courants circulaires, malgré que la modélisation ne semblait pas le démontrer, est-ce qu'un site d'échantillonnage à proximité de notre site est représentatif de l'ensemble du périmètre de notre élevage?

3645

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3650

Mme LOUISE ALARIE :

Je vais passer la parole à monsieur Pelletier.

3655

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Pelletier.

3660

M. ÉMILIE PELLETIER :

Oui. Donc, dans la carte qu'on a montrée, la station 3 est positionnée comme étant la plus proche possible des opérations de culture qui sont là. On pourrait peut-être, oui, la faire réapparaître.

3665

M. JOHN HAEMMERLI :

3670 Oui. Puis comme ça, monsieur Hébert pourrait peut-être nous localiser le 70 hectares. Est-ce qu'il est dans le rectangle...?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

3675 Oui, oui. Je peux vous le montrer.

M. JOHN HAEMMERLI :

Ah, d'accord. Bien, si vous pouvez l'expliquer?

3680 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

En fait, on ne le voit pas sur cette diapo-là. Je ne sais pas si vous avez une diapo avec les sites d'élevage?

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Il y en a une qui a été projetée tout à l'heure, qui nous montre des sections d'intervention.

M. ÉMILIE PELLETIER :

3690 C'est ça?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

3695 Exactement. Donc, moi, ça serait le carré rouge et le carré jaune qui sont à cheval sur ma récolte, disons.

M. JOHN HAEMMERLI :

3700 D'accord.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

3705 Donc, de un, la station est située quand même assez loin de notre site, puis on parle, par expérience, d'un endroit à l'autre sur notre site, la croissance peut varier d'une zone à l'autre à cause des courants puis de l'alimentation qui peut arriver.

Donc, je me pose la question, est-ce qu'une cage située à un kilomètre de mon site va être garante du taux de survie, du taux de croissance puis de l'affectation que ça pourrait avoir sur mon site, ainsi que la contamination?

3710

LE PRÉSIDENT :

Je pense que votre question est pas mal claire. On peut aller du côté de monsieur Pelletier.

3715

M. ÉMILIE PELLETIER :

La question est relativement développée. En fait, le programme de monitoring n'a pas pour objectif d'évaluer l'état de santé des élevages qui sont là. Ce n'est pas ça, l'objectif. L'objectif c'est, en positionnant la station 3 qui doit être la plus proche possible des zones où se trouvent les pétoncles ou les myes, pas les myes c'est les pétoncles ou les moules, c'est d'avoir un signal, une position où on verrait apparaître de la contamination dans ces organismes-là. Donc, ça n'a pas pour objectif d'évaluer l'état de santé des stocks, par exemple. Ce n'est vraiment pas ça que ça cherche à faire.

3720

3725

Étant donné que la section dont parle monsieur Hébert est encore plus en amont dans le bras nord-ouest, les chances que les contaminants, que les particules atteignent cette zone-là sont encore plus faibles que celles qui pourraient atteindre la station 3. Donc, pourquoi les situer là? Elle est vraiment la plus possible vers l'amont, sans être directement dans la zone d'élevage.

3730

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la nature des contrôles ou des suivis qui sont faits dans le cadre du protocole donne une indication de la manière dont les coquillages répondent aux variations qu'on connaît dans le havre de Gaspé, que ce soit des variations, en fait, de différentes conditions ou si ça cible strictement les conditions de contamination éventuellement reliées à la nature même des sédiments mis en suspension par les travaux?

3735

M. ÉMILIE PELLETIER :

Oui. C'est la deuxième hypothèse que vous posez. En fait, ça cible essentiellement l'apparition de contaminants dans la chair des mollusques et les effets possibles de ces contaminants sur la santé des mollusques en question.

3740

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3745

M. ÉMILIE PELLETIER :

3750 C'est vraiment le but du protocole. C'est de voir apparaître, s'il y a lieu, une teneur en cuivre, par exemple, ou une teneur en HAP à la station 3, mais j'espère bien à la station 4 avant, qui nous indiquerait que là, il y a des particules qui ont atteint cette zone.

3755 Il faut se souvenir que les mollusques qui sont là sont des filtreurs. Donc, ils filtrent de grands volumes d'eau, et on peut s'attendre qu'ils sont des concentrateurs. Donc, pourrait arriver la situation que dans les particules en suspension, on ne parvienne pas à mesurer quoi que ce soit, parce que c'est trop faible. Mais les bivalves, eux autres, étant des concentrateurs, on pourrait les voir apparaître dans les tissus et essentiellement dans l'hépatopancréas, dans le système digestif de l'animal qui, on sait, est souvent relativement chargé en contaminants.

3760 **LE PRÉSIDENT :**

3765 Bien. Je vais quand même me tourner, et là, j'adresse ma question peut-être d'une façon générale, soit à Environnement Canada ou à Pêches et Océans, ça peut être à Environnement Québec aussi, est-ce que, surtout dans un endroit comme celui-ci où il y a de la mariculture, il y a des suivis, des expériences qui sont faites pour connaître, de façon détaillée ou précise, la manière dont l'ensemble des conditions dans lesquelles vivent les élevages évolue? Et les conditions qui influencent, en fait, la croissance, la qualité, et ainsi de suite, des élevages? Madame Cusson?

3770 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

3775 Donc, pour répondre en partie à la question, dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, Environnement Canada effectue certains travaux. J'ai un expert qui est censé être au téléphone pour pouvoir apporter des éléments à la commission, mais dépendamment peut-être du niveau d'information que vous avez, je peux au moins mentionner qu'eux sont responsables de faire le suivi des sources de pollution à la baie de Gaspé. Donc, je ne connais pas la fréquence, mais à une certaine fréquence, Environnement Canada fait l'inventaire des sources de pollution possibles dans la baie de Gaspé, entre autres, puis aussi, ils font le suivi des coliformes fécaux. On pourrait demander un...

3780 **LE PRÉSIDENT :**

3785 Mais peut-être avant d'aller là, quelles sont les conséquences, justement, de ces prélèvements ou de ces suivis qui sont faits? Est-ce que c'est des choses qui servent à renseigner les producteurs, à les secondar dans leur travail?

Mme BRIGITTE CUSSON :

3790

Je serais portée à tenter de lancer la balle au collègue de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui pourrait peut-être présenter le Programme de contrôle de la salubrité des mollusques dans son ensemble, qui implique finalement des responsabilités qui sont dévolues à Environnement, à Pêches et Océans ainsi qu'à l'Agence.

3795

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Patterson?

3800

M. MICHAEL PATTERSON :

Avant de faire, est-ce que je peux... c'est parce que je ne suis pas sûr que c'est vraiment relatif à votre question. Donc, pouvez-vous me répéter votre questionnement?

3805

LE PRÉSIDENT :

Bien, je voulais savoir si dans l'exercice de vos responsabilités, les différents ministères et instances qui sont ici, il y a des suivis qui sont faits, qui permettent de documenter, de connaître l'ensemble des conditions qui influencent de façon positive ou négative les élevages? Et qui permettent dans certains cas, par exemple, soit de donner des conseils ou d'allumer des lumières jaunes en cas de risque ou de faire des recommandations pour modifier les façons de faire?

3810

M. MICHAEL PATTERSON :

Il y a peut-être une partie qui nous concerne. Au niveau du Programme canadien de la salubrité des mollusques, on est trois parties, trois ministères fédéraux qui gèrent le programme. Puis entre autres, Environnement Canada va faire le suivi des coliformes, la présence des coliformes dans l'eau, puis il va classer le secteur selon les constatations des coliformes, soit selon les autres, ouvert ou peut être ouvert ou devant rester fermé selon la contamination. Les autres vont faire les recommandations à Pêches et Océans à ce moment-là.

3815

3820

Suite à cette recommandation d'Environnement Canada, si c'est positif dans le sens qu'il n'y a pas suffisamment de coliformes dans l'eau, si ça permet l'ouverture de ce secteur-là, pour que ça peut être ouvert, ça prend la recommandation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments aussi. Mais au niveau du suivi des biotoxines. Puis les biotoxines, la toxicité provient des algues tout à fait naturelles qui sont présentes dans l'environnement, et il y en a des environnements qu'il n'y en a pas, et il y en d'autres environnements où est-ce qu'il y en a plus.

3825

3830 La baie de Gaspé est un endroit propice à l'apparence des algues toxiques qui sont mangées ou sont filtrées par les mollusques, qui ensuite deviennent toxiques puis nous autres, on est obligé de fermer un secteur parce que ça pose un risque à la santé.

3835 Donc, aussitôt qu'Environnement Canada recommande à Pêches et Océans une ouverture d'un secteur, Pêches et Océans vont nous contacter pour dire : « Nous avons reçu une recommandation d'ouverture. De votre part, avez-vous des objets? » Donc, nous autres, on va aller sur le secteur, on va vérifier la toxicité dans les mollusques comme tels. Si la toxicité est en bas des seuils d'action comme tels, nous autres on va faire la recommandation à Pêches et Océans, aussi, comme de quoi que, pour nous autres, les mollusques sont acceptables au niveau des biotoxines, puis Pêches et Océans a la loi pour être capable de l'ouvrir ou fermer le secteur. Nous autres, on peut seulement faire des recommandations.

3840 Au niveau de qu'est-ce qui se passe par rapport à ce projet ici, c'est on peut donner notre point de vue, mais au niveau de nos responsabilités par rapport au programme, c'est vraiment limité au niveau du suivi des coliformes et des biotoxines, puis on fait des recommandations ensuite.

3845 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3850 **M. MICHAEL PATTERSON :**

Si je peux juste ajouter un point?

3855 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3860 **M. MICHAEL PATTERSON :**

3865 Il y a des périodes pour lesquelles les toxicités sont plus en permanence, pendant la période estivale normalement. Donc, ça serait une période pour laquelle les aquaculteurs sont, malgré qu'ils sont très actifs sur leur site, ils ne peuvent pas récolter du produit, parce que le produit est toxique. Donc, ça sera une opportunité pour le contracteur de faire le dragage pendant cette période-là, parce que ça aura moins d'impact potentiel sur les éleveurs de mollusques.

LE PRÉSIDENT :

On en prend note.

3870

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Si je peux me permettre, pour répondre à votre question. Il y a le MAPAQ et MERINOV qui font les suivis sur nos sites. Par contre, ça a diminué beaucoup depuis quelques années à cause de coupures de budget.

3875

LE PRÉSIDENT :

Avant de commenter, on va peut-être se tourner vers madame Moisan là-dessus, qui peut nous dire un mot, disons, sur le rôle du MAPAQ face à ça et sur ce que vous faites.

3880

Mme NATHALIE MOISAN :

Oui. Bien, MERINOV accompagne les producteurs dans différents aspects de leurs élevages. Donc, il y avait à un moment donné des demandes pour faire des suivis monitoring sur les paramètres physicochimiques du milieu dans lequel croissent les organismes, sur la toxicité par rapport aux algues toxiques dans la chair. Les moments d'apparition de ces algues-là, d'identifier les espèces d'algues, différents suivis comme ça qui ont trait directement à l'environnement où croissent les organismes.

3885

3890

LE PRÉSIDENT :

Et c'est des programmes qui existent toujours?

3895

Mme NATHALIE MOISAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3900

D'accord. Monsieur Hébert, vous aviez une deuxième question?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Plusieurs.

3905

LE PRÉSIDENT :

Mais on va en prendre une deuxième pour ce soir.

3910

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

3915 Tantôt, on a parlé de la pyramide de choix puis je trouve que monsieur le commissaire Haemmeri était parti sur une bonne lancée. Aux Îles-de-la-Madeleine, il y a eu un projet d'encapsulage qui a été fait il y a quelques années par rapport à des contaminants qui étaient situés en bordure d'un quai de Transports Canada. Dans la présentation qui nous a été faite, ce scénario-là a été enlevé d'emblée parce que ça devait nécessiter l'acquisition de lots par Transports Canada.

3920 Par contre, je me pose la question : pourquoi cette solution a été choisie dans le passé, puisque probablement il y a moins d'impact environnemental, et qu'à cause d'une contrainte légale du ministère, elle est rejetée dans ce cas-ci?

LE PRÉSIDENT :

3925 D'accord. Madame Alarie? Vers la commission, s'il vous plaît, votre réponse.

Mme LOUISE ALARIE :

3930 Je ne connais pas la période à laquelle l'autre projet s'est déroulé, l'installation du ministère dans les Maritimes. Cependant, lorsque nous avons développé le projet à partir de 2004, ces contraintes-là se sont annoncées dès le départ, là. Donc, l'idée d'encapsuler, qui nécessitait d'aller chercher les lots d'eau, comme je le disais tantôt, ce n'était pas une option pour le ministère dû aux contraintes que nous avons. Nous n'avions pas les autorisations pour aller acquérir ces terrains-là. C'était vraiment un blocage.

LE PRÉSIDENT :

3940 Ce qu'on doit comprendre de votre réponse, Madame Alarie, ce qu'on doit comprendre de votre réponse, c'est que Transports Canada ou le gouvernement canadien ont comme politique arrêtée de ne pas faire de lot d'acquisition ou de lot d'eau?

Mme LOUISE ALARIE :

3945 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3950 Qui ne sont pas déjà la propriété... s'ils étaient la propriété de Transports Canada, vous pourriez considérer l'encapsulage des sédiments?

Mme LOUISE ALARIE :

3955 Ça aurait pu être considéré, mais il y avait encore l'obstacle majeur de l'investissement fait par rapport à ne pas diminuer le passif. Cependant, j'entends mes collègues, monsieur Marc Desrosiers ainsi que madame Roberge qui aimeraient rajouter quelque chose, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

3960 Oui, oui, bien sûr, oui, oui. Alors, Monsieur Desrosiers?

M. MARC DESROSIERS :

3965 Bien, je voulais juste ajouter. Je pense qu'à Cap-aux-Meules, le contexte était différent au niveau des contaminants, des concentrations. Et aussi, Transports Canada à cet endroit-là était propriétaire du lot d'eau. Ça fait que c'était très différent. Ensuite, il y a la particularité qu'aux Îles-de-la-Madeleine, on est sur une île. Donc, les problèmes se présentent un peu différent.

LE PRÉSIDENT :

3970 Mais dans le présent cas, même s'il n'y a pas d'acquisition, il y a quand même une responsabilité qu'assume Transports Canada par rapport aux lots en question qui ne vous appartiennent pas. Dans le cas de Gaspé.

3975 **Mme LOUISE ALARIE :**

3980 Bien, dans le cas de Gaspé, étant donné que les impacts étaient observés directement à côté de notre installation, malgré le fait que le lot d'eau ne nous appartient pas, comme vous dites, on avait l'obligation d'agir selon les conclusions de nos études de risque.

LE PRÉSIDENT :

3985 Et votre mandat sur ce lot qui ne vous appartient pas, est-ce que c'est quelque chose qui a été acquis, négocié historiquement par Transports Canada avec les propriétaires du lot ou quoi?

Mme LOUISE ALARIE :

3990 C'est une très bonne question.

LE PRÉSIDENT :

3995 Je ne vous demande pas nécessairement de refaire tout l'historique, parce que je sais qu'il est assez complexe.

Mme LOUISE ALARIE :

4000 Madame Salvail pourrait peut-être prendre la parole, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

4005 Je vous en prie, Madame Salvail.

Mme MARIE-HÉLÈNE SALVAIL :

4010 Je vais vous dire brièvement, en fait, que les lots d'eau situés près du quai de Gaspé appartiennent à une succession qui n'a jamais été retrouvée. Il y a eu des recherches qui ont été faites dans les années 2000, puis les survivants ou les héritiers de cette succession-là n'ont jamais été retrouvés. À ce moment-là, c'est là qu'on a plutôt négocié avec la province pour aller de l'avant avec un projet.

LE PRÉSIDENT :

4015 D'accord. Est-ce qu'il y a, du côté du gouvernement du Québec, donc du ministère de l'Environnement, de l'information sur cet aspect-là? Bon, par hypothèse, on peut imaginer que c'est le curateur public qui est administrateur de ça. Est-ce que le curateur public, dans ce cas-là, a une responsabilité comme perpétuelle comparable à celle d'un autre propriétaire? Ou est-ce
4020 qu'il pourrait le céder à Transports Canada pour une somme symbolique ou un dollar ou quelque chose comme ça?

M. PIERRE MICHON :

4025 Vous me posez une bonne question, là. Je ne pourrais pas dire à quel point on peut transférer des lots comme ça, si ça fait l'affaire de tout le monde, là. Mais moi, quand même, je ramènerais ça sur l'aspect passif. Ça demeure un passif relié beaucoup plus au gouvernement fédéral, là, dans ce cas-ci. On admet plutôt ça. C'est comme si ce n'était pas considéré comme un passif gouvernement Québec actuellement.

4030

LE PRÉSIDENT :

Oui, O.K. Un complément d'information, Madame Alarie, là-dessus?

Mme LOUISE ALARIE :

4035

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4040

Je vous écoute.

Mme LOUISE ALARIE :

4045

Tantôt je vous ai fait mention du déroulement du projet pilote qui n'a pas eu lieu, dans les démarches que nous avons faites préalablement à lancer l'appel d'offres, on a communiqué avec le curateur public pour justement avoir l'autorisation de faire le projet pilote, qui n'a pas eu lieu.

4050

Mais hormis ça, l'obligation que Transport Canada fédéral s'est donnée par rapport à ce lot d'eau là, c'est que nos usagers, nos occupants doivent opérer de façon conforme. On ne veut pas qu'ils fassent n'importe quoi.

LE PRÉSIDENT :

4055

Très bien. Maintenant, j'aimerais, étant donné que vous avez écarté, dans l'entonnoir décisionnel, la solution d'encapsulage, est-ce qu'une démarche comme celle-ci, la restauration par dragage et avec un devis de performance, Transports Canada a des antécédents ailleurs au pays de ça?

4060

Mme LOUISE ALARIE :

4065

Ce que je me suis fait confirmer, c'est que des projets comme ceux-là, d'envergure comme ceux-là, il n'y en a pas eu des tonnes au gouvernement fédéral. Donc, je ne suis pas en mesure de vous donner des exemples précis au gouvernement fédéral qui ont utilisé des devis de performance pour des projets de cette envergure-là.

Toutefois, pour des projets de réhabilitation environnementale de moindre envergure, il y en a eu passablement. Il y a eu des histoires à succès dans notre région également.

4070

LE PRÉSIDENT :

Comme quoi?

4075

Mme LOUISE ALARIE :

Ce sont des projets de restauration en milieux terrestres. Parce qu'encore une fois, des projets de réhabilitation au niveau des sédiments, il n'y en a presque pas au Québec. Mais au niveau de réhabilitation en milieux terrestres, en territoires fédéraux, je peux vous confirmer que le devis de performance est une approche d'attribution de contrat qui est très courante.

4080

LE PRÉSIDENT :

Mais dans le présent cas, des projets analogues à celui-ci, donc des interventions en milieu marin de restauration par l'approche, ça serait relativement nouveau?

4085

Mme LOUISE ALARIE :

Oui.

4090

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4095

Mme LOUISE ALARIE :

Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose?

LE PRÉSIDENT :

4100

Monsieur Baillargeon?

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

En 2011, on a réalisé un projet de réhabilitation justement pour céder les lots d'eau à Cap-à-l'Aigle et Pointe-aux-Pics. C'était deux zones où est-ce que justement les matériaux étaient... les zones adjacentes au quai avaient des contaminations. Donc, on a pris cette approche-là au niveau de la performance pour dire : on n'a pas déterminé la méthode de dragage. On n'a pas déterminé la méthode de gestion des déblais, de traitement, tout ça. Ce qu'on a fixé c'est les zones qui étaient à réhabiliter, et c'était, à toutes fins pratiques, copie de Gaspé.

4105

4110

L'échelle n'était pas la même. On parlait d'un projet d'environ 1 000 mètres cubes répartis sur les deux sites. Alors, on n'est pas du tout dans la même envergure. Mais au niveau de la réalisation, au niveau de l'appel d'offres, tout ça, on était exactement dans le même contexte qu'on l'est aujourd'hui avec le projet de Gaspé.

4115

LE PRÉSIDENT :

Et avec des étapes comparables comme...

4120 **M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :**

Donc, il y avait, oui, si vous me permettez, donc il y avait dragage, il y avait assèchement des matériaux et il y avait disposition dans un site de dépôt terrestre reconnu et pour lequel tous les permis avaient été demandés pour la disposition de ces déblais de dragage là.

4125 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Très bien. Alors, Monsieur Hébert, ça faisait votre deuxième question.

4130 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Oui. Pour votre information, c'était en 2003 que le quai à Cap-aux-Meules a été refait.

4135 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Alors, j'appelle maintenant madame Caroline Duchesne, donc qui était la première et qui sera la dernière ce soir. Vous avez droit à deux questions, Madame Duchesne.

4140 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui. Bien, tout d'abord, quand j'avais parlé des scénarios dans ma première question, on avait répondu qu'il y avait eu des observations d'impacts dans les organismes benthiques. Donc, dans le benthos, s'il y avait quelque chose. Puis par la suite, monsieur... son nom m'échappe, le monsieur de l'Agence canadienne d'inspection des aliments a dit qu'il n'y avait pas de mesure de base, de taux ou de normes pour le cuivre, pour savoir quand est-ce que c'est le moment d'agir. Puis là, ce soir, on entend parler que d'HAP et de cuivre, qu'on ne connaît pas le taux. Ça fait que je ne sais pas. Ma question en fait, c'est – comment je dirais ça...? Est-ce que dans le benthos...

4150 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, juste peut-être avant que vous arriviez à ça. On nous a dit qu'il y avait une démarche – et vous me corrigerez si je me trompe, Monsieur Patterson, de l'Agence – qu'il y a une démarche entreprise ou qui le sera dans le cadre de ce projet-ci pour faire établir des normes relatives au cuivre et aux HAP.

4155

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Oui.

4160

LE PRÉSIDENT :

C'est exact, Monsieur Patterson?

4165

M. MICHAEL PATTERSON :

Oui. Il y a une démarche qui est entreprise entre l'Agence puis Santé Canada.

LE PRÉSIDENT :

4170

Santé Canada là-dessus. Très bien. Continuez.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

4175

Donc, ma question c'est que dans le benthos, finalement, est-ce qu'il y avait autre chose que le HAP et du cuivre qui a été trouvé pour qu'on se concentre juste là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

4180

Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

4185

Si vous me permettez, juste en amont – je comprends la confusion, si vous voulez. Lorsqu'on a parlé tantôt d'études, nous avons fait des études de risque à l'environnement et à la santé, pour déterminer un seuil d'effet à partir duquel il y a des impacts négatifs observés. Là-dessus, j'inviterais Environnement Canada à parler un peu du déroulement et de la manière dont les choses ont été faites pour établir ce fameux seuil d'effet qui est spécifique au site de Gaspé, pour ça.

4190

Maintenant, pour l'autre question : est-ce qu'il y avait autre chose que des HAP et du cuivre? À l'origine, dans toutes les études qui ont été effectuées au quai de Gaspé, il y avait également eu des BPC. Toutefois, les concentrations rencontrées n'étaient pas préoccupantes. Elles étaient en dessous des seuils rencontrés à l'époque, en dessous des critères de l'époque.

4195

Mais je pense que ce qui pourrait peut-être éclaircir les choses, c'est la différence entre les discussions faites au niveau de l'agriculture, mais également l'établissement du seuil intégré d'effet, ce que ça veut dire.

4200 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, ça serait les gens d'Environnement Canada?

4205 **Mme LOUISE ALARIE :**

J'inviterais Environnement Canada et Santé Canada, qui ont conjointement participé à l'étude, à expliquer un peu le déroulement de ça, le cheminement critique.

4210 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Mme BRIGITTE CUSSON :

4215 Donc, encore une fois, ça serait monsieur Mario Cormier.

LE PRÉSIDENT :

Oui, si monsieur Cormier veut intervenir, on va lui demander de s'asseoir.

4220

M. MARIO CORMIER :

4225 Je vais m'essayer sans la présentation, puis si jamais... parce qu'on a préparé des présentations qui ne répondaient peut-être pas nécessairement exactement à cette question-là, mais je vais m'essayer.

LE PRÉSIDENT :

4230 Oui. Bien, je ne voudrais pas non plus, parce qu'il est quand même assez tard, qu'on se disperse trop. Si vous pouvez peut-être donner au moins les éléments essentiels d'une réponse, quitte à ce qu'on redéveloppe demain, s'il y a lieu, mais au moins qu'on comprenne. Parce que moi, je rattache la question de madame Duchesne au fait qu'on nous a présenté ces travaux-là comme étant un peu à la base du processus décisionnel qui a conduit vers le projet.

4235

M. MARIO CORMIER :

O.K.

4240

LE PRÉSIDENT :

Au moins nous situer vis-à-vis tout ça.

4245

M. MARIO CORMIER :

Premier commentaire que je ferais, je pense que madame Alarie a fait allusion à ça, il faut partir l'évaluation des risques in situ, donc les sédiments laissés en place. Donc essayer de répondre à la question : devrions-nous intervenir? Et après ça, les risques de l'intervention, les impacts qui pourraient être engendrés par les travaux. Deux évaluations qui doivent être faites pour en aboutir : on intervient-tu?.

4250

Donc, pour commencer avec la première, puis je vais plutôt m'attarder à celle-là. l'évaluation qui a été faite dans la baie de Gaspé, bon, bien, le premier signal d'alarme qu'il y a eu, bon, c'est le signal d'alarme qu'on a toujours avec des sites contaminés, ce sont des concentrations chimiques qui excédaient des critères de qualité chimiques.

4255

Donc, Transports Canada a évalué l'ampleur de la problématique et, tout compte fait, on s'est aperçu que la contamination allait bien au-delà du quai. Donc, je ne me souviens plus exactement, mais on va dire jusqu'à la barre de Sandy Beach, disons, qui excédaient les critères de qualité chimiques.

4260

L'approche qui a été retenue pour approfondir l'évaluation, pour aller préciser davantage les effets – est-ce qu'ils sont véritables ou pas? – c'est l'approche qui est retenue dans, je ne vais pas dire « tout », à cause que c'est une certitude, mais la plupart, la grande majorité des projets de restauration de cette nature, de cette ampleur. Donc, on n'a pas réinventé la roue avec qu'est-ce qui a été fait à Gaspé, c'est vraiment l'approche par étape, une approche progressive qui vise des données qui sont de plus en plus précises et qui diminuent de plus en plus l'incertitude par rapport aux vrais effets qu'on retrouve sur le site. Et dans la mesure du possible, d'associer ces effets-là à la contamination. Donc, deux éléments d'information qu'on cherche à avoir : un effet et un lien de causalité avec la contamination.

4265

4270

Les informations additionnelles que la chimie, qui ont été acquises sur le site, ce sont entre autres des essais de toxicité. Donc, pour vulgariser ce sont des échantillons de sédiments qui sont prélevés le terrain, amenés en laboratoire. On expose des organismes vivants et on observe des taux de croissance, des taux de mortalité et on essaie de faire une association au niveau de contamination. On a vu des effets à ce niveau-là.

4275

4280 Les études de communauté benthique, donc les études de prélever l'échantillon encore puis départir qu'est-ce qu'on retrouve comme organismes dans l'échantillon et comparer ça à des sites de référence, les réponses ont été plus... plus dans le gris. Donc, vraiment avoir un lien marqué que la contamination, c'était moins évident, mais ça, je peux vous dire que c'est chose commune dans d'autres projets de restauration.

4285 Donc, l'étude de risque a cherché à cerner, à prioriser une intervention dans la mesure du possible sur des effets mesurés sur le terrain, pour atteindre l'équilibre entre principes de précaution – je veux m'attarder à la contamination, mais je ne veux pas non plus engendrer plus d'impacts au milieu, basé uniquement sur la contamination chimique. Donc, la zone d'intervention, elle cherche à exploiter au maximum toutes les données qui ont été acquises sur 4290 le terrain, la biologie principalement, pour prioriser l'intervention et ne pas faire des travaux basés uniquement sur la chimie qui pourraient, en s'en doute tous, causer des impacts significatifs en environnement versus les impacts réels de la contamination.

4295 Juste une phrase ou deux sur l'autre... madame soulevait, par rapport aux critères dans la chair pour la consommation humaine. Je dirais que là, c'est plutôt un élément d'évaluation des risques de l'intervention. Donc, la remise en suspension des sédiments qui, si jamais ça se rendait parc des mariculteurs, contamineraient les moules. Bon, ça, c'est un élément de risque, mais pour évaluer l'impact de l'intervention, et non l'impact de le laisser sur place. Donc, il faut vraiment départir les deux, ne pas mélanger les deux types de risque dans ce dossier ici.

4300 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense c'est très clair là-dessus, Monsieur Cormier. Des compléments de réponse ou si ça fait le tour? Monsieur Cormier?

4305 **M. MARIO CORMIER :**

4310 On mentionne que les HAP et cuivre, ce sont les contaminants... les principaux contaminants. Mais il faut comprendre que les autres contaminants qui se trouvent près du quai, il y a eu des petits endroits avec des BPC et d'autres métaux, ont également été évalués par l'analyse de risque, par le fait même, les essais de toxicité. Donc en laboratoire, les organismes sont exposés également. Ces contaminants-là, ils ne font pas la différence entre le cuivre puis le cadmium, disons.

4315 Donc, la réponse qu'on a eue intègre ces contaminants-là. Mais les zones d'intervention, étant donné que c'est le cuivre puis les HAP qui vont le plus loin, en bout de ligne, bon, bien, ces contaminants-là sont intégrés dans la zone d'intervention. Il faudra quand même en prendre compte lors de l'intervention, à cause que si ces contaminants-là aussi sont remis en suspension, le programme de surveillance devra aussi en prendre compte, à cause que c'est un impact de

4320 l'intervention. Mais pour ce qui est de l'analyse de risque, ils ont été comme intégrés dans la zone d'intervention par le cuivre et les HAP.

LE PRÉSIDENT :

4325 Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Cormier. Oui, Madame Cusson?

Mme BRIGITTE CUSSON :

4330 J'aimerais juste ajouter que si vous le jugez pertinent, demain, on a déjà une présentation, une courte présentation préparée pour présenter l'approche pour l'évaluation et la gestion des sites contaminés aquatiques, dont l'évaluation des risques fait partie.

LE PRÉSIDENT :

4335 Très bien. Alors, il y a des bonnes chances qu'on y revienne demain là-dessus. Madame Duchesne, votre deuxième question?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

4340 Oui. Avant, c'est parce que j'aimerais préciser que demain, je serai absente, parce que mon organisme n'a pas le financement nécessaire, mais je suivrai... parce que ces gens-là prennent la peine d'amener des réponses. Donc, je vais vous suivre sur le webdiffusion.

LE PRÉSIDENT :

4345 On apprécie que vous nous disiez ça. Et en même temps, vous retrouverez tout à la suite des transcriptions.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

4350 Si j'ai des questions, il y a la magie du texto.

LE PRÉSIDENT :

4355 Oui. Dites-moi, vous avez une deuxième question?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Oui. La deuxième c'est... bien, monsieur Pelletier nous a présenté le fonctionnement du monitoring de l'échantillonnage sur la qualité de l'eau, mais dans la présentation du début de

4360 Transports Canada, j'ai vu à l'écran que c'était l'entrepreneur qui avait la responsabilité de vérifier
la qualité de l'eau. Est-ce qu'on parle de la même chose? Est-ce que c'est l'entrepreneur qui va
vérifier, qui va mettre en œuvre le protocole proposé par monsieur Pelletier?

LE PRÉSIDENT :

4365 Bon, des éclaircissements là-dessus, Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

4370 Monsieur Turgeon.

LE PRÉSIDENT :

4375 Monsieur Turgeon?

M. PATRICK TURGEON :

4380 Bien, en fait, je ne parle pas pour le protocole de monsieur Pelletier, mais de façon
générale, l'entrepreneur, dans le devis de performance, l'entrepreneur a la responsabilité de,
entre guillemets, s'automesurer. Donc, s'assurer que ce qu'il réalise, ce qu'il met en place,
rencontre les objectifs fixés dans le devis. À ça s'ajoute, ce qu'on mentionnait, la surveillance
environnementale. Donc, en plus que l'entrepreneur s'auto-surveille pour, par exemple va
s'auto-surveiller au niveau de la qualité de l'eau, donc par la mesure de la turbidité, il y a un
programme qui existe en vue de faire l'évaluation et d'échantillonner l'eau pour pouvoir faire
4385 justement cette évaluation-là.

4390 Donc, il y a comme une double vérification, si on peut dire. L'entrepreneur a la
responsabilité de démontrer la conformité de ses activités, si on peut le reprendre dans des mots
simples, et après ça, il y a la surveillance environnementale qui permet de confirmer que les
activités sont conformes, si on peut résumer. Mais par rapport au protocole biologique, là, je peux
laisser la parole à madame Alarie.

Mme LOUISE ALARIE :

4395 L'entrepreneur ne fera pas le suivi de la chair de mollusque. Ce sera Transports Canada
qui en prendra la responsabilité.

4400

LE PRÉSIDENT :

4405 D'accord. Et en même temps, je retiens des propos de monsieur Turgeon que ceux qui surveillent le chantier au nom de Transports Canada ont un rôle opérationnel dans le suivi, effectivement, des prises d'échantillons ou des choses comme ça ou un contrôle de tout ce que l'entrepreneur fait.

M. PATRICK TURGEON :

4410 Exactement. Bien, en fait, l'entrepreneur, lui, dans son rôle... en fait, l'entrepreneur qui doit démontrer sa conformité va réaliser différents échantillonnages, va présenter ses résultats. Donc, la vérification du surveillant peut se faire par la vérification, un, des résultats des méthodes utilisées, mais aussi, dans le cas du suivi de la qualité de l'eau, il y a des vérifications, des mesures qui sont réalisées par le surveillant. On parlait des mesures aux quatre heures, tantôt,
4415 au niveau de la présentation. Donc, ce sont des mesures qui sont réalisées à ce moment-là par le surveillant.

4420 Donc, il y a différentes méthodes de s'assurer que l'entrepreneur réalise, en fait, les travaux conformément aux exigences qui étaient prescrites.

LE PRÉSIDENT :

4425 Juste peut-être une question rapide à monsieur Michon là-dessus. Est-ce que le ministère de l'Environnement du Québec a un rôle à jouer au niveau de la surveillance ou du suivi d'un projet comme celui-là?

M. PIERRE MICHON :

4430 En fait, notre rôle, il se définit plus au niveau du contrôle. Le suivi, c'est une activité qui revient au promoteur. Donc, nous, on peut faire des visites sur les terrains, exiger que les données nous soient transmises. C'est la façon dont on fait le contrôle et on n'est pas là à tous les jours, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

4435 D'accord. Merci. Alors, Madame Duchesne, ça fait le tour pour vous?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

4440 Oui, bien, bonne fin soirée.

LE PRÉSIDENT :

4445 Oui, vous m'enlevez les mots de la bouche parce qu'effectivement, je vais remercier tous les gens qui étaient ici ce soir, et vous donner rendez-vous demain après-midi donc à 13 h 30, ici même, et on poursuivra et on essaiera de continuer donc cette recherche d'informations.

D'ici là, bien dormez bien et profitez peut-être de l'avant-midi aussi. Merci.

4450 **AJOURNEMENT**

* * * * *

4455 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4460 ET J'AI SIGNÉ :

4465 _____
Yolande Teasdale, s.o.